

DEMAIN MON TERRITOIRE FICHES ACTIONS

CLÉS POUR AGIR



Ce document est édité par l'ADEME

ADEME

20, avenue du Grésillé
BP 90406 | 49004 Angers Cedex 01

Coordination technique : Sandrine PROUTEAU (ADEME)

Rédacteurs : Louise NIER (OFB), Sébastien WALCZYSZYN (ADEME)

Remerciements : l'OFB a été soutenu dans ce travail par le projet LIFE BIODIV'FRANCE. Coordonné par l'Office Français de la Biodiversité, ce projet rassemble un consortium de 31 participants. Il accompagne la mise en œuvre de la stratégie nationale pour la biodiversité en travaillant sur 5 cibles : les territoires, aires protégées, filières, citoyens et acteurs de la formation.

Crédits illustrations : p.4 - Arnaud Bouissou @Terra, p.5 - Jean Chiscano @ADEME, Philippe Massit @Office français de la biodiversité. Illustrations : Caracter d'après Freepik.

Création graphique : Caracter

Imprimé à 10 000 exemplaires par Dridé (94), sur papier Nautilus certifié PEFC

Brochure réf. 012838

ISBN : 979-10-297-2543-2

Dépôt légal : ©ADEME Éditions, juillet 2026 - Cet ouvrage est disponible en ligne <https://librairie.ademe.fr/>



Les points de vue et les opinions exprimés sont toutefois ceux des auteurs et ne reflètent pas nécessairement ceux de l'Union européenne ou de CINEA. Ni l'Union européenne ni l'autorité chargée de l'octroi de la subvention ne peuvent en être tenues pour responsables.

Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite selon le Code de la propriété intellectuelle (art. L 122-4) et constitue une contrefaçon réprimée par le Code pénal. Seules sont autorisées (art. 122-5) les copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé de copiste et non destinées à une utilisation collective, ainsi que les analyses et courtes citations justifiées par le caractère critique, pédagogique ou d'information de l'œuvre à laquelle elles sont incorporées, sous réserve, toutefois, du respect des dispositions des articles L 122-10 à L 122-12 du même Code, relatives à la reproduction par reprographie.

SOMMAIRE

MOTS CROISÉS	04
---------------------------	-----------

FICHES ACTIONS !	06
-------------------------------	-----------

01 - Énergies renouvelables	06	13 - Mobilité urbaine	54
02 - Alimentation durable	10	14 - Mobilité rurale	58
03 - Gouvernance	14	15 - Dynamisation du centre-ville	62
04 - Sobriété	18	16 - Sobriété foncière	66
05 - Exemplarité	22	17 - Adaptation et résilience	70
06 - Bâtiments	26	18 - Sport et culture responsable	74
07 - Développement économique	30	19 - École et éducation	78
08 - Réduction des déchets	34	20 - Tourisme durable	82
09 - Santé	38	21 - Financement durable	86
10 - Biodiversité et résilience	42	22 - Transition juste	90
11 - Éclairage public	46	23 - Prospectives	94
12 - Solutions fondées sur la Nature	50		

RÉSEAU ÉLUS POUR AGIR !	98
--------------------------------------	-----------



MOTS CROISÉS



Monique BARBUT

Ministre de la Transition écologique, de la Biodiversité
et des Négociations internationales sur le climat et la nature de France

*C'est [...] dans vos territoires
que se dessine la société que nous
voulons construire.*

S'engager dans un mandat local, c'est faire le choix de l'action. C'est assumer, souvent dans la complexité, une responsabilité majeure : celle de répondre concrètement aux attentes des citoyens et aux défis de notre temps.

Parmi ces défis, la transition écologique est sans doute le plus transversal, le plus exigeant, mais aussi le plus structurant pour l'avenir de nos territoires. Et dans ce domaine, votre rôle est déterminant.

La période 2019-2024 en témoigne avec force : les émissions de gaz à effet de serre ont diminué en France de 436 à 369 millions de tonnes équivalent CO₂. Cette baisse, de 15 % par an en moyenne, n'est pas le fruit d'un hasard. Elle est le résultat de politiques publiques portées à tous les niveaux, et d'abord à l'échelle locale. Chaque réseau de chaleur renouvelable créé ou étendu, chaque solution de mobilité durable mise en œuvre, chaque bâtiment rénové, chaque espace naturel protégé est le fruit d'un engagement local.

Votre mobilisation a permis d'éviter des importations de gaz fossile équivalentes à 1 à 4 milliards d'euros par an. Elle montre que la transition écologique est possible. Elle n'est ni un horizon lointain, ni une utopie. Elle est une réalité qui se construit

jour après jour, projet après projet, grâce à votre détermination.

Pour assurer un accompagnement de qualité et ancré dans les territoires, l'ADEME agit étroitement avec les préfets de régions, délégués territoriaux de l'agence, et en transparence totale avec les préfets de départements, bénéficiant d'une visibilité en temps réel du portefeuille en cours.

Mais nous le savons : les efforts accomplis, aussi significatifs soient-ils, ne suffiront pas. La prochaine mandature devra intensifier l'action. Pour respecter nos engagements climatiques et pour préserver la biodiversité, nous devons aller deux fois plus vite dans la réduction des émissions et enrayer concrètement l'érosion du vivant.

Je sais que cette ambition est à votre portée. Ce guide a été conçu pour vous accompagner dans cette responsabilité. Il se veut à la fois source d'inspiration et outil opérationnel. J'ai la conviction que vous y trouverez des ressources utiles pour poursuivre, amplifier et renouveler votre action au service de la transition écologique.

Car c'est bien à votre échelle, dans vos territoires, que se dessine la société que nous voulons construire et transmettre.



Sylvain WASERMAN

Président de l'ADEME

Être élu local, c'est agir au plus près des réalités du terrain. C'est transformer des attentes citoyennes en projets qui améliorent la vie du quotidien. Dans cette nouvelle mandature, la transition écologique s'impose comme un enjeu majeur pour les Français : elle touche l'aménagement, l'énergie, les mobilités, l'habitat ou encore la protection de la biodiversité.

Partout en France, les collectivités agissent avec le soutien de l'État, à travers l'ADEME. Les initiatives locales – qu'il s'agisse de développer des solutions de chaleur renouvelable, de favoriser des mobilités douces, de rénover les bâtiments ou de préserver les milieux naturels – produisent des résultats tangibles. Ces actions contribuent directement à la baisse des émissions de gaz à effet de serre et renforcent notre souveraineté énergétique.

Ce guide a été conçu pour accompagner cette dynamique. Il rassemble des repères, des exemples et des pistes d'action pour aider chaque élu à s'approprier les leviers de la transition écologique et à les adapter aux spécificités de son territoire. Ancien maire de village, je sais à quel point ce guide m'aurait été utile, car c'est bien à l'échelle locale que prennent forme, concrètement, les transformations nécessaires pour bâtir un avenir qui protège.



Olivier THIBAUT

Directeur général de l'OFB

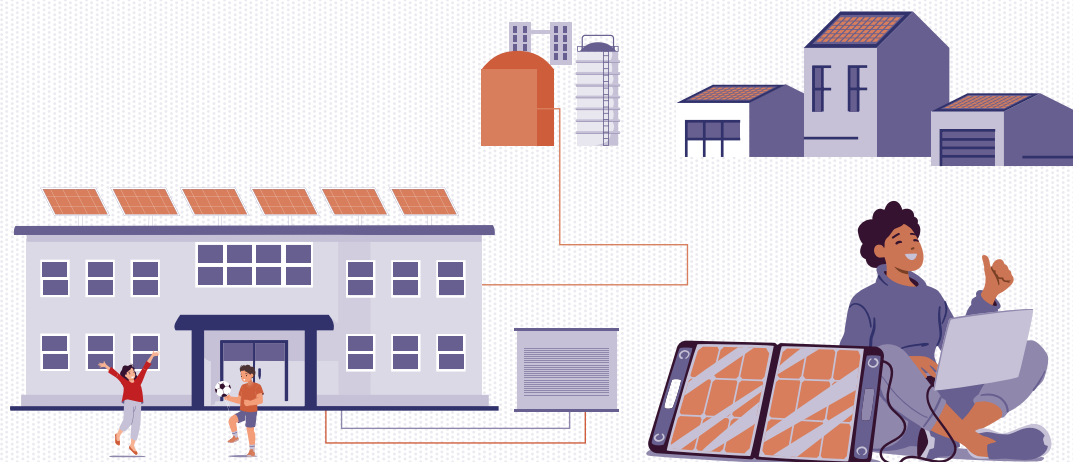
Protéger l'eau que nous buvons. Préserver la qualité de l'air que nous respirons. Produire une alimentation saine. Ces attentes sont devenues centrales pour nos concitoyens. Elles traversent les générations, les territoires, les sensibilités politiques.

Les élus et les collectivités ont un rôle déterminant à jouer pour y parvenir en mobilisant l'ensemble de leurs compétences : aménagement, gestion de l'eau, déchets, nature en ville, éducation...

Mais nous savons aussi que face à la complexité de ces enjeux, les élus ont besoin d'outils concrets et efficaces. Ce guide vous donne quelques clés pour construire votre projet de territoire.

Protéger la nature, c'est garantir un cadre de vie sain, attractif et résilient pour vos habitants. C'est préserver notre avenir.

PRODUIRE UNE ÉNERGIE VERTE LOCALE À PRIX MAÎTRISÉ



Pourquoi est-il important d'accélérer la transition énergétique ?

Des factures d'énergie mieux maîtrisées, des emplois durables, une valorisation du foncier et des ressources locales, des dynamiques citoyennes renforcées... Les énergies renouvelables et de récupération représentent une réelle opportunité pour les communes. Pour atteindre la neutralité carbone d'ici 2050, les énergies renouvelables et de récupération seront essentielles pour réduire de 50 % les émissions de GES d'ici 2030. La Loi du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables (APER) confère aux collectivités un rôle central en leur donnant de nouveaux leviers pour aménager leur territoire sur le plan énergétique.

Elles peuvent désormais faciliter l'électrification des usages, orienter l'implantation des projets, développer des réseaux de chaleur, lancer des initiatives citoyennes ou valoriser leur patrimoine bâti. Elles doivent aussi veiller à articuler cette transition avec la préservation de la biodiversité, la gestion des sols et l'intégration paysagère, tout en associant les habitants.

En savoir plus sur la Loi APER

La loi APER prévoit la mise en place (par paliers progressifs jusqu'en 2028) d'obligations concernant la solarisation des parcs de stationnement de plus de 1500 m² et des bâtiments non résidentiels de plus de 500 m². Les services préfectoraux peuvent répondre à vos questions sur cette obligation et vous permettre d'anticiper les évolutions.



Chiffres clés



2,9 M de logements chauffés par des réseaux de chaleur, alimentés à plus de 66 % par des énergies renouvelables ou de récupération^[1].

1,5 % seulement de hausse des coûts énergétiques entre 2020 et 2021 quand un réseau de chaleur est alimenté à plus de 50 % par les EnR&R (contre +23 % si le réseau est dépendant des énergies fossiles)^[2].

+45% d'emplois sur le marché des énergies renouvelables et de récupération en 10 ans (2013-2022)^[4].

91 % de Français favorables au développement des énergies renouvelables^[3].

109,5 TWh de chaleur fatale produite par les activités industrielles, soit 36 % de la consommation de combustibles de l'industrie. Une chaleur qui pourrait être récupérée plutôt que dissipée dans l'atmosphère^[5].

47 M€ investis dans des projets d'énergie citoyenne par près de 34 000 citoyens, pour produire l'équivalent de la consommation de 1,4 million de personnes (hors chauffage et eau chaude sanitaire)^[6].

1. FEDENE, Enquête annuelle sur les réseaux de chaleur et de froid, 2024. 2. AMORCE, RCE 39 - Enquête prix de vente de la chaleur et du froid en 2021, publié en 2023. 3. ADEME, Les représentations sociales du changement climatique - 25^e vague du baromètre, 2024. 4. SDES, Bilan environnemental, 2024. 5. ADEME, La chaleur fatale, 2017. 6. Énergie Partagée, Les chiffres clés de l'énergie citoyenne, 2025.

En tant qu'élu(e), je peux...

- Définir des zones favorables à l'implantation d'énergies renouvelables et de récupération sur la commune, en concertation avec les habitants, et en tenant compte des enjeux agricoles, paysagers et de biodiversité.
- Étudier la création ou l'extension d'un réseau de chaleur renouvelable, pour faire profiter la population d'une énergie locale à prix stable, issue en priorité de la récupération, du sous-sol ou du soleil, avec l'aide de l'outil « France Chaleur Urbaine » (<https://france-chaleur-urbaine.beta.gouv.fr/>). Dans le cas où un réseau existe déjà, on peut définir un périmètre de développement prioritaire d'un réseau de chaleur ou de froid (PDPRCF) dans lequel les bâtiments neufs ou faisant l'objet de travaux de rénovation importants doivent obligatoirement être raccordés au réseau.
- Porter un projet d'énergie renouvelable participatif, où habitants et commune investissent et prennent part aux décisions.
- Privilégier des espaces déjà urbanisés pour installer la production d'énergies renouvelables et de récupération (parkings, toitures, zones industrielles ou commerciales) et les systématiser dans toute construction communale ou intercommunale.
- Déployer un PLU qui encourage les citoyens à passer aux énergies renouvelables, notamment aux énergies solaires (photovoltaïque ou thermique).
- Préférer des énergies renouvelables ou de récupération pour l'éclairage public et les équipements communaux, d'origine locale si possible.



Et en pratique, on peut faire quoi ?

Identifier les lieux les plus favorables à l'implantation d'installations d'énergie renouvelable et de récupération

sur le territoire communal avec l'outil « MixEnr (EnRézo) » (<https://reseaux-chaaleur.cerema.fr/mixenr-enrezo>)

On définit des « zones d'accélération de la production d'énergies renouvelables (ZAER) » en tenant compte de l'ensemble des autres enjeux de préservation de l'environnement (maintien des activités agricoles, préservation des espaces naturels et de la biodiversité), et on veille à l'adhésion des habitants.

On privilégie d'autres parcelles que les zones classées en aires protégées, les forêts et zones humides, ainsi que les aires de protection de captage d'eau potable.

Pour créer ou étendre un réseau de chaleur, on lance une étude de faisabilité (prenant en compte les enjeux environnementaux) pour **identifier les sources de chaleur disponibles sur le territoire** et celles à valoriser en priorité (par exemple, la chaleur fatale d'une entreprise, d'une unité d'incinération de déchets, d'une station d'épuration, d'un data center, ou la géothermie et le solaire thermique...).

Si le recours au bois-énergie s'impose, on pense à la diversification des plans d'approvisionnement en mobilisant en complément de bois forestiers du bois déchets ou du bois issu de la gestion des haies agricoles, par exemple.

Susciter et accompagner des projets d'énergie citoyenne.

On privilégie les solutions et projets dans lesquels les habitants peuvent investir financièrement et participer aux décisions. Ces projets peuvent prendre la forme d'une boucle d'autoconsommation collective où l'énergie produite localement est utilisée directement par les habitants du territoire. Au besoin, on se fait conseiller et accompagner pour initier ces projets d'énergie renouvelable citoyens, par des relais locaux d'information, tels que **Les Générateurs**, le **réseau Énergie Partagée** ou le **réseau FNCCR/Carte**.

On valorise en priorité les toitures, friches urbaines, parkings, toits des bâtiments communaux... en y installant des panneaux solaires photovoltaïques ou thermiques, qui permettent au territoire de produire sa propre énergie.

Remettre à plat les contrats de fourniture d'énergie du territoire.

Il est par exemple possible d'introduire des clauses dans les marchés afin de privilégier les offres « vertes ». Pour l'électricité, il est possible de privilégier celles qui offrent des garanties d'achat de l'électricité directement auprès des producteurs de renouvelables.

Inciter au développement des énergies renouvelables dans le PLU ou PLUi.

Le Plan Local d'Urbanisme peut être utilisé de multiples façons : définition d'orientations favorables dans le PADD, intégration d'OAP (Orientations d'Aménagement Prioritaires) thématiques ou sectorielles, obligations d'intégration d'ENR pour les constructions neuves dans le règlement, définition d'un périmètre de développement prioritaire d'un réseau de chaleur ou de froid (PDPRCF) annexé au PLU/i.

Accélérer l'électrification des usages.

L'électrification des usages constitue un levier essentiel pour renforcer la souveraineté énergétique, accélérer la décarbonation de l'économie et préserver à la fois le pouvoir d'achat des ménages et la compétitivité des entreprises. On s'inspire des initiatives menées dans les cent territoires d'électrification pour faciliter la réduction des consommations d'énergies fossiles. On permet aux habitants de moins dépendre des énergies fossiles pour se loger et se déplacer, en portant à connaissance les dispositifs d'aide au changement des chaudière fioul et gaz, d'achat de pompes à chaleur ou de véhicules électriques.



LES GÉNÉRATEURS
Le réseau qui donne une nouvelle énergie à votre territoire

Les Générateurs est un réseau de conseillers mobilisable par les élus visant à les accompagner et à faciliter l'émergence de projets d'énergies renouvelables éoliennes, photovoltaïques et de biométhane.





Ils le font déjà !

1

La géothermie pour chauffer l'école

Allouis (1000 habitants)

Dans cette commune, le groupe scolaire réhabilité et le nouveau bâtiment de la cantine sont désormais chauffés et rafraîchis grâce à la géothermie.

Cinq sondes profondes puisent la chaleur du sol et permettent de se passer totalement du gaz pour les besoins thermiques. Résultat : une facture allégée, un confort accru, et moins de CO₂ émis. Le tout avec 80 % d'aides financières, et un accompagnement technique du syndicat d'énergie et de l'agence départementale.



2

Le choix de produire et consommer localement sa propre électricité renouvelable, sans impact sur le foncier agricole et naturel

Saint-Julien-les-Villas (7 000 habitants)

Près de **1 000 Kwc de panneaux photovoltaïques ont été installés sur les toitures des bâtiments communaux** et produisent une énergie utilisée en priorité en auto-consommation collective, sur le site du bâtiment producteur, envoyé sur le réseau de la commune (utilisation par le parc de la commune), et enfin mise à disposition des entreprises du territoire.

Grâce à ses quatre centrales photovoltaïques dotées de batteries, la commune alimente en électricité renouvelable et locale les bâtiments communaux, réduisant fortement à la fois ses factures et son bilan carbone.

3

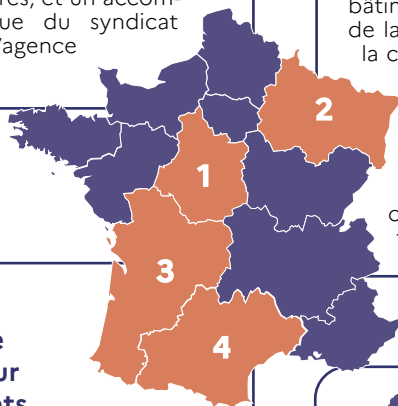
Mieux connaître la biodiversité de son territoire pour orienter les projets d'énergie renouvelable

Communauté de communes Charente Limousine (35 000 habitants)

Le développement de production d'énergie renouvelable sur les terres agricoles s'est réalisé dans un contexte difficile dans lequel les élus communautaires ne sont pas toujours en mesure de donner un avis.

L'intercommunalité a souhaité utiliser les connaissances issues de l'Atlas de la Biodiversité Communale qu'elle réalisait afin d'améliorer ses connaissances sur les espaces à enjeu du territoire et pouvoir orienter les projets d'EnR.

L'objectif est de les guider dans leur prise de décision et d'éclairer leurs réflexions par rapport à ces projets. La cartographie qui en résultera permettra de favoriser les zones d'implantation où il n'y a pas d'enjeu fort au niveau de la biodiversité locale et de choisir les EnR en fonction.



4



Récupération des calories pour chauffer les bassins d'une piscine

Les Angles (600 habitants)

À l'occasion de la réhabilitation/transformation d'un espace aqu ludique, le choix a été fait d'une alimentation par réseau de chaleur, lui-même nourri par 90 % d'énergie renouvelable. La commune a souhaité aller encore plus loin pour améliorer le confort des usagers et diminuer l'énergie consommée en installant deux pompes à chaleur permettant de récupérer les calories des eaux de renouvellement pour préchauffer l'eau froide sanitaire.

Les bassins intérieurs et extérieurs bénéficient donc d'une énergie de récupération, soutenue par une énergie biomasse, complétée lors des températures extrêmes, d'un complément au fioul. Une combinaison qui a permis d'éviter 33 tonnes de CO₂/an.

MANGER BON, SAIN ET LOCAL DANS LES CANTINES DU TERRITOIRE



Pourquoi

la restauration collective est-elle un levier clé pour les élus locaux ?

Chaque année, 4 milliards de repas sont servis en restauration collective, faisant de ce secteur un levier important pour les élus locaux qui veulent permettre aux habitants de mieux se nourrir. L'alimentation représente un quart de notre empreinte carbone et influence directement notre santé (obésité, diabète, maladies cardio-vasculaires...).

Les élus locaux ont les moyens d'agir concrètement :

- En favorisant les produits locaux, de saison - idéalement bio ou issus de l'agroécologie, pour soutenir les filières agricoles responsables de leur territoire.
- En luttant contre le gaspillage, en limitant la consommation de viande, et en privilégiant des produits de qualité, pour améliorer la qualité nutritionnelle des menus et limiter les impacts environnementaux.
- En s'appuyant sur les circuits courts pour renforcer la souveraineté alimentaire et dynamiser l'économie locale.



Chiffres clés

100 g gaspillés chaque jour et par repas dans la restauration collective (moyenne)^[1].

2/3 de l'empreinte carbone de l'alimentation est liée à l'étape de production.

En 2023, on observe une **progression de 8,7 %** de la vente directe des producteurs bio aux consommateurs^[2].

Produire une tomate sous serre chauffée en France émet **7 fois plus** de GES que de produire une tomate de saison, en plein champ ou sous serre non chauffée^[3].

1. ADEME, Le gaspillage alimentaire dans la restauration collective, Chiffres clés, 2024.

2. Enquête de l'Agence Bio, 2023.

3. ADEME, données Agribalyse, 2019.



En tant qu'élu(e), je peux...

- **Intégrer une part croissante de produits bio, de saison, locaux**, de qualité dans les menus grâce à des partenariats avec les producteurs du territoire.
- **Diviser par deux le gaspillage alimentaire dans les cantines** avec un plan d'action ambitieux (composition des menus, taille des portions, commandes, gestion des restes, etc.).
- **Encourager de nouvelles habitudes alimentaires** en proposant plusieurs repas végétariens chaque semaine à la cantine, cuisinés le plus souvent possible à partir de produits bruts.
- **Accompagner la structuration de filières alimentaires locales durables sur le territoire** pour répondre aux besoins des habitants et des cantines, en renforçant le lien entre citoyens et producteurs.
- **Favoriser l'installation d'agriculteurs à pratiques durables** (agriculture biologique, agroécologie), en priorité sur les aires d'alimentation de captage d'eau potable, par acquisition foncière ou *via* des outils comme les obligations réelles environnementales (ORE).





Et en pratique, on peut faire quoi ?



À la cantine et au self, diversifier les sources de protéines.

Les menus permettent la consommation de davantage de fruits et légumes, de légumineuses, de fruits à coque et de céréales complètes ; une consommation suffisante et limitée de poisson et de produits laitiers et une limitation de la consommation de viande et de charcuterie, privilégiant les produits durables et de qualité.

*Depuis 2022, les cantines scolaires doivent mettre au menu un **1 repas végétarien par semaine** et atteindre 50 % de produits durables et/ou de qualité, dont 20 % de produits bio dans leurs achats alimentaires. Elles doivent également atteindre 60% de viandes et poissons durables et de qualité.*

On revoit les cahiers des charges en introduisant des clauses sur le respect des fréquences minimales de repas végétariens, de produits bio, ainsi que d'autres labels alimentaires publics garantissant la durabilité et la qualité des aliments.

On associe les élèves - notamment les éco-délégués - qui travaillent la question de l'alimentation dans le cadre des enseignements et de projets éducatifs.

Réorganiser l'approvisionnement, en privilégiant les circuits courts.

Se fournir chez les agriculteurs du territoire permet de soutenir une activité économique locale, de réduire les transports et les pertes, et également de mieux connaître la qualité, l'origine des produits et leur saisonnalité.

On peut aider les filières agricoles à se regrouper pour répondre ensemble aux marchés publics et alimenter les cantines.

Travailler sur les causes du gaspillage alimentaire (type de menus, taille des portions, nature des aliments, gestion des restes...)

Les collectivités ont un rôle important à jouer dans la réduction du gaspillage alimentaire, notamment dans la gestion de leurs services de restauration collective. On systématise les diagnostics permettant d'apporter des correctifs réguliers, on élabore un plan d'action efficace en formant le personnel de restauration, en impliquant les élèves avec des outils pédagogiques

adaptés et en recueillant l'avis des usagers. Avec une démarche ambitieuse, il est possible de réduire de 50 % les denrées qui partent à la poubelle, voire de labelliser ses établissements pour faire reconnaître sa démarche. Les économies réalisées permettent alors d'introduire plus de produits de qualité, sans augmenter le coût de revient des repas.

S'impliquer dans un « projet alimentaire territorial » (PAT)

Le PAT a vocation à accélérer la transition agricole et alimentaire des territoires, en favorisant les liens entre les producteurs, les transformateurs, les distributeurs, les collectivités et les citoyens consommateurs.

On met en place des actions dans ce cadre, pour favoriser les circuits courts entre producteurs du territoire porteurs de pratiques durables et citoyens, dans les différents lieux de distribution et de consommation (commerces, restaurants, cantines, EHPAD...). L'installation de producteurs mettant en œuvre des pratiques durables (bio, agroécologie) peut être favorisée par différents outils (création d'une ferme municipale, subventions, baux environnementaux, mise à disposition de terres et portage foncier, approvisionnement de la restauration collective...) ou structures (espaces tests, Terre de Liens...).

Renforcer les liens entre les professionnels de l'alimentation.

On favorise les rencontres entre pairs (agriculteurs, distributeurs, restaurateurs...) et entre producteurs du territoire et citoyens.

On met en place des marchés de producteurs, des visites de ferme, des ateliers pédagogiques...



Territoires fertiles.fr

Outil de diagnostic rapide et gratuit pour visualiser les spécificités du système alimentaire de votre territoire et trouver des idées d'actions adaptées à sa typologie.





Ils le font déjà !



1

De la terre à l'assiette, une commune œuvre pour l'alimentation locale

Ungersheim (2 000 habitants)

Cette petite commune a mis la production agricole locale au cœur de son projet. Elle a développé une activité de maraîchage et d'insertion sur 40 hectares de terres municipales, puis a utilisé cette production pour alimenter la cantine scolaire du village.

Une cuisine collective biologique a ensuite vu le jour, afin de transformer ces aliments en plats consommables à la cantine et dans des structures partenaires locales.

Efforts récompensés : **la cantine a obtenu le plus haut niveau de certification du label Ecocert** pour les restaurations scolaires.

2

Valoriser les cultures locales grâce à un projet alimentaire territorial

Port-Louis (6 000 habitants)

La commune a mis en place un projet alimentaire territorial pour réduire sa dépendance aux importations et sécuriser son approvisionnement, en s'appuyant sur des circuits courts et des cultures locales adaptées.

Elle a révisé son document d'information communal sur les risques majeurs pour y inclure la sécurité de l'approvisionnement alimentaire et créé un consortium de recherche-action incluant agriculteurs, INRAE, Parc national, associations, lycée agricole, etc. La commune soutient ainsi le développement d'une filière de produits agricoles issus de variétés traditionnelles, endémiques, résilientes face aux aléas, et orientées vers la consommation locale.

3

Appuyer la structuration de circuits courts d'approvisionnement et de transformation alimentaire

Communauté de communes du Clunisois (15 000 habitants)

Pour renforcer la qualité des productions alimentaires locales, **la collectivité a misé sur l'étape de transformation** (conserverie, cuisine, pâtisserie...).

En appuyant les professionnels locaux, elle est parvenue à augmenter la valeur ajoutée des produits, à lutter contre le gaspillage alimentaire (en lien avec une association d'aide alimentaire) et à contribuer à la fourniture des repas pour la restauration collective du territoire (2 cantines scolaires et 3 accueils de loisirs).

4

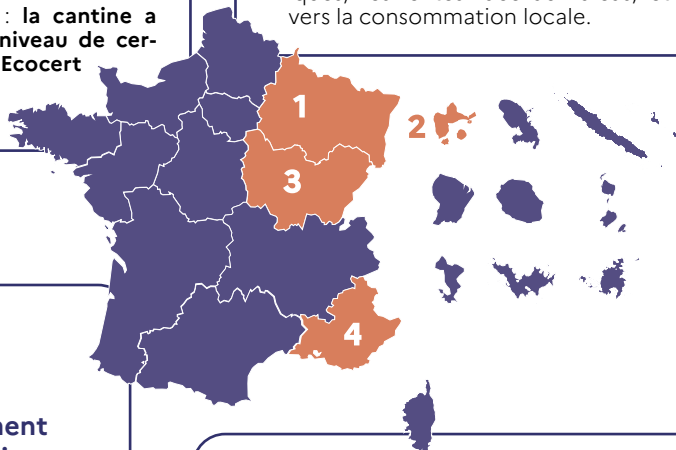
Halte au gaspillage : portions « appétit de moineau » ou « faim de loup » à la cantine, bars à salades et à desserts avec fruits épluchés disponibles en quartier.

Mouhans-Sartoux (10 000 habitants)

Depuis près de 20 ans, la commune a déployé une cantine 100 % bio, un approvisionnement le plus local possible, et le développement d'une agriculture durable, vectrice de développement économique.

Pour y parvenir, elle a multiplié les initiatives : **création d'un domaine agricole géré en régie municipale**, programmes d'éducation alimentaire, mise en place d'un service dédié et d'une stratégie concertée.

Le bilan dépasse les attentes : 25 tonnes de légumes issus de la régie agricole combinent plus de 85 % des besoins en cuisine, et 92 % des familles déclarent avoir changé leurs pratiques alimentaires.



FAVORISER L'ENGAGEMENT DES CITOYENS POUR ACCÉLÉRER LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE



?

Pourquoi encourager l'implication des habitants dans la transition écologique ?

La transition écologique implique des transformations profondes, souvent complexes, qui nécessitent l'adhésion active des citoyens. Aux enjeux climatiques, à la raréfaction des ressources et à l'érosion de la biodiversité, s'ajoute celui de la confiance dans les décisions publiques.

Sur des sujets tels que la gestion des déchets, la biodiversité, l'urbanisme, la mobilité, l'énergie, ou encore le déve-

loppement économique et la cohésion sociale, la participation des habitants renforce la pertinence des réponses, améliore les projets, apaise les tensions locales et répond mieux aux attentes.

Impliquer les citoyens et la société civile, c'est enrichir concrètement l'action publique et renforcer la démocratie. C'est aussi la clé d'une transition juste, portée avec les élus.



Chiffres clés

- **14,5 millions** de Français peuvent déjà proposer et voter des projets dans leurs communes. C'est déjà 1 Français sur 5^[1].
- **+600 %** de citoyens engagés dans un programme de sciences participatives sur la biodiversité en 12 ans, passant de 19 000 à plus de 132 000^[2].
- **82 %** des Français estiment qu'il est important d'associer les citoyens aux initiatives visant à transformer le fonctionnement de nos institutions politiques pour renforcer leur capacité à y être inclus^[3].



1. Fondation Jean Jaurès, Enquête nationale sur les budgets participatifs, 2024.

2. NatureFrance (Service public d'information sur la biodiversité), 2023.

3. Sondage OpinionWay pour AgoraLab, 2023.

En tant qu'élu(e), je peux...

- **Créer des espaces de dialogue autour des projets de transition**, grâce à la mise en place d'instances de participation citoyenne (ex. : conseil local biodiversité, jury ou convention citoyenne sur le climat et l'environnement).
- **Favoriser l'émergence de projets citoyens favorables à la biodiversité et au climat** (ex. : jardins partagés, AMAP, fablabs, lignes de « pédibus » pour les trajets scolaires, coopératives de production d'énergies renouvelables, chantiers participatifs, composts collectifs, etc.).
- **Lancer des projets de recherche participative** pour appuyer les décisions sur les savoirs locaux des acteurs du territoire.
- **Créer une réserve communale de sécurité civile**, constituée de citoyens volontaires et bénévoles chargés d'apporter leur soutien aux personnes sinistrées en cas de catastrophe naturelle.





Et en pratique, on peut faire quoi ?

Voir large, penser en grand !

La transition écologique va bien au-delà des questions d'énergie ou d'environnement. Elle a besoin d'être portée au plus haut niveau.

On confie par exemple la stratégie climat et biodiversité au premier adjoint ou premier vice-président. On agit en animateur en veillant à ce que les élus en charge du logement, des transports, de l'énergie, des déchets, de l'urbanisme, des espaces verts, mais aussi du développement économique, de la santé, du social, etc., travaillent ensemble, au sein d'une commission spéciale. Le maître mot : transversalité !

Jouer la transparence, en renforçant la communication sur les travaux du conseil municipal.

Les choix envisagés, les résultats obtenus, les ratés et les réussites, les progrès et les inconvénients... tout doit être débattu pour être crédible et digne de confiance, particulièrement en matière de transition écologique.

Mettre à profit l'expertise locale des citoyens.

On s'appuie et on relaie les grands programmes de sciences participatives (protocoles d'observations faune-flore du Museum National d'Histoire Naturelle, par exemple) et on mobilise entreprises, associations et citoyens dans des projets de recherche-action participative.

Favoriser les initiatives venues du terrain.

On donne plus de représentativité et de moyens aux conseils de quartier, aux conseils de la jeunesse, aux jurys citoyens.

Sensibiliser les habitants aux enjeux climat et biodiversité.

Films, débats, sorties thématiques, accompagnement des familles à la réduction de leurs empreintes... sont autant d'occasions d'animer votre commune et de repérer les bonnes volontés.

Adapter les formules pour que chacun puisse être partie prenante : jeunes ou seniors, actifs ou retraités, ménages aisés ou précaires.

La consultation, la concertation, la co-construction et la mise en œuvre conjointe améliorent les projets, en permettant d'éviter les angles morts. Chaque élu local définit, au regard de la nature des projets et de la connaissance de son territoire, les meilleurs moyens pour associer les habitants aux décisions.





Ils le font déjà !

1

Mobilisation citoyenne pour la transition écologique à travers un défi collectif

Le Mené (6 500 habitants)

Pendant un an, les habitants ont été invités à se regrouper en équipes autour de thématiques qui les touchent directement : déchets, alimentation, énergie, mobilité, biodiversité...

Accompagnés par des coaches spécialement formés, **plus de 800 participants ont expérimenté des actions locales** : jardins partagés, recyclerie, ateliers « Faites-le vous-même », plantation de haies... Une BD, des récits façon « TEDx » et une dynamique numérique ont prolongé l'élan.

2

Une convention de citoyens tirés au sort pour agir sur le climat

Métropole de Grenoble (450 000 habitants)

Pour faire en sorte que toutes les catégories de la population prennent effectivement part aux décisions en matière de climat, un échantillonnage, suivi d'un tirage au sort, ont permis de mobiliser 100 citoyens.

Durant 5 sessions et sur une période de 8 mois, ces habitants ont pu approfondir leurs connaissances, débattre et **formuler des recommandations à l'attention des élus**.

Après analyse de leur rapport par les services de la collectivité, 14 délibérations ont été préparées, puis adoptées par la collectivité l'année suivante.

3

Le plus grand projet citoyen d'autoconsommation collective d'énergie solaire de France

Ouest Aveyron Communauté (29 000 habitants)

Sous l'impulsion d'un appel à projets local, des acteurs publics et citoyens se sont alliés pour créer un projet d'ampleur : **produire 2,7 GWh/an avec des ombrières photovoltaïques couvrant 16 000 m² de parking**, et alimenter directement les entreprises voisines.

Grâce à un partenariat exemplaire entre collectivités, PME, coopératives et citoyens, 98 % de l'énergie produite sera consommée sur le territoire, à prix stable.

4

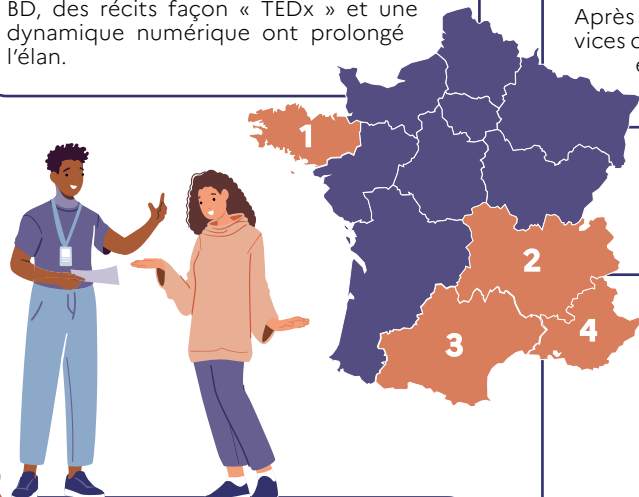
Une réserve communale de sécurité civile composée d'habitants volontaires

Cannes (74 000 habitants)

Depuis 2021, cette ville s'appuie sur une réserve communale de sécurité civile composée de volontaires formés. Sous l'autorité du Maire et **coordonnée par la direction des risques majeurs, cette réserve remplit trois grandes missions** :

- sensibiliser la population – notamment les jeunes – aux risques naturels et aux bons comportements,
- soutenir les habitants en cas de crise,
- contribuer au retour à la normale après un événement.

Des réservistes qui interviennent ensuite dans les centres d'hébergement d'urgence, aux côtés du CCAS et des services sociaux, mais aussi sur le terrain (missions d'information, orientation, aide au nettoyage).



FAIRE PREUVE DE SOBRIÉTÉ POUR ÉCONOMISER



?

Pourquoi faire preuve de sobriété est important pour la transition écologique ?

Réussir la transition écologique nécessite des investissements, mais également de repenser nos modes de vie. Dans un contexte où plusieurs limites planétaires sont déjà dépassées, la sobriété est une démarche indispensable consistant à questionner les besoins individuels et collectifs pour y répondre en respectant le vivant et les ressources finies. Il s'agit de réduire les consommations d'énergie, de matière, des ressources naturelles et les émissions de gaz à effet de serre, tout en gardant un objectif d'équité et d'intérêt général.

Cette sobriété ne se limite pas à l'énergie : elle impacte aussi les consommations d'eau, de surface foncière, de matériaux, d'alimentation et même de services numériques. Elle ne se résume pas non plus à des gestes individuels et se doit d'être portée par les politiques publiques et l'aménagement local. Mais c'est un engagement gagnant pour les communes et intercommunalités qui s'en saisissent pour améliorer la qualité de vie des habitants, préserver les milieux naturels et les atouts du territoire, tout en accroissant la résilience face aux crises et en économisant sur leurs factures d'énergie.



Chiffres clés

12 % des Français pensent que « pouvoir acheter ce dont on a envie » est le 1^{er} facteur du bien vivre, derrière « pouvoir passer beaucoup de temps avec sa famille et ses proches » (26 %) et « disposer de temps pour soi » (14 %)^[1].

87 % des Français jugent superflu de disposer d'un smartphone de moins de 2 ans^[1].

74 % des logements sont sous-occupés ou vacants ou bien sont des résidences secondaires^[2].

60,7 % de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers entre 2011 et 2024 s'est faite dans les communes où la tension immobilière est faible^[3].

1. ADEME, Baromètre sobriété et mode de vie, 2024. 2. Observatoire de la Transition Écologique du Bâtiment, 2025. 3. Cerema, 2025.



En tant qu'élu(e), je peux...

- Questionner les habitants et usagers sur leurs besoins avant d'engager un grand projet ou de lancer un marché public important.
- Réaménager le territoire pour rapprocher logements, services et emplois, tout en redonnant la priorité aux piétons et aux mobilités actives.
- Consommer moins d'espace et préserver les sols, en favorisant une meilleure occupation de l'immobilier existant et une meilleure protection des terres agricoles et naturelles.
- Préserver l'eau et les ressources naturelles grâce à une gestion économe et différenciée des espaces verts.
- Réduire les besoins en énergie de la commune, en modulant l'éclairage public, en maîtrisant la consommation dans les bâtiments communaux, et en favorisant la sobriété numérique. Pour réduire les consommations d'énergie des bâtiments publics, on peut rejoindre le programme ACTEE, qui finance (via les certificats d'économie d'énergie) de l'animation et des actions favorisant la sobriété énergétique.





Et en pratique, on peut faire quoi ?

Repenser l'organisation du territoire pour réduire les besoins en déplacement.

On agit pour rapprocher les logements des services, commerces et emplois et on redonne une place centrale aux mobilités actives et partagées dans les projets d'aménagement.

Des actions qui passent par la densification des centres-bourgs, la **lutte contre la vacance des bâtiments**, la planification dans les documents d'urbanisme (PLUi, SCoT) afin de mobiliser les gisements disponibles, ainsi que par une attention particulière portée à toutes les mobilités, notamment les plus actives.

Optimiser l'usage des bâtiments, en adaptant la taille, l'usage et la durée de vie des équipements municipaux.

On pense à **mutualiser certains services ou bâtiments**, ou à transformer un local existant plutôt qu'en construire un neuf. On limite également les éclairages extérieurs en intensité et en durée, et on optimise l'éclairage intérieur des bâtiments municipaux.

Consulter les habitants et les usagers en amont des projets importants pour bien cerner les besoins réels.

Cela permet d'éviter les dépenses inutiles, de mieux répondre aux attentes, et de favoriser l'adhésion à des choix parfois contraints. La sobriété est rarement populaire. Mais elle est plus facilement acceptée quand elle est décidée collectivement et appliquée avec équité.

Gérer sobrement les ressources naturelles.

La préservation des terres agricoles et naturelles, l'adoption d'une gestion différenciée des espaces verts, la restauration des zones humides, la baisse des consommations d'eau et d'énergie ou encore la récupération des eaux de pluie dans les bâtiments publics constituent chacun autant de gestes concrets pour alléger la pression sur le vivant.

On peut aussi valoriser des modes de consommation responsables, en soutenant les circuits courts, les lieux de réparation, et les alternatives à l'achat neuf.

Donner l'exemple en tant que collectivité.

On fait de ses agents des porte-drapeaux de cette sobriété par la **formation aux achats responsables**, en appliquant les principes de sobriété dans toutes les politiques publiques (alimentation, numérique, bâtiment...), et en évaluant régulièrement l'impact des actions menées.

On peut aussi valoriser des modes de consommation responsables, en soutenant les circuits courts, les lieux de réparation, et les alternatives à l'achat neuf.



19 % !

C'est le taux de fuite moyen sur les réseaux d'eau potable^[1].

1. Source : Observatoire national des services d'eau et d'assainissement, Rapport national de l'Observatoire, 2024.





Ils le font déjà !

1

La sobriété foncière, pour retrouver de l'espace sans artificialiser

Communauté de communes Terres d'Argentan (34 000 habitants)

Cette intercommunalité normande d'un peu plus de 30 000 habitants fait depuis 10 ans de la sobriété un axe prioritaire de son projet de territoire. En plus d'actions visant à économiser l'énergie (-100 000 €/an sur les consommations énergétiques liées à l'éclairage, par exemple), l'intercommunalité mène une démarche de sobriété foncière :

- en cherchant à **optimiser son patrimoine immobilier sous-utilisé** (récupération de 5 000 m² de bâti),
- **en luttant contre la vacance des bâtiments** en centre-ville,
- **via son Projet Alimentaire Territorial (PAT).**

Les actions de sobriété s'y multiplient, et pas uniquement en matière d'énergie.

-37 % sur la facture d'électricité de la collectivité en seulement 2 ans !

Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois (80 000 habitants)

Face à la hausse des coûts de l'énergie, une agglomération des Hauts-de-France a mis en place dès septembre 2022 un plan d'action Sobriété pour développer les bonnes pratiques, et notamment limiter les consommations énergétiques.

De nombreuses actions ont été mises en place, avec une réunion de suivi hebdomadaire pilotée par la Présidente en présence des élus ainsi qu'un réseau de référents Sobriété. **Des mesures ont été prises sur l'éclairage public, les bâtiments communautaires et municipaux, l'eau des bassins des piscines...** permettant à l'agglomération de constater une baisse de 37 % de sa consommation d'électricité entre 2022 et 2024.

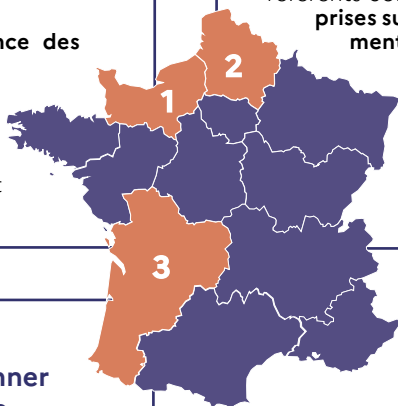
3

Un défi collectif sur la sobriété pour questionner les besoins des habitants

Soustons (8 500 habitants)

En partenariat avec un syndicat mixte de prévention des déchets, une commune a organisé en 2024 un défi collectif baptisé « Sobriété Heureuse ». Ce programme de trois mois devait permettre à un groupe de 15 citoyens de la commune de tester des changements de pratiques individuelles et collectives, grâce à six rencontres sur des sujets variés (numérique responsable, alimentation durable, slow tourisme, consommation alternative, etc.).

Le défi a essaimé en 2025 dans une commune proche, désireuse de donner elle aussi à ses habitants l'occasion de tester des pratiques plus sobres en ressources et en énergie.



DONNER L'EXEMPLE DANS LA GESTION DE LA COLLECTIVITÉ



?

Pourquoi devenir une collectivité exemplaire en matière de transition écologique est important pour la transition écologique ?

En adoptant des pratiques plus vertueuses, la collectivité réduit ses impacts environnementaux. Elle gagne aussi en expérience, en cohérence et en légitimité.

Cette démarche d'exemplarité donne du crédit lors des échanges avec les habitants quand il est question d'interroger les pratiques et/ou d'engager un changement d'habitudes.

Les progrès réalisés par la collectivité sont opposables, et facilitent l'engagement de tous. Une démarche qui implique de nouveaux choix de gestion et d'organisation du travail, des investissements, mais et surtout une mobilisation de tous les collaborateurs et agents.



Chiffres clés

● **100,7 Md€** d'achats
pour les collectivités territoriales
et leurs groupements en 2024.^[1]

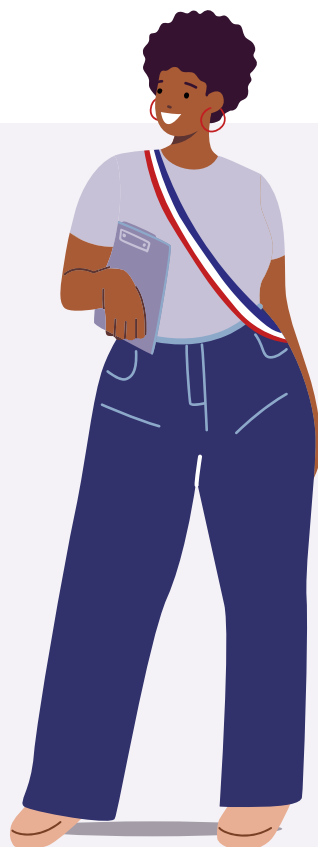
● **100 %** de contrats publics avec une clause
et un critère environnementaux : une obligation
créée par la loi Climat et résilience à compter du
22 août 2026^[2].

1. Observatoire économique de la commande publique, Recensement économique de la commande publique- Chiffres 2023.

2. https://www.economie.gouv.fr/files/files/directions_services/daj/marches_publics/achatsdurables/Fiche_explicative_loi_climat.pdf?v=1753708501

En tant qu'élu(e), je peux...

- **Élaborer une stratégie d'achats pour sa collectivité en lien avec les acteurs du territoire**, affiner les besoins et **privilégier des produits et services plus respectueux de l'environnement** (pour préparer et faciliter la généralisation de l'intégration de clauses et critères environnementaux dans les marchés publics).
- **Former les agents** à l'éco-conduite, à la gestion différenciée des espaces verts, à la sobriété énergétique ou aux achats responsables.
- **Désigner des référents transition écologique** dans les services pour porter le projet sur le terrain.
- **Engager ma collectivité dans une démarche de numérique responsable.**
- **Contribuer à l'électrification des usages**, en planifiant l'arrêt des consommations de fioul, de gaz et de produits pétroliers dans le patrimoine de la collectivité.





Et en pratique, on peut faire quoi ?

Devenir une municipalité éco-exemplaire.

Cela implique de repenser globalement la façon dont on gère la collectivité, et donc d'agir sur de multiples leviers :

- on met en place une gestion différenciée des espaces verts, plus respectueuse de la biodiversité et de la santé des agents et des citoyens,
- on diminue les consommations,
- on privilégie les alternatives à la voiture individuelle pour les déplacements professionnels (vélos électriques, véhicules en auto-partage...),
- on réduit les déchets de bureau,
- on gère mieux ses restaurants administratifs,
- on pratique des achats responsables,
- on s'engage dans une démarche de numérique responsable.

Réaliser un diagnostic des actions de la collectivité

en évaluant les consommations d'eau, d'énergie, de carburant et les déchets produits. En particulier, on fait le point sur le potentiel de substitution du fioul, du gaz et des carburants fossiles par l'énergie électrique dans le patrimoine communal et intercommunal, et on planifie le changement (remplacement des chaudières fioul et gaz, installation de bornes de recharges électriques etc.).

Transformer la politique d'achats de la collectivité :

On prend le temps de questionner les besoins réels, afin de limiter les surplus et le gaspillage.

On privilégie les matériels robustes, avec un bon indice de réparabilité, les consommables rechargeables et réutilisables plutôt que les matériels jetables.

On profite de toutes les opportunités offertes par le code des marchés publics pour introduire des clauses et des critères favorisant le développement durable. Introduire certains critères comme la limitation de l'empreinte carbone de l'approvisionnement ou des objectifs de prévention des déchets peuvent conduire à retenir des offres locales, dans le cadre de circuits courts bien organisés.

On choisit des produits écolabellisés.

On prend en compte le coût sur l'ensemble du cycle de vie (achat, utilisation, réparation, consommation, traitement en fin de vie).

On favorise les échanges de pratiques entre acheteurs publics en adhérant, par exemple, à un réseau régional « commande publique et développement durable » couvrant son territoire.

On évite le plastique jetable et on privilégie les alternatives durables (ex. : carafes d'eau plutôt que des bouteilles en plastique).

Retrouvez toutes les ressources à disposition des élus et des acheteurs publics sur achats-durables.gouv.fr.

S'engager dans une démarche de sobriété numérique.

Il est important de limiter le nombre d'achats d'équipements informatiques, en entretenant le matériel et en choisissant de garder les équipements plus longtemps. On peut également valoriser les équipements en fin de vie et réduire le volume de données stockées. Enfin, pour les nouveaux services numériques, on les développe dans une logique d'éco-conception en s'appuyant par exemple sur le RGESN.

Changer la manière de concevoir et d'entretenir les espaces verts.

Il est important d'adapter les pratiques selon les zones de nature du territoire : tout n'a pas besoin d'être coupé/entretenu. On laisse donc des zones de nature sauvage et du bois mort au sol pour les insectes.

Associer les agents de la collectivité à la démarche d'exemplarité.

Formés et impliqués, les agents de la collectivité adhéreront plus facilement à la démarche qui implique des changements importants dans leurs habitudes.

Les programmes d'accompagnement

Pour que votre exemplarité soit reconnue, mais aussi pour être accompagné et aller plus loin dans votre action, vous pouvez faire labelliser votre commune, par exemple avec :

- Territoires Engagés pour la Nature : engagespourlanature.ofb.fr/territoires
- Territoire Engagé Transition Écologique : territoiresentransitions.fr
- Capitale française de la Biodiversité : capitale-biodiversite.fr



Ils le font déjà !

1

Un marché public 100 % réemploi

Bretagne porte de Loire Communauté (33 000 habitants)

Lors de la construction d'un nouvel équipement public, la collectivité a intégré à son marché public une clause imposant le « 100 % seconde vie » pour le mobilier.

Les entreprises qui ont été sélectionnées, appartenant à l'économie sociale et solidaire de la région, ont répondu à chacun des 10 lots en ne proposant que des meubles issus du réemploi, de la réutilisation ou du reconditionnement. **Plus largement, la conception même du bâtiment est éco-exemplaire** : pas d'artificialisation, intégration des énergies renouvelables, re-végétalisation du parvis...

2

Un territoire engagé pour un numérique responsable

Communauté d'agglomération de Nevers (65 000 habitants)

L'agglomération s'est dotée d'un **comité de pilotage interservices** et d'une **direction mutualisée dédiée à un numérique mieux responsable**. Les impacts sont pluriels :

- Reconditionnement des matériels informatiques,
- Élargissement des horaires d'accueil des mairies annexes pour lutter contre l'exclusion numérique,
- Partenariats pour encourager les innovations (système d'intelligence artificielle pour la détection de fuites d'eau, dispositif d'éclairage urbain intelligent des passages piétons...).

Cet engagement exemplaire a été récompensé par le **label Numérique Responsable**.

3

Formation des agents municipaux à la transition écologique

Pessac (67 000 habitants)

Depuis 2022, la ville forme l'ensemble de ses agents municipaux pour intégrer les enjeux écologiques dans tous les services. Une journée complète de formation, alliant plénière et ateliers thématiques, permet d'aborder les **sujets clés : biodiversité, mobilité, énergie, santé, consommation responsable...** Adaptée aux contraintes de service, la formation est déployée de façon progressive et accessible à tous.

Place à la biodiversité dans les espaces verts

Mons (2 000 habitants)

Cette petite collectivité a adapté les **interventions sur les espaces verts en fonction des espèces présentes sur le territoire**, des usages et des besoins de la biodiversité. Pour y parvenir, elle a formé ses agents techniques à la gestion différenciée et notamment aux interventions techniques sur les haies.

Ce changement dans les pratiques est désormais installé et c'est auprès de la population que la sensibilisation continue pour éduquer à la biodiversité ordinaire. La population découvre les espèces préservées grâce à ces nouveaux espaces.

4



RÉNOVER ET CONSTRUIRE DES BÂTIMENTS CONFORTABLES, ÉCOLOGIQUES ET ÉCONOMES



?

Pourquoi mieux bâtir et bien rénover est important pour la transition écologique ?

Le bâtiment est le premier secteur consommateur d'énergie en France et un contributeur majeur aux émissions de gaz à effet de serre, à l'artificialisation des sols et à la consommation de ressources naturelles. En intervenant sur l'ensemble du parc (logements, locaux tertiaires privés et bâtiments publics), la commune ou l'intercommunalité peut réduire son impact environnemental.

La priorité va à la rénovation énergétique, synonyme de confort accru, de baisse des factures, mais aussi de dyna-

misation de l'économie locale. Elle permet aussi une approche globale de la qualité environnementale du bâti : qualité de l'air intérieur, lutte contre le bruit, adaptation au changement climatique, préservation de la biodiversité par des choix constructifs plus sobres.

Les collectivités disposent aussi d'un levier important : optimiser l'usage du parc existant pour limiter les constructions neuves, via la mutualisation des espaces ou la lutte contre la vacance.



Chiffres clés

45 % de la consommation d'énergie

en France en 2023 sont destinés à l'utilisation des bâtiments^[1].

65 à 85 % des émissions de gaz à effet de serre

du cycle de vie d'un bâtiment sont liées aux produits utilisés pour leur construction et aux équipements techniques intégrés^[2].

42 % des Français déclarent avoir déjà souffert d'un excès de chaleur en été^[3].

3x plus élevées : les factures énergétiques des passoires énergétiques (logements de classe G) sont en moyenne 3 fois plus élevées que les factures des logements de classe C^[4], pour une température intérieure identique.

1. Observatoire de la Transition Écologique du Bâtiment, Chiffres clés, 2025. 2. ADEME, Étude Objectif Bâtiment Énergie Carbone, 2020. 3. Médiateur national de l'énergie, Baromètre énergie-info, 2024. 4. Le parc de logements par classe de performance énergétique au 1^{er} janvier 2022, Observatoire national de la rénovation énergétique, 2022.



En tant qu'élu(e), je peux...

- Réaliser un inventaire de l'usage et de la consommation d'énergie des bâtiments publics de ma commune.
- Contribuer à structurer une filière locale de matériaux biosourcés pour le bâtiment.
- Mettre des surfaces à disposition des acteurs de mon territoire, pour le stockage de produits de construction, afin de favoriser leur réemploi dans la construction.
- Systématiser le recensement de la biodiversité en amont des projets de rénovation et adapter les travaux afin de limiter l'impact de la rénovation sur les espèces protégées.
- Intégrer des mesures d'adaptation au changement climatique dans les nouveaux projets de construction ou de rénovation : protections solaires, végétalisation, îlots de fraîcheur, infiltration des eaux pluviales à la parcelle, protection contre les inondations et le retrait-gonflement des argiles.





Et en pratique, on peut faire quoi ?

Faire de la rénovation des bâtiments publics une priorité avec l'outil BatEnR

(<https://reseaux-chaaleur.cerema.fr/espace-documentaire/batenr>)

Le décret tertiaire impose une réduction de la consommation d'énergie de 40% en 2030 par rapport à 2010, pour tous les bâtiments publics d'une surface supérieure ou égale à 1 000 m². Dans tout projet de rénovation, on prend en considération la diversité des enjeux :

- isolation thermique et acoustique performante, végétalisation,
- création d'îlots de fraîcheur et prise en compte du confort d'été,
- protection contre les inondations et les incendies,
- prévention du phénomène de retrait-gonflement des argiles,
- gestion des eaux pluviales à la parcelle.

Pour accélérer la décarbonation, on électrifie les usages en abandonnant prioritairement les chaudières au fioul, et progressivement les chaudières à gaz. On les remplace notamment par des pompes à chaleur. Lorsque c'est possible, on peut également raccorder le bâtiment à un réseau de chaleur existant.

Dans les écoles notamment, on veille également à la qualité de l'air intérieur grâce à l'installation de systèmes de ventilation correctement dimensionnés et entretenus (et de moyens d'aération).

Réaliser un Schéma directeur immobilier énergétique (SDIE).

La réalisation d'un inventaire des bâtiments publics permet d'évaluer la performance du parc immobilier de la collectivité. Ce recensement des bâtiments et de leurs usages permet également d'identifier les possibilités de diversifier et d'intensifier les usages de certains espaces, tels que les salles polyvalentes, bibliothèques ou gymnases, afin d'élargir leurs plages d'utilisation.



Investir dans la rénovation des équipements publics les plus énergivores.

Les piscines publiques représentent près de 10 % des consommations d'énergie globales d'une collectivité. Investir dans leur rénovation pour intégrer une part d'énergies renouvelables, se raccorder à un réseau de chaleur ou mieux tenir compte des enjeux de confort d'été sont des choix économiquement gagnants.

Envisager le réemploi des produits de construction pour réduire la consommation de ressources naturelles.

On privilégie les produits facilement démontables, nécessitant pas ou peu d'opérations de nettoyage, réparation et reconditionnement, et représentant peu d'enjeux de sécurité dans un bâtiment (par ex. : portes, appareils sanitaires, dalles de moquettes, briques de terre cuite). La collectivité peut encourager le réemploi dans le cadre de son rôle de maître d'ouvrage, mais aussi mettre à disposition des terrains et espaces pour des associations ou des particuliers pour leurs propres travaux.

On appuie un écosystème de professionnels volontaires pour accompagner les pratiques d'auto-rénovation des ménages qui souhaitent réaliser eux-mêmes les travaux de rénovation de leur logement, afin de garantir la qualité et la performance énergétique.

Agir pour limiter l'impact des rénovations de bâtiments sur la biodiversité du territoire.

Un recensement de la biodiversité en amont des projets de rénovation permet d'éviter la destruction de nid ou l'obstruction d'une cavité servant d'accueil à des espèces.

Il est possible ensuite d'adapter le calendrier des travaux au rythme des espèces protégées en fonction de leur présence sur le site. Des vitrages anticollisions permettent de protéger les oiseaux et des bandes de crépis rugueux peuvent être installés afin de permettre la nidification sous les bords de toiture.





Ils le font déjà !

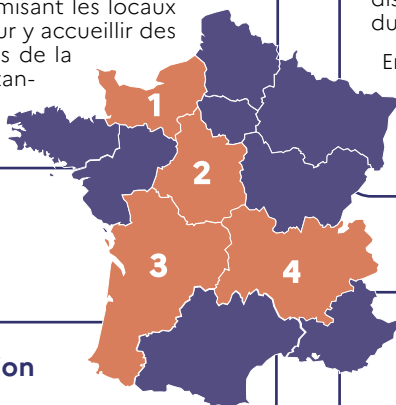


1

Un Schéma Directeur Immobilier pour mieux utiliser les bâtiments existants.

Communauté de communes Terres d'Argentan (33 000 habitants)

En réalisant un **inventaire des bâtiments publics, de leurs usages et de leurs consommations d'énergie**, la communauté de commune est parvenue à réduire la surface de son parc immobilier de 2 600 m² en partageant des espaces entre écoles, ou en optimisant les locaux de l'incubateur pour y accueillir des services techniques de la ville. Avec de substantielles économies d'énergie à la clé.



2

Le bâti rénové pense aussi aux chauves-souris !

Bourges (64 000 habitants)

La collectivité a été sensibilisée à la préservation des chauves-souris par le Muséum d'Histoire naturelle local. Ces chauves-souris nichent en effet dans les anfractuosités des bâtiments et voient leur refuge disparaître avec la rénovation thermique du bâti.

En partenariat avec le MNHN, **elle a intégré des nichoirs directement dans les couches d'isolant extérieur**. Preuve que l'on peut s'isoler sans exclure les plus noctambules de ses habitants.

3

Mise à disposition d'espaces pour développer le réemploi de matériaux de construction.

Communauté d'agglomération du Pays basque (300 000 habitants)

Un ancien hangar appartenant à l'agglomération a été mis à disposition d'une association pour lui permettre de mener à bien ses chantiers de déconstruction et y créer un espace de stockage de matériaux destinés au réemploi.

Rénové par l'association en modeste contrepartie, le hangar permet le stockage des matériaux qui y sont revendus à prix solidaire.

4

Une piscine rénovée en conservant la charpente et le bassin principal, avec un système solaire thermique qui couvre l'essentiel de ses besoins de chauffage

Communauté de communes Bugey-Sud (34 000 habitants)

Les investissements réalisés dans le cadre de la rénovation de la piscine publique de centre-ville permettent d'**atteindre les objectifs du décret tertiaire tout en augmentant la capacité d'accueil**.

Une réflexion approfondie sur la rénovation des façades (réduction de la surface vitrée, intégration de voilages) a permis d'améliorer le confort thermique l'été, sans gêner le confort visuel tout le reste de l'année. Un système de chauffage solaire thermique vient couvrir la plupart des besoins d'énergie thermique du bâtiment rénové.

AIDER LES ENTREPRISES LOCALES À INVESTIR DANS LA TRANSITION



?

Pourquoi s'appuyer sur les entreprises de son territoire est important pour la transition écologique ?

Petites ou grandes, traditionnelles ou innovantes, les entreprises façonnent les territoires au rythme de leurs choix quotidiens. Leur engagement est essentiel pour faire évoluer nos modes de production, de consommation et de gestion des ressources.

Nombre d'entre elles ont amorcé leur transition : relocalisation, écoconception, sobriété, économie circulaire... En les associant aux stratégies territoriales, les collectivités peuvent accélérer la transformation des pratiques

et du territoire. Car les enjeux climatiques et de biodiversité concernent aussi le domaine foncier et les activités des acteurs privés.

Dialoguer avec les entreprises sur la transition offre aux collectivités l'opportunité de concilier développement économique et préservation de l'environnement. Cette convergence crée de la valeur, des emplois durables, et renforce la résilience des activités locales face aux crises climatiques et aux tensions sur les ressources.



Chiffres clés

90 % des dirigeants d'entreprises estiment que les enjeux sociaux et environnementaux sont incontournables pour les entreprises en 2024^[1].

Près de **660 000** offres d'emploi ont été déposées en 2023 pour des métiers liés à l'économie verte^[2].

77 % des chefs d'entreprises estiment possible de réduire significativement leurs émissions de gaz à effet de serre^[3].

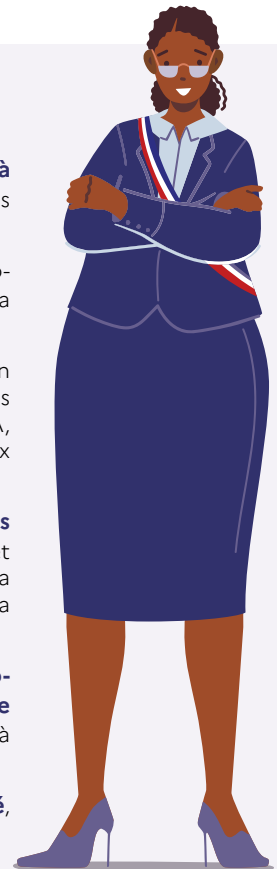
80 % des emplois français seraient concernés par la biodiversité et subiraient les impacts d'une dégradation des écosystèmes, engendrée par une surexploitation de ceux-ci^[4].

1. GIP « Les entreprises s'engagent », Baromètre publié en 2024. 2. SDES, Offres et demandes d'emploi dans les métiers de l'économie verte en 2023, publié en 2024. 3. ADEME, Les représentations sociales du changement climatique - 25^e vague du baromètre, 2024. 4. <http://naturefrance.fr/la-dependance-de-leconomie-la-biodiversite>



En tant qu'élu(e), je peux...

- Utiliser la commande publique pour inciter les entreprises locales à faire évoluer leur offre (intégration de dispositions environnementales et sociales dans les marchés publics).
- Soutenir les nouvelles formes économiques, comme l'ESS (économie sociale et solidaire) ou l'EFC (économie de la fonctionnalité et de la coopération) qui créent des emplois locaux non délocalisables.
- Inciter les entreprises à s'adapter au changement climatique en les encourageant à se former aux enjeux écologiques, à bénéficier des offres d'accompagnement et de financement à la transition (CCI, CMA, CRESS, Région, État avec l'appui de l'ADEME, BPI, etc.), à répondre aux appels à projets France 2030.
- Mobiliser les acteurs de mon territoire en initiant et en portant des opérations collectives (Écologie Industrielle Territoriale [EIT], Projet Alimentaire Territorial [PAT], réseau local d'éco-salariés, « défis » sur la réduction des déchets, les économies d'énergie, la décarbonation, la biodiversité...).
- Engager les entreprises du territoire dans des démarches favorables à la biodiversité en les incitant à signer des chartes de bonne gestion, et en favorisant la mise en place d'une gestion écologique à grande échelle des espaces verts des zones d'activités.
- Encourager les entreprises à développer des plans de mobilité, notamment en verdissant leur flotte avec des véhicules électriques et écoscorés.





Et en pratique, on peut faire quoi ?

Organiser des formations aux enjeux et pratiques de coopération territoriale à l'intention des élus et des services.

On forme notamment les acheteurs, et on planifie avec eux l'amélioration continue des clauses environnementales et sociales dans les marchés publics. On valorise également les prestataires du territoire qui ont fait évoluer leur offre et leurs pratiques dans le journal de la commune.

On investit une démarche de soutien à l'ESS (Économie Sociale et Solidaire) en désignant un référent ESS, en donnant de la visibilité aux acteurs de l'ESS sur son territoire (ex. : création d'un salon professionnel dédié) ou en incitant leur implantation grâce à une pépinière ou un incubateur de jeunes entreprises.

Encourager les entreprises du territoire à élaborer un plan d'action en faveur de la biodiversité.

Ce plan d'action peut être élaboré de façon individuelle (en signant des chartes de bonne gestion, en rejoignant le programme Entreprises Engagées pour la Nature [engages-pourlanature.ofb.fr/entreprises], ou à l'échelle d'une zone d'activité, en mettant en place une gestion écologique des espaces verts).

On encourage ces entreprises en valorisant leur action auprès des habitants. On organise des rencontres entre les habitants et les entreprises du territoire qui ont mis en place de bonnes pratiques pour éviter les impacts de leurs activités sur les milieux naturels.

Accompagner la structuration de dynamiques collectives en lien avec les services de développement économique.

- Autour de l'EIT (Écologie Industrielle Territoriale) en encourageant les entreprises pionnières à rejoindre le réseau Synapse : reseau-synapse.org
- Autour de l'[économie de fonctionnalité et de la coopération](#) (mise à disposition d'un usage plutôt que d'un bien) en leur proposant de s'associer à des opérations existantes portées par des organismes consulaires, des associations d'entreprises, des agences de développement économique.

Valoriser l'offre d'accompagnement sur le territoire.

- On identifie les acteurs du conseil et du soutien aux entreprises locales en lien avec le service développement économique de la collectivité pour les interroger sur leur offre spécifique concernant la transition écologique.
- On oriente les entreprises de son territoire vers Transition Écologique des Entreprises, une plateforme qui aide les TPE PME à trouver des solutions pour leur transition (mission-transition-ecologique.beta.gouv.fr).

Organiser des réunions thématiques ou sectorielles avec des partenaires.

Les thèmes de l'énergie, déchets, eau, biodiversité, etc., tout comme comme les sujets transversaux autour d'un secteur (industrie, bâtiment, agri/agroalimentaire...) sont autant d'opportunités d'organiser des rencontres, petits déjeuners éco autour de la transition écologique et encourager la création d'un réseau de salariés ou d'un club entreprises engagées.

Les collectivités territoriales peuvent porter des projet de SNCRR.

Les collectivités territoriales peuvent porter des projets de SNCRR (sites naturels de compensation, de restauration et de renaturation) afin de restaurer un patrimoine naturel dégradé, puis de le gérer et le préserver sur le long terme. Ce dispositif permet de financer la restauration de la nature sur leur territoire ou de répondre à leurs propres obligations de compensation écologique. Pour en savoir plus : <https://www.ecologie.gouv.fr/politiques-publiques/sites-naturels-compensation-restauration-renaturation>





Ils le font déjà !

1

Sensibiliser les entreprises à la gestion écologique de leur site

Boigny-sur-Bionne (2 000 habitants)

Cette collectivité sensibilise les entreprises dans la préservation de la biodiversité depuis une vingtaine d'années. Pour cela, **elle saisit le moment opportun du dépôt du permis de construire pour initier un dialogue** sur la gestion écologique du foncier avec les nouvelles entreprises.

Le résultat après 20 années d'exercice : la plupart des permis de construire accordés sur les zones d'activité ont pu bénéficier de l'accompagnement de la commune, notamment en vue de conserver les arbres existants et de mieux gérer les eaux pluviales via des aménagements paysagers (noues et fossés, parkings perméables, haies bocagères).

Entamer le dialogue avec les dirigeants d'entreprises de son territoire

Communauté d'agglomération du Grand-Reims (300 000 habitants)

Constatant le **poids de l'industrie dans les émissions de gaz à effet de serre de son territoire**, la collectivité a choisi d'agir. Et ce, malgré ses compétences limitées sur ce secteur.

En 2022, **des élus initient un dialogue avec des dirigeants locaux** convaincus et créent rapidement une dynamique. Fin 2022, une association locale inspirée de l'association nationale *Dirigeants Responsables* voit le jour. Inspirée d'un modèle initié ailleurs, elle fédère des entreprises autour d'ateliers concrets pour se lancer en RSE, décarboner, optimiser les mobilités ou renforcer l'ancrage territorial.

2

3

Proposer des parcours de formation aux TPE/PME

Communauté d'agglomération du Grand Cognac (70 000 habitants)

L'intercommunalité propose aux entreprises locales deux parcours d'accompagnement gratuits, en partenariat avec la CCI du département, pour favoriser leur transition écologique :

- Un **parcours déchets/matières** avec diagnostic individuel, plan d'action sur mesure, ateliers collectifs et visites de sites pour réduire déchets, coûts et impacts environnementaux.
- Un **parcours gestion du risque** de 4 à 5 rendez-vous animés par des experts autour du management des risques.

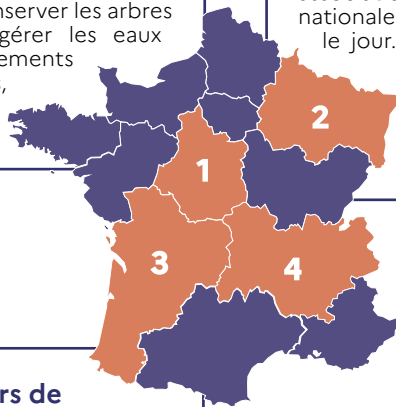
Ce programme **aide à changer les pratiques des TPE/PME industrielles et tertiaires** auquel il est destiné, à limiter le gaspillage, et à évoluer vers une économie circulaire, sans reste à charge pour les entreprises.

Accompagner les créations d'entreprises à impact positif

Valence Romans Agglo (220 000 habitants)

Une communauté d'agglomération d'Auvergne-Rhône-Alpes et un groupe privé se sont associés pour créer un **incubateur d'entreprises favorables à la transition écologique du territoire**. Rejoints par des acteurs locaux, ils ont lancé un programme de création de cent entreprises à « impact positif », sur cinq ans. Parmi les projets accompagnés en 2025 par cette structure participant au réseau Coop'ter : une entreprise qui facilite la reconversion de boutiques vacantes en studios, une entreprise de livraison à vélo dédiée aux professionnels, un producteur d'amendements organiques de qualité à partir des biodéchets des professionnels, etc.

4



RÉDUIRE LA PRODUCTION DE DÉCHETS, MIEUX LES VALORISER



Pourquoi est-il important de diminuer notre production de déchets ?

Nos modes de vie saturent les poubelles. Déchets ménagers, commerciaux, de bureaux ou d'espaces verts représentent un important gaspillage de ressources. Et leur traitement (collecte, recyclage, incinération, enfouissement) est coûteux. Une gestion plus sobre, fondée sur la prévention et des pratiques responsables, offre un levier pour maîtriser les dépenses et réduire les volumes.

Encourager une consommation plus responsable aide en effet à préserver les matières premières et à limiter les impacts environnementaux sur l'en-

semble du cycle de vie des produits. Réduire le gaspillage, c'est aussi renforcer le pouvoir d'achat, faire des économies pour la collectivité, et développer l'emploi local dans la réparation, la valorisation ou la collecte.

Les déchets non évitables deviennent aussi des ressources. Depuis 2024, le tri à la source des biodéchets se généralise : une opportunité à saisir. Compost local, biogaz, amendements organiques... leur valorisation préserve les sols, limite l'usage de ressources fossiles et contribue à l'autonomie des territoires.

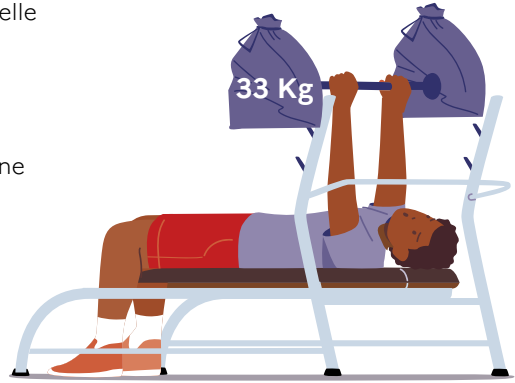


Chiffres clés

1/3 de déchets organiques dans la poubelle d'un ménage ^[1].

33 kg de nourriture jetés par personne chaque année en France ^[2].

811 000 emplois dans l'économie circulaire en France ^[3].



1. ADEME, Étude Modecom, 2017. 2. SDES, Les déchets alimentaires en France et dans l'Union européenne en 2021 (d'après les données Eurostat). 3. SDES, Indicateurs clés pour le suivi de l'économie circulaire, 2025.

En tant qu'élu(e), je peux...

- **Adopter un mode de fonctionnement plus sobre dans les services** : moins de papier, plus aucun objet jetable (gobelets plastique...), clauses environnementales — dont réduction des déchets — dans les appels d'offres et achats municipaux.
- **Proposer des démarches de sobriété** en favorisant l'implantation de lieux de réparation ou en mettant à disposition des habitants un espace pour favoriser le partage de biens.
- **Prendre des mesures pour réduire le gaspillage alimentaire** dans la restauration collective.
- **Généraliser les solutions de tri des biodéchets à la source** sur le territoire.
- **Proposer des actions pour favoriser la gestion *in situ* des déchets verts** : locations de broyeurs, installations de stations de compostage, réutilisation des composts produits localement dans les espaces verts de la ville...
- **Instaurer un mode de financement incitant à la réduction et au tri des déchets** : redevance ou taxe incitative pour l'enlèvement des ordures ménagères pour tous, redevance pour les producteurs non ménagers...





Et en pratique, on peut faire quoi ?

Communiquer auprès des citoyens pour encourager les gestes simples qui permettent de moins jeter.

On achète davantage de produits en vrac pour la collectivité, par exemple.

On incite les citoyens à mettre du collaboratif dans leur mode de consommation : réparer un objet en panne, donner leurs vêtements, emprunter un appareil à raclette ou un outil dans le voisinage. En prime, ça crée du lien social.

Accompagner l'implantation de recycleries et de ressourceries.

Ces lieux donnent une seconde vie aux produits et chacun peut s'y équiper à moindres frais.

La lutte contre le gaspillage alimentaire est également décrétée. Et la collectivité montre l'exemple dans ses cantines scolaires et restaurants, en restaurant par exemple des portions plus adaptées à l'appétit. On engage sa collectivité dans des projets de transition vers une alimentation durable, en initiant un projet alimentaire territorial (PAT).

Généraliser le tri des biodéchets à la source.

*Le tri à la source des biodéchets est devenu une **obligation légale** depuis le 1^{er} janvier 2024. C'est à la collectivité disposant de la compétence « collecte des déchets », sur un territoire qu'il revient d'organiser la mise en place de ce tri à la source des biodéchets pour les citoyens, en lien étroit avec les maires des communes concernées.*

- On favorise l'adhésion des habitants aux gestes de tri en mettant en place des actions pour inciter et accompagner le passage à l'action,
- On met en place des consignes de tri incluant tous les déchets alimentaires,
- On organise une campagne d'information pour sensibiliser les élus, les agents de collecte, les ménages, les gestionnaires d'immeubles, les vendeurs sur les marchés, les restaurateurs et les commerces de bouche,
- On met en place des solutions proches des habitations pour faciliter le tri et la collecte des biodéchets,

- On peut développer le compostage domestique pour les ménages disposant d'espaces ou mettre en place des **composteurs partagés en bas d'immeuble** et former des maîtres composteurs volontaires dans les communes pour accompagner les habitants,
- On peut également placer des bornes d'apports volontaires de biodéchets, qui seront ensuite collectés par la collectivité (en évitant l'usage de sacs plastiques comme contenant des biodéchets),
- On prévoit en amont la valorisation qui sera faite des déchets organiques (compost, digestat), localement si possible.

Autant d'**économies d'engrais chimiques pour le territoire** et l'environnement.

Rendre le tri sélectif plus efficace.

On améliore le système de collecte en l'adaptant aux objectifs : réduction de la fréquence pour les ordures ménagères résiduelles, ajustement du service pour les déchets valorisables, collecte emballages, apports en déchèterie.

La **tarification incitative** est un outil qui a fait ses preuves pour encourager les habitants à alléger leurs poubelles : la facture est modulée en fonction de la quantité enlevée.

On réfléchit également à des solutions adaptées pour les déchets des commerçants et des artisans.





Ils le font déjà !

1

Favoriser la réduction des déchets verts

Angers Loire Métropole (300 000 habitants)

Pour réduire les tonnages de déchets verts collectés en déchèterie et favoriser une valorisation locale, la communauté urbaine met en place plusieurs **actions de prévention et services pour les usagers** (aide financière à la location d'équipement, mise à disposition d'équipement auprès d'associations...).

Et pour sensibiliser les usagers à la pratique du broyage, des **démonstrations sont organisées** en déchèterie, en partenariat avec une association. Les participants aux ateliers peuvent y apporter leurs déchets verts et repartir avec du broyat prêt à l'emploi pour leur jardin.



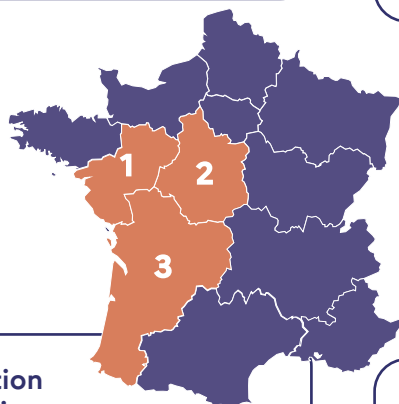
2

Un espace dédié au réemploi et à la réparation dans la déchèterie

Tours Métropole (293 000 habitants)

Dans le cadre de la rénovation d'une déchèterie, 500 m² ont été dédiés au réemploi pour **faire de la déchèterie une ressourcerie** où meubles, vêtements, électroménagers et objets de seconde main trouvent une nouvelle vie. Un lieu possible avec le partenariat de 9 acteurs de l'économie circulaire et qui allie vente responsable, ateliers ludiques et Repair Café pour sensibiliser au « réparer plutôt que jeter ».

Une **matériauthèque libre d'accès** complète ce dispositif, facilitant le réemploi local et réduisant durablement les déchets.



3

Une tarification incitative qui réduit de moitié le volume d'ordures ménagères

Communauté de communes Fumel Vallée du Lot (25 000 habitants)

Dix mois après le lancement de la tarification incitative dans cette communauté de communes de Nouvelle Aquitaine, les résultats sont impressionnants : la collecte des sacs noirs a diminué de 49 %, et la **production de déchets ménagers par habitant est passée de 244 kg à 153 kg**.

Le système mis en place combine une part forfaitaire et une part variable, **selon le nombre de dépôts** d'ordures ménagères effectués.



Une recyclerie au sein d'un pôle de valorisation des déchets

Communauté d'agglomération du Nord Grande-Terre (56 000 habitants)

Grâce au soutien de la communauté d'agglomération, une association a mis en place une recyclerie à proximité immédiate de la déchèterie.

Meubles, textile, équipements électriques et électroniques y sont récupérés puis triés afin d'évaluer leur réparabilité ou possibilité de remise en état, opérée dans des ateliers dédiés dans le cadre de **chantiers d'insertion professionnelle**.

Les objets remis en état sont ensuite **proposés à la vente à prix solidaire** (réemploi).

4

PROTÉGER NOTRE SANTÉ EN PRÉSERVANT LA QUALITÉ DE L'AIR, DE L'EAU ET DES SOLS



?

Pourquoi protéger ces biens communs est-il une double priorité écologique et sanitaire ?

La santé est une priorité majeure pour les Français qui la placent devant la protection de l'environnement. Ces deux enjeux sont pourtant étroitement liés. Préserver la qualité de l'air, de l'eau et des sols, c'est à la fois protéger la santé publique et réussir la transition écologique.

Ces biens communs remplissent des fonctions essentielles : régulation du climat, filtration des polluants, alimentation en eau potable, production agricole, prévention des risques. Leur

dégradation a des sources diverses en fonction des territoires : les transports, l'industrie, l'agriculture, le chauffage, la gestion des déchets, les sites pollués... et de nombreuses conséquences sur la santé - troubles respiratoires et cardio-vasculaires, maladies chroniques, cancers.

En agissant sur ces sources de pollution, les collectivités peuvent limiter les pressions sur l'environnement, protéger la santé de leurs habitants et renforcer la résilience de leur territoire.



Chiffres clés

30 000 cas d'asthme évitables chez les enfants de 6 à 11 ans, avec une meilleure aération/ventilation de salles de classe^[1].

20 000 ha de sols artificialisés chaque année en France^[2], soit la surface de Marseille.

97 % des Français placent la santé comme enjeu prioritaire à toute décision locale en matière d'eau, déchets et énergie^[3].

1. Santé Publique France, Évaluation quantitative d'impact sur la santé (ÉQIS) de la qualité de l'air dans et autour des établissements scolaires, 2024. 2. France Stratégie, Note d'analyse sur l'artificialisation des sols, 2023. 3. Elabe, Baromètre de la transformation écologique, 2024.



En tant qu'élu(e), je peux...



- Mettre en place une politique proactive pour un urbanisme favorable à la qualité de l'air.
- Déployer des solutions et infrastructures de mobilité inter-modales et peu polluantes, par exemple en créant des parkings à vélos dans les gares, des parkings relais aux abords des villes, ou des bornes de recharge de véhicules électriques.
- Informer et accompagner les habitants vers les solutions qui limitent les émissions de polluants atmosphériques : remplacement des vieux appareils de chauffage au bois, alternatives au brûlage des déchets verts, mobilités peu polluantes, covoiturage... voire restreindre les usages les plus polluants.
- Veiller à la qualité de l'air intérieur des établissements recevant du public, en particulier des jeunes enfants (établissements d'accueil de la petite enfance, établissements scolaires, établissements de l'aide sociale à l'enfance...) en renouvelant efficacement l'air et en choisissant les matériaux et produits de nettoyage les moins nocifs pour la santé.
- Dépolluer et renaturer une ou plusieurs parcelles en friche pour en retrouver l'usage, au bénéfice des habitants et du vivant.
- Favoriser l'installation et soutenir l'activité d'agriculteurs biologiques à proximité des aires de captage afin d'assurer une eau potable de qualité aux habitants et soutenir les pratiques agricoles économes en azote et peu émissives en polluants atmosphériques.



Et en pratique, on peut faire quoi ?

Intégrer les enjeux de santé et d'environnement à la planification territoriale.

On adopte une approche intégrée des enjeux liés à l'eau, l'air et les sols, en orientant l'action sur les mobilités actives, la préservation des aires d'alimentation de captage, la protection des terres agricoles ou naturelles, et la dépollution.

Assurer la qualité de la ressource en eau du territoire.

Pour garantir une eau sans risque pour la santé et éviter des traitements coûteux, la collectivité complète le suivi de l'ARS avec ses propres contrôles.

Elle acquiert des terres agricoles près des captages pour les louer à des agriculteurs engagés dans des pratiques respectueuses de l'environnement (sans pesticides, faibles émissions de GES et d'ammoniac, sobriété en azote), contribuant ainsi à la qualité de l'eau, de l'air et à la biodiversité.



Agir pour la qualité de l'air.

On encourage le renouvellement des appareils de chauffage les plus polluants (foyers ouverts, foyers fermés anciens), et on propose des alternatives au brûlage des déchets verts.

L'offre se développe (transports en commun, vélos, covoiturage, autopartage), ainsi que les infrastructures (voies réservées, parkings relais, pôles d'échanges). L'intermodalité et le report modal sont encouragés, ainsi que les mobilités douces et partagées. Le renouvellement des véhicules les plus polluants est soutenu, et des restrictions de circulation peuvent être mises en place dans les zones denses, après évaluation.

Une démarche facilitée par une concertation et un accompagnement autour des alternatives de mobilité pour garantir l'équité d'accès.

La collectivité peut aussi moduler la tarification du stationnement selon la vignette Crit'Air, et mener une politique d'urbanisme favorable à la qualité de l'air, notamment autour des établissements recevant les publics sensibles.

Aménager le territoire en renforçant la nature en ville.

La végétalisation des espaces publics, en particulier autour des écoles et établissements accueillant de jeunes enfants, réduit les îlots de chaleur urbains et offre des espaces de détente. La renaturation des cours d'eau et des zones humides, la gestion des haies agricoles et les mesures de soutien à l'agroécologie jouent également un rôle pour assurer la qualité de l'eau potable et de l'air.

Protéger les sols avec une stratégie foncière adaptée.

L'identification des sols à forte valeur agronomique, hydrologique ou écologique permet de mieux les préserver de l'artificialisation (études ciblées). La prise en compte des pollutions avérées ou potentielles améliore la pertinence des choix d'aménagement, grâce à un diagnostic multifonctionnel.

Porter une attention particulière à l'environnement et à la santé lors des construction, rénovation et gestion des espaces et bâtiments publics.

Végétaliser, choisir des matériaux, fournitures et produits d'entretien peu polluants, et veiller à assurer une bonne qualité de l'air intérieur avec des dispositifs de renouvellement de l'air... autant d'actions favorisant un cadre de vie sain dans les bâtiments publics.

Pour aller plus loin :

- [Territoire engagé pour un environnement, une santé](#)
- [Promotion de la santé, prévention des cancers et aménagement des territoires, le guide pratique](#) (via l'Institut National du Cancer)
- Guide ADEME des [bonnes pratiques agricoles pour l'amélioration de la qualité de l'air](#)



Ils le font déjà !



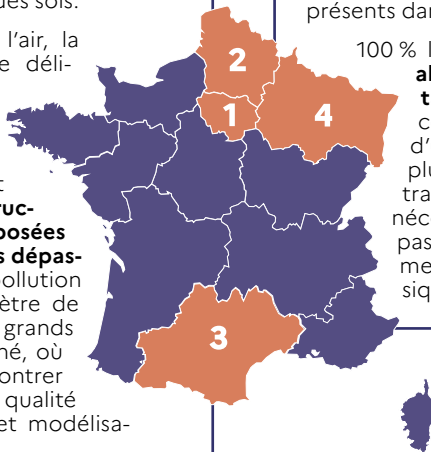
1

Intégrer des périmètres de protection dans le PLU pour limiter l'exposition aux pollutions

EPT Plaine Commune (490 000 habitants)

Cette intercommunalité d'Île-de-France a intégré une orientation d'aménagement et de programmation (OAP) « Santé environnementale » dans son PLUI, avec l'objectif de minimiser l'exposition des populations à la pollution de l'air liée au trafic routier, au bruit et à la pollution des sols.

Sur le volet qualité de l'air, la collectivité a décidé de délimiter des périmètres contraignants après une expérimentation menée sur deux sites pilotes. Elle a notamment **interdit certaines constructions dans les zones exposées de façon chronique à des dépassements des seuils** de pollution de l'air. Enfin, un périmètre de surveillance autour des grands axes routiers a été dessiné, où chaque projet doit démontrer qu'il prend en compte la qualité de l'air, via des études et modélisations adaptées.



2

Dépollution des sols sur site grâce à un procédé biologique

Fourmies (10 000 habitants)

Pour aménager un futur quartier d'une quinzaine d'hectares, la dépollution des terres d'un ancien site industriel de 3 000 m² était nécessaire. Une opération menée grâce à un procédé biologique innovant : le biotertre. Celui-ci repose sur l'utilisation de végétaux, micro-organismes et techniques d'aménagement spécifiques afin de dégrader, absorber ou immobiliser les polluants présents dans le sol.

100 % locale, cette solution est une **alternative au trafic de centaines de camions** vers les centres de dépollution. En plus d'un bilan carbone nettement plus favorable (réduction du trafic routier...), les ±400 000€ nécessaires au chantier n'étaient pas plus coûteux que l'investissement nécessaire à un projet classique de dimension comparable.

3

Une concertation pour agir sur la qualité de l'eau

Canet-d'Aude (2 000 habitants)

L'eau de la commune dépassait régulièrement les normes de potabilité. Pour en améliorer la qualité, la collectivité a mis en place une **démarche participative** avec l'aide d'un animateur.

Des outils innovants ont notamment été mobilisés pour parvenir à **changer les pratiques viticoles** sur les parcelles présentes sur l'aire de captage et fixer les objectifs. Mobilisés par cette première action, de nombreux habitants de la commune ont continué de s'investir autour de nouveaux projets.

4

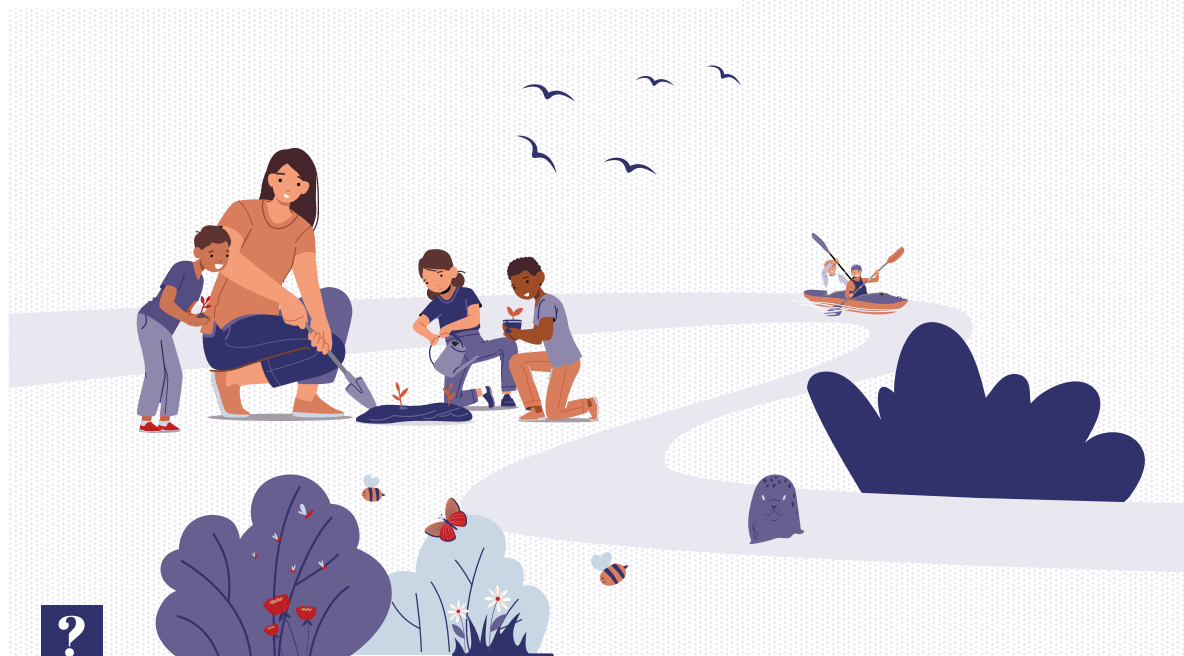
Protéger l'eau par un projet agroécologique collectif

Beuvezin (100 habitants)

Pour sécuriser sa ressource en eau potable, la commune a acquis 14 hectares de terres situées dans les périmètres de protection des sources, en partenariat avec les agriculteurs locaux. Ces parcelles sont exploitées selon un cahier des charges environnemental strict, favorisant la remise en herbe et limitant les pollutions.

Un projet agroforestier mené en parallèle a permis la plantation de 1 332 arbres et arbustes. Organisés en haies et alignements intra-parcellaires, ils contribuent à améliorer la qualité de l'eau, à renforcer la biodiversité locale et à augmenter la résilience climatique du territoire.

PRÉSERVER ET RESTAURER LA BIODIVERSITÉ SUR MON TERRITOIRE



?

Pourquoi

est-il important de prendre en compte les enjeux de biodiversité dans l'ensemble des compétences exercées par ma collectivité ?

La biodiversité génère de nombreux services qui contribuent à protéger le territoire des risques, garantir la qualité de vie des citoyens, renforcer l'attractivité du territoire et assurer des ressources qui améliorent la santé physique et mentale. Elle est pourtant gravement menacée. Le rythme d'extinction des espèces est 10 à 1 000 fois supérieur au rythme naturel.

En Europe, les populations d'oiseaux ont chuté de 25 % en 40 ans, et jusqu'à 60 % pour les espèces agricoles. Et les

insectes, essentiels à la pollinisation, ont diminué de 70 à 80 %. L'Outre-mer qui accueille 85 % des espèces endémiques françaises (et 75 % de la flore en Nouvelle-Calédonie) est particulièrement concernée.

Préserver la biodiversité ne se limite pas à protéger les milieux naturels. Urbanisme, mobilité, alimentation, gestion de l'eau ou du logement : chaque politique locale peut intégrer des leviers pour préserver notre patrimoine naturel et améliorer le cadre de vie.



Chiffres clés



- **86 %** des Français estiment que leur quotidien et leur avenir dépendent de la biodiversité^[1].
- **41 %** de milieux humides en dégradation dans les sites emblématiques (2010-2020)^[2].
- **1** obstacle (ouvrage) tous les 4 km de linéaire de cours d'eau en France en 2024^[3].
- **20 %** seulement des habitats naturels en France sont en bon état^[4].
- **85 %** des espèces endémiques françaises sont uniquement présentes en outre-mer (75 % de la flore en Nouvelle-Calédonie) et sont fragilisées par le changement climatique, les espèces exotiques envahissantes les diverses pressions anthropiques ou des contextes socio-économiques difficiles. **47 % des reptiles sont menacés en Martinique.**

1. Enquête OFB/Harris Interactive de 2024 : <https://www.ofb.gouv.fr/perception-de-la-biodiversite-par-les-francais>. 2. PatriNat, 2020 (OFB-CNRS-MNHN). 3. OFB, 2025. 4. ONB.

En tant qu'élu(e), je peux...

- Identifier les zones à enjeux de biodiversité pour mieux les prendre en compte dans mon PLU(i), en s'appuyant notamment sur un Atlas de la biodiversité communale.
- Intégrer une orientation d'aménagement et de programmation (OAP) dans le PLU(i) pour en protéger ou rétablir les continuités écologiques en ville et lutter contre la surchauffe urbaine.
- Signer une obligation réelle environnementale, comme propriétaire ou co-contractant, pour protéger la biodiversité locale.
- Préserver les espaces riches en biodiversité et limiter la consommation d'espaces naturels.
- Rejoindre le programme « Territoires engagés pour la nature » qui vise à faire émerger, reconnaître et valoriser des plans d'actions en faveur de la biodiversité. Il s'adresse aux communes et intercommunalités quelle que soit leur taille, qu'elles soient débutantes ou initiées en matière de biodiversité.





Et en pratique, on peut faire quoi ?

Préserver avant tout la biodiversité présente sur le territoire.

Plus les actions de préservation sont nombreuses sur le territoire, plus leurs bénéfices seront importants. En outre, la préservation des écosystèmes nécessite moins de moyens financiers et humains que des actions de restauration.

Afin de mieux appréhender ces enjeux, on s'appuie sur l'Atlas de la Biodiversité Communale (ABC) qui permet d'identifier les espaces de biodiversité à préserver et à restaurer, de mieux connaître le fonctionnement écologique de son territoire et d'impliquer acteurs locaux et citoyens dans la démarche. On peut également valoriser la mise en œuvre d'un plan d'action en faveur de la biodiversité, en rejoignant le programme « Territoires engagés pour la nature » (TEN).

Intégrer la Trame verte et bleue dans le Plan Local d'Urbanisme (PLU ou PLUi).

Lorsqu'il existe, le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) peut être décliné à l'échelle locale.

L'élaboration ou la révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) est une occasion stratégique pour intégrer une logique de sobriété foncière et mieux préserver la biodiversité. Grâce aux outils réglementaires du PLU (classement en

zones A ou N, espaces boisés classés, etc.), il est possible d'identifier les zones à enjeux écologiques à éviter, afin d'anticiper les contraintes liées aux futurs projets d'aménagement. Le PLU permet aussi d'aller plus loin, en définissant dans une Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) des secteurs à renaturer. L'objectif : restaurer les fonctions écologiques des sols, désartificialiser les espaces stratégiques et accueillir, demain, des projets de compensation, de restauration ou de renaturation.



Élaborer une stratégie foncière en faveur de la biodiversité.

Cette stratégie qui limite l'artificialisation des sols et préserve le patrimoine naturel peut s'appuyer sur la diversité des outils fonciers (acquisition, bien vacant sans maître, bail de longue durée, contrat d'obligation réelle environnementale, etc.) et sur une bonne gouvernance entre les acteurs fonciers (collectivités, Départements, Conservatoires d'espaces naturels, SAFER, Conservatoire du littoral, etc.). Cette stratégie foncière doit permettre également d'identifier les terrains propices à la réalisation de mesures de compensation afin d'accompagner la réindustrialisation.

Protéger et développer l'accès pour tous aux espaces naturels du territoire.

Les espaces protégés et/ou restaurés deviennent des lieux attractifs pour les paysages, la présence et l'observation d'espèces, le bien-être physique et mental, la pratique de loisirs et l'éducation.

On s'associe, lorsqu'il est possible, aux gestionnaires d'espaces protégés sur le territoire. Ces espaces valorisés sont des atouts pour l'attractivité touristique du territoire.





Ils le font déjà !

1

Mobilisation des particuliers pour protéger les terres de la collectivité

Saint-Loup-Hors (500 habitants)

Pour préserver les prairies naturelles encore présentes sur son territoire, la commune propose aux propriétaires fonciers de s'engager volontairement dans la protection de leurs terres grâce à un **outil juridique innovant : l'Obligation Réelle Environnementale (ORE)**.

Cet acte signé devant un notaire, entre un particulier et la commune, formalise les engagements concrets du propriétaire pour protéger la biodiversité locale. Sur cette commune, dix particuliers ont signé des ORE, soit une trentaine d'hectares (sur une commune de 5,3km²) et 500 habitants.

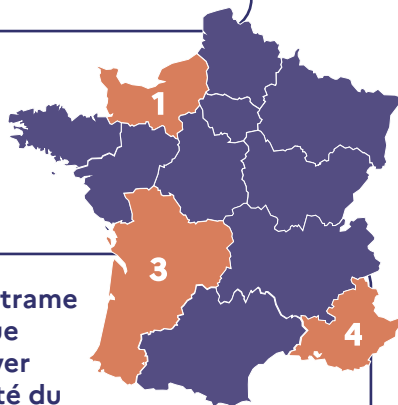


2

Valorisation du patrimoine naturel et de la biodiversité

Saül (300 habitants)

Cette petite commune ultra-marine s'est appuyée sur les résultats et la mobilisation citoyenne qui ont découlé de la mise en place d'un Atlas de la biodiversité communale pour **remettre en état les sentiers de randonnées pédestres** du village mais aussi créer de nouveaux itinéraires. Cette démarche a été accompagnée d'un plan d'interprétation du patrimoine naturel afin de **permettre aux habitants et aux touristes de redécouvrir les milieux forestiers**.



3

Restaurer la trame verte et bleue pour préserver la biodiversité du territoire

Tulle Agglo (44 000 habitants)

Cette communauté d'agglomération rurale s'est engagée dans la restauration de continuités écologiques pour préserver la biodiversité des milieux agricoles, forestiers et aquatiques de son territoire. En restaurant des zones humides et des mares, en développant des corridors écologiques et en favorisant la plantation de haies, elle favorise la présence de la biodiversité sur le domaine d'une ferme intercommunale, créée en 2020. La restauration de la trame verte et bleue s'intègre ainsi dans ce projet de territoire visant à favoriser l'agriculture durable tout en sensibilisant à l'intérêt de la trame verte et bleue et des services écosystémiques associés.



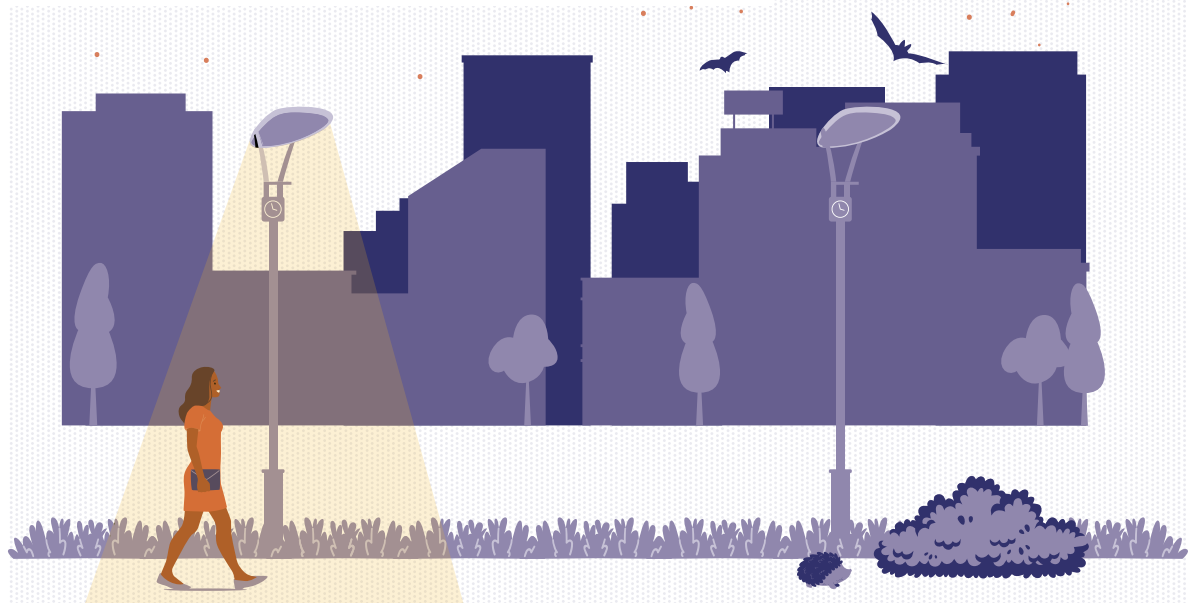
4

Préservation de la végétation locale dans les plans d'urbanisme de la commune

Septèmes-les-Vallons (12 000 habitants)

La commune s'est engagée à préserver des éléments de la végétation de son territoire au sein de ses documents d'urbanisme, actions de planification et opérations d'aménagement. Ce sont notamment les arbres, les ripisylves, les zones naturelles et agricoles qui sont ainsi protégés. En amont, la collectivité avait mené des **actions de connaissance pour identifier les zones à enjeux** et définir des actions dans un plan Biodiversité.

AGIR CONTRE LA POLLUTION LUMINEUSE



Pourquoi

agir pour un usage plus sobre et pertinent de l'éclairage artificiel ?

La gestion de l'éclairage public répond à plusieurs priorités pour les collectivités : limiter la pollution lumineuse, préserver la biodiversité, contenir les dépenses d'énergie et assurer la sécurité. De nouvelles pratiques permettent souvent de les concilier. Aux élus revient la responsabilité de définir un équilibre pertinent, en mobilisant les solutions existantes selon les besoins de leur territoire. L'éclairage nocturne, public ou privé, constitue une nuisance durable pour les écosystèmes. Il perturbe le cycle de vie d'espèces nocturnes

– hérissons, chauves-souris, papillons... – et celui des espèces diurnes au repos. Il affecte aussi le bien-être humain : sommeil perturbé, perte du ciel étoilé, surexposition à certaines lumières artificielles. Sur le plan budgétaire, l'éclairage représente une charge significative pour les communes. Une meilleure maîtrise des consommations réduit les coûts et renforce l'action écologique. Des collectivités s'engagent déjà dans cette voie, alliant sobriété, qualité de vie et préservation de la nature.



Chiffres clés

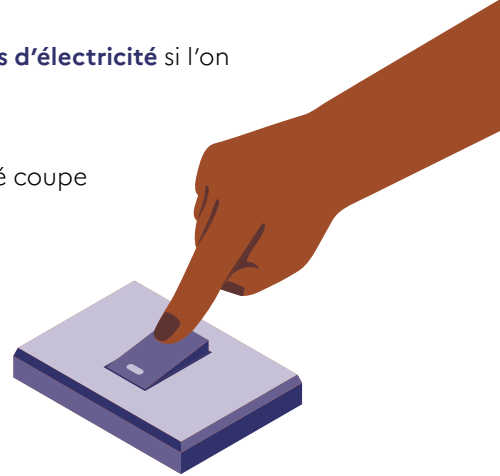
- **85 %** du territoire **métropolitain**, en 2020, est exposé à un niveau élevé de pollution lumineuse^[1].
- **35 %**, c'est la **réduction potentielle des dépenses d'électricité** si l'on décide d'éteindre l'éclairage public la nuit^[2].
- **72 %** des **Français** souhaitent que leur collectivité coupe l'éclairage public après 22 h^[3].
- **722 communes de France** sont labellisées « Villes et villages étoilés » depuis 2021^[4].

1. Dark Sky Lab, 2021

2. ADEME, État des lieux des dépenses énergétiques des collectivités locales, 2017

3. Étude menée par l'INRAE et AgroParisTech, 2022

4. ANPCEN, 2024



En tant qu'élu(e), je peux...

- **Mettre en œuvre une stratégie globale de sobriété lumineuse**, intégrant les enjeux énergétiques et de biodiversité du territoire.
- **Adapter les horaires d'éclairage public** en instaurant une extinction en cœur de nuit, après concertation avec les habitants sur leurs usages et besoins.
- **Réduire le nombre de points lumineux**, notamment en supprimant ceux à proximité des espaces naturels, sur les axes routiers empruntés uniquement par des voitures et en dehors de l'agglomération (organisation spatiale).
- **Lors des rénovations, privilégier des équipements respectueux de la biodiversité** : faibles puissances et températures de couleur chaude (≤ 2400 K).
- **Sensibiliser les habitants à la nuit et à son rôle pour la biodiversité** — paysages, biodiversité, ciel étoilé — via des animations dédiées.
- **Mobiliser les entreprises locales pour adopter des pratiques responsables** en matière d'éclairage de leurs bâtiments et enseignes.





Et en pratique, on peut faire quoi ?

Faire un état des lieux des usages/ besoins d'éclairage public des habitants et de la biodiversité.

On envisage ce diagnostic à l'échelle du territoire communal ou intercommunal.

Sur la base de ce diagnostic, en croisant les enjeux de biodiversité et les usages, on met en place une gestion différenciée de l'éclairage public selon les secteurs du territoire (rues, quartiers, zones industrielles ou d'activités, bâtiments non résidentiels, etc.). La différenciation de l'éclairage repose sur sa temporalité (horaires, durées), son organisation spatiale et sur le matériel installé (quantité de flux lumineux, composition spectrale, orientation, etc.).

Cette réflexion spatialisée à l'échelle du territoire peut se faire dans le cadre d'une **Trame noire**, en s'appuyant sur la cartographie des continuités écologiques nocturnes à préserver et à restaurer. Cette Trame noire s'accompagne d'un plan d'action à mettre en œuvre pour supprimer ou rénover les éclairages aux endroits prioritaires à restaurer.

Les **schémas de l'urbanisme lumière** peuvent également être un bon outil pour mener cette réflexion, notamment le **schéma directeur d'aménagement lumière** dès lors qu'il prend en compte à la fois les enjeux énergétiques et les enjeux de préservation de la biodiversité.

Mettre en œuvre une extinction de l'éclairage public en cœur de nuit à l'instar de milliers de communes.

On limite l'éclairage aux moments des principaux déplacements quotidiens journaliers (par exemple, extinction à 23 h et rallumage à 5 h) ou de l'activité professionnelle dans certaines zones à enjeux.

Supprimer les points lumineux inutiles et néfastes pour la biodiversité.

Sur les axes utilisés uniquement par des voitures, à proximité d'espaces naturels et en dehors de l'agglomération.

Adopter un comportement volontaire.

On valorise son engagement en candidatant au label « **Villes et villages étoilés** » ou aux réserves internationales de ciel étoilé.

Veiller à faire respecter la réglementation

... qui concerne également les éclairages privés (bâtiments non résidentiels, aires de stationnement, parcs et jardins, cheminements, etc.) en s'appuyant sur son pouvoir de police et en mobilisant la police municipale. On sensibilise les copropriétés et les particuliers à leur usage de l'éclairage sur leurs propriétés.

Mettre en place un programme d'animation lors d'événements nationaux

... afin de sensibiliser les habitants à l'environnement nocturne. Ces rendez-vous sont l'occasion de faire redécouvrir une nuit sans lumière artificielle et de permettre un changement de regard sur celle-ci.





Ils le font déjà !

1

Protection de la biodiversité nocturne

Communauté de communes de Bruyères Vallons des Vosges (15 000 habitants)

L'intercommunalité a mené un travail de cartographie croisant les enjeux des trames vertes et bleues avec ceux de la biodiversité nocturne, déclinée à l'échelle des communes. Ce premier travail a permis la mise en place d'un programme d'actions et de sensibilisation avec notamment la création d'une charte intercommunale signée par les communes et présentant trois niveaux d'engagements. Cela a aussi permis le contrôle des enseignes allumées en cœur de nuit et la rédaction d'un modèle de courrier pour que les communes puissent rappeler la réglementation aux entreprises.

2

Découverte de la nuit autrement

Metz (122 000 habitants)

Cette collectivité participe à l'événement national du « Jour de la nuit » en éteignant une soixantaine de bâtiments publics emblématiques de la commune. Des animations de sensibilisation sont organisées lors de cette nuit : sortie nature, observation astronomique avec un télescope, déambulations dans la ville pour découvrir les milieux urbains fréquentés par la chauve-souris. L'occasion de s'approprier le territoire sans éclairage et d'en apprendre davantage sur le vivant qui nous entoure.

3

Éclairage public différencié

Montpellier Méditerranée Métropole (516 000 habitants)

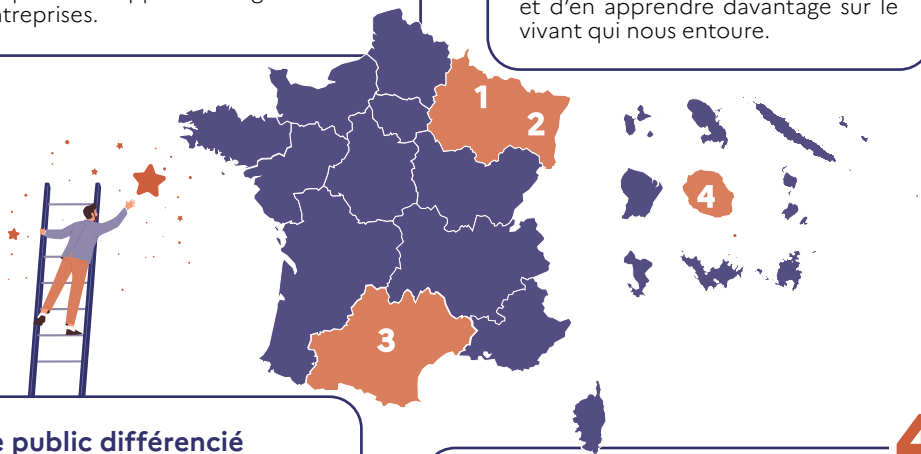
Face aux différents enjeux de l'éclairage public : économie, sécurité, santé, biodiversité... cette collectivité a entrepris un travail important afin de définir une stratégie sur l'ensemble du territoire. Elle s'appuie notamment sur le principe de la gestion différenciée de l'éclairage en adaptant les plages horaires et l'intensité de l'éclairage selon les différents espaces de la métropole. Une charte pour diminuer l'éclairage des entreprises a également été rédigée afin de généraliser la stratégie à l'ensemble des gestionnaires concernés. Sur l'année 2022, une baisse de consommation d'énergie de 22 % a été enregistrée sur la métropole.

4

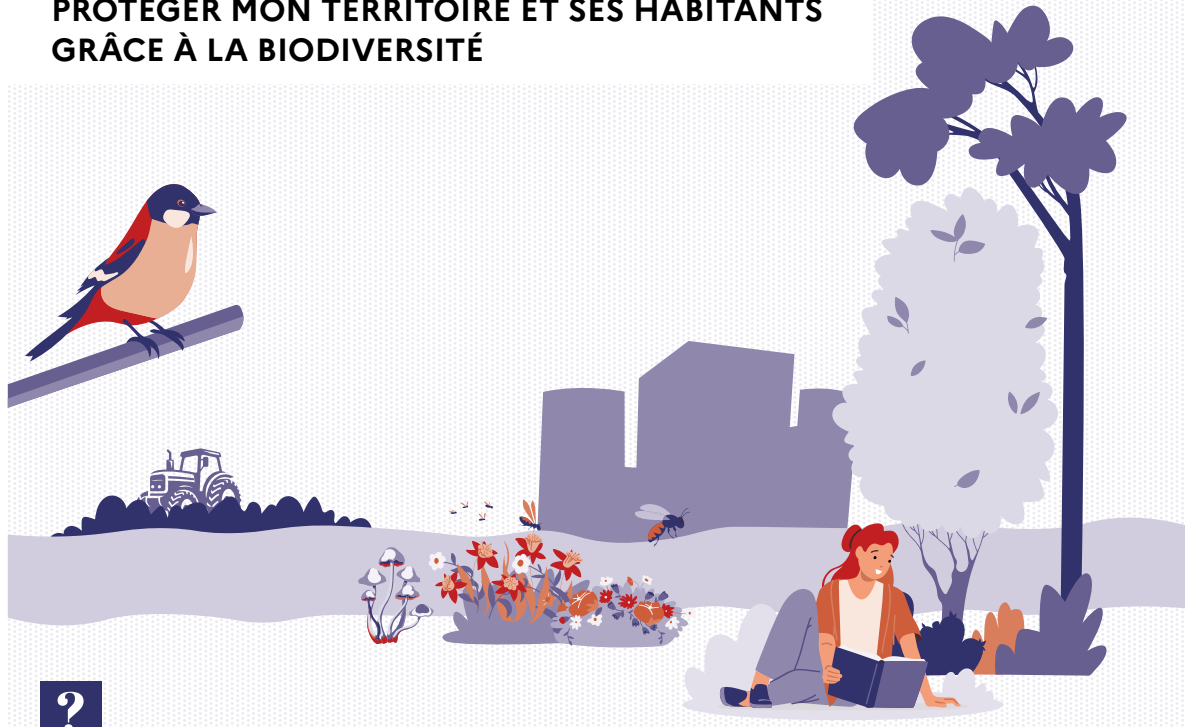
Protection d'oiseaux menacés

Saint-Denis de la Réunion (150 000 habitants)

Chaque année, la commune mène une campagne de sensibilisation et d'extinction de l'éclairage public pour protéger le pétrel de Barau, un oiseau marin endémique et menacé. Pendant plusieurs semaines chaque année, les lampadaires sont éteints pour limiter les échouages de jeunes oiseaux attirés par les lumières artificielles. Par ailleurs, près de 10 000 points lumineux ont été remplacés par des LED moins puissantes, et l'intensité globale de l'éclairage diminue progressivement. Cette action, récompensée par un prix national, illustre l'engagement de la collectivité contre la pollution lumineuse et pour la préservation de la biodiversité locale.



PROTÉGER MON TERRITOIRE ET SES HABITANTS GRÂCE À LA BIODIVERSITÉ



?

Pourquoi

les Solutions fondées sur la Nature sont-elles un atout clé pour répondre aux enjeux de mon territoire ?

Le changement climatique et l'érosion de la biodiversité exposent les communes à des risques majeurs, affectant la qualité de vie, les paysages, le tourisme, l'alimentation, la santé, la sécurité et la gestion des infrastructures. Les Solutions fondées sur la Nature, ensemble de techniques de préservation, gestion durable et restauration d'écosystèmes, offrent une réponse concrète : elles protègent la biodiversité tout en répondant aux besoins essentiels des habitants — eau potable, alimentation de qualité, emploi local, résilience climatique. Plutôt que sur des

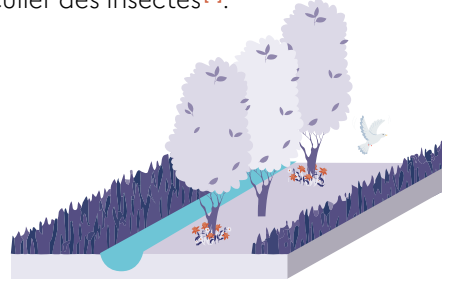
aménagements lourds, elles reposent sur les services rendus par les écosystèmes : protection (forêts, nature en ville), production (agriculture, pêche), filtration de l'eau (restauration des milieux humides), stockage du carbone, dépollution des sols, etc.

Pourtant, ces solutions restent sous-utilisées, alors qu'elles sont souvent plus économiques, polyvalentes et plébiscitées. Bénéfiques dans tous les contextes, elles constituent un levier d'action efficace et transversale pour les collectivités.



Chiffres clés

- Les Solutions fondées sur la Nature **rapportent trois fois plus en moyenne**, qu'elles ne coûtent (d'après une étude menée dans les Alpes)^[1].
- Plus de **70%** des espèces cultivées pour l'alimentation humaine en France dépendent d'une pollinisation animale, et en particulier des insectes^[2].
- **70%** des haies ont disparu des bocages français depuis 1950^[3].
- **7 degrés en moins** en ville sous les arbres par rapport au plein soleil^[4].



1. Étude publiée dans la revue *Cell Reports Sustainability*, CNRS, 2025. 2. Rapport de l'Efese (Évaluation française des écosystèmes et des services écosystémiques), 2016. 3. Rapport du Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux remis au ministère de l'Agriculture (2023). 4. INRAE, 2022.

En tant qu'élu(e), je peux...

- Privilégier des bâtiments et aménagements bioclimatiques et lutter contre les îlots de chaleur en ville en s'appuyant sur la nature.
- Préserver et/ou restaurer les zones humides, les zones d'expansion de crues et les zones de captage d'eau potable afin de protéger le territoire contre les risques (inondations, sécheresse, qualité de l'eau).
- Désartificialiser les sols et gérer les eaux de pluie à la source pour favoriser l'infiltration.
- Végétaliser avec des essences locales et diversifiées, en tenant compte de leur implantation, des enjeux de santé publique (éviter les essences allergisantes) et des conditions climatiques futures (besoins en eau).
- (Re)localiser les ressources nécessaires aux usages du territoire pour soutenir l'activité économique et favoriser la création d'emplois.
- Restaurer les haies et le tissu bocager pour favoriser la biodiversité et la résilience du territoire.





Et en pratique, on peut faire quoi ?

Agir en prévention des risques naturels accrus par le changement climatique.

On s'appuie sur des Solutions fondées sur la Nature autant que possible, en complément des réponses dites « grises ». On les intègre aux documents de planification locale et on s'appuie sur les compétences des collectivités en matière de prévention des risques naturels. On s'intéresse aux co-bénéfices engendrés : amélioration de la qualité de vie, régulation de la température, qualité du paysage... On implique les riverains et les citoyens pour s'assurer de l'acceptation des projets et les mobiliser dans leur mise en œuvre et leur suivi

Végétaliser pour protéger les habitants de la chaleur.

La végétalisation est un moyen efficace de lutter contre les effets de la chaleur en ville. Pour renforcer sa place sur le territoire et renaturer certains espaces (toiture, façade, espace public et privé), on réfléchit en fonction de la nature des sols et on fait usage d'essences d'origine locale, peu allergisantes, capables de s'adapter au climat futur et à la tension sur la ressource en eau afin de profiter de leurs bénéfices dans la durée. On veille à diversifier les espèces.

S'appuyer sur les Solutions fondées sur la Nature pour relocaliser la production de certaines ressources et pour stimuler l'emploi sur le territoire.

Le bois issu de la taille des haies peut alimenter par exemple les chaufferies collectives, soutenant une filière locale et la gestion durable des haies. La transition vers des pratiques agricoles plus respectueuses est également encouragée pour renforcer la sécurité alimentaire et la durabilité des systèmes.

Mettre en œuvre des actions afin de préserver la ressource en eau.

On agit à la source en protégeant les captages des pollutions potentielles. On protège et on restaure les zones humides qui jouent un rôle clé dans l'épuration de l'eau, rechargent les eaux souterraines et préviennent les risques naturels sur le territoire. Pour renforcer ces actions, les collectivités peuvent s'appuyer sur les structures en charge de la compétence GEMAPI ou sur le SAGE local. Ces partenaires aident à identifier les enjeux du bassin versant, à préserver les milieux humides et à libérer de l'espace pour les crues une étape clé pour protéger durablement le territoire contre les risques naturels.

Dans les zones littorales, on préserve et développe les écosystèmes côtiers permettant une gestion souple du trait de côte.





Ils le font déjà !



1

Renforcement de la production agricole

Briec (6000 habitants)

La commune a entrepris des actions pour encourager l'installation de jeunes agriculteurs et promouvoir des pratiques agricoles répondant aux enjeux sociétaux.

- Versement de subventions aux nouvelles installations,
- Réalisation de diagnostics biodiversité chez les exploitants volontaires,
- Expérimentation et partage de nouvelles pratiques (partenariat avec des scientifiques).

La collectivité s'approvisionne aussi auprès de ces producteurs locaux pour alimenter sa restauration collective.

Construction d'une filière bocage

Communauté de communes du Pays de Pouzauges (23 000 habitants)

Avec le soutien d'associations, la collectivité valorise le bocage, marqueur fort de son identité. Elle accompagne des exploitants afin qu'ils puissent restaurer et préserver cette biodiversité sur leurs parcelles. Des diagnostics écologiques ont été menés sur les exploitations, les acteurs ont co-construit un cahier des charges qui valorise des pratiques plus respectueuses des habitats du bocage et la collectivité a construit un réseau visant à valoriser économiquement cette filière. L'objectif : renforcer le maillage bocager du territoire.

2

Protection d'un port de plaisance par le développement de mangroves

Intercommunalité CACEM (environ 160 000 habitants)

Confrontée à l'agitation croissante du plan d'eau due aux alizés et à l'élévation du niveau marin, l'intercommunalité adapte son port de plaisance — clé du tourisme local — par des Solutions fondées sur la Nature. L'objectif : réduire l'exposition au clapot et renforcer la résilience du littoral face à l'érosion.

Des dispositifs réversibles favorisent l'accumulation de sédiments, créant les conditions pour l'extension naturelle de la mangrove. Ce nouvel écran végétal réduit l'agitation dans le bassin portuaire et améliore le confort des plaisanciers. À terme, il devrait également constituer un patrimoine naturel à valoriser pour le tourisme balnéaire.

4

3

Résilience en plantant local

Bordeaux Métropole (850 000 habitants)

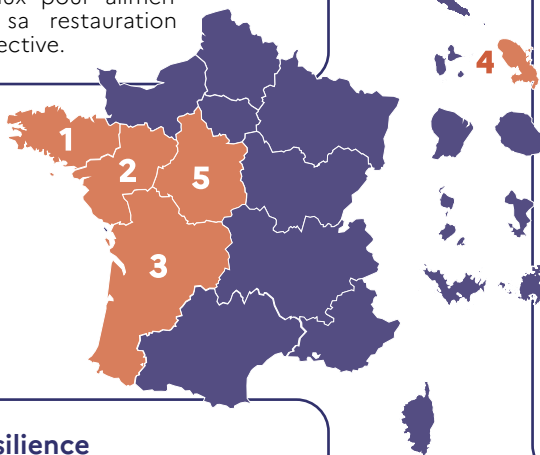
La collectivité expérimente l'achat de semences « Végétal local » dans le cadre d'un achat public innovant. Issues de la région et produites en circuits courts, ces plantes renforcent la biodiversité, limitent les pollutions liées au transport et s'adaptent naturellement au sol et au climat. Plus de vingt espaces verts sont désormais labellisés ÉcoJardin.

5

Lutte contre les inondations

Boigny-sur-Bionne (2 000 habitants)

L'intensification des épisodes de crues a poussé cette collectivité à mettre en place des actions pour les prévenir. C'est notamment par le reméandrage de la rivière avec une suppression d'un barrage et la restauration du lit du cours d'eau dans le centre du village que cette commune s'est emparée du sujet des inondations. En outre, la collectivité a changé sa manière de gérer les eaux pluviales en privilégiant l'infiltration (désimperméabilisation et végétalisation) et l'installation de noues paysagères le long des routes.



AIDER LES HABITANTS À MIEUX SE DÉPLACER EN VILLE



Pourquoi se déplacer différemment en ville est important ?

Emboutillages, bruit, pollution, accidents... Repenser les déplacements urbains pour sortir du « tout voiture » est une nécessité. C'est aussi le défi de changer les habitudes collectives et individuelles. Offrir des options attractives, sûres, accessibles à tous et adaptées aux besoins de chacun améliore l'image de la collectivité, génère des économies et améliore la qualité de vie. Cela transforme aussi les trajets quotidiens en opportunités pour la santé : marcher ou pédaler davantage réduit les émissions de polluants

et le bruit tout en luttant contre la sédentarité.

Ces projets de mobilité durable sont aussi l'occasion de libérer de l'espace sur la voirie pour la nature et de réintégrer la biodiversité en ville, via des corridors verts le long des pistes cyclables ou des cheminements piétons perméables. Le cadre de vie des habitants est amélioré, et la collectivité peut gérer plus facilement ses eaux pluviales qui s'infiltrent directement, sans engorger les réseaux.



Chiffres clés

- **+37 %** de passages de vélos entre 2019 et 2023 sur les points de comptage réguliers^[1].
- Au moins **un tiers des villes**-préfectures ont généralisé le 30 km/h en France^[2].
- Près **de 1 Français sur 4** utilise plusieurs modes de transport pour ses déplacements quotidiens^[3].

1. Plateforme Nationale des Fréquentations, Analyse des données de fréquentation cyclable 2023, 2024.

2. CEREMA, Flash mobilité, 2024.

3. Wimoov, Baromètre des mobilités du quotidien – 3^e édition ; Résultats nationaux, 2024.



En tant qu'élu(e), je peux...

- **Développer l'intermodalité en facilitant le passage d'un mode de transport à un autre** : parkings vélos en gare, parkings relais en entrée de ville, information multimodale améliorée, billettique intégrée comprenant plusieurs modes, dématérialisation des tickets...
- **Renforcer l'attractivité des modes actifs** avec un plan marche et des itinéraires cyclables sécurisés, perméables et végétalisés avec des essences locales diversifiées.
- **Encourager le covoiturage et l'autopartage** via des partenariats, des emplacements réservés et des campagnes d'incitation.
- **Améliorer l'offre de transports en commun et favoriser l'intermodalité.**
- **Déployer le conseil en mobilité et accompagner les citoyens par des campagnes d'information et des événements mobilisateurs** : Journée sans voiture, Challenge mobilité, Défi « Au boulot, j'y vais à vélo »...
- **Encourager le passage aux véhicules électriques** : installer des bornes de recharge, informer les habitants sur les avantages de ces véhicules et les dispositifs d'aides à l'achat existants et convertir son parc de véhicules en 100 % électrique pour l'exemple.
- **Modifier des plans de circulation** afin de limiter le trafic de transit dans certaines zones.





Et en pratique, on peut faire quoi ?

Favoriser les mobilités actives

On encourage la mobilité active, vélo ou marche, avec des cheminements piétonniers aménagés (bancs, éclairage...) et des itinéraires favorables aux vélos. On complète par d'autres actions, comme des stationnements vélos sécurisés, l'installation de bornes de gonflage, l'animation d'ateliers de réparation, la végétalisation des abords, ou encore la sensibilisation des jeunes. En centre-ville, on limite la vitesse automobile pour ne pas mettre en danger cyclistes et piétons.

Valoriser le collaboratif pour des déplacements plus vertueux.

Le **covoiturage** dans le territoire et sa périphérie est encouragé en mettant à disposition des habitants une plateforme locale de mise en relation et en créant des aires de covoiturage pratiques et bien signalées. On favorise **l'autopartage**, avec la possibilité de louer des voitures partagées en libre-service, ainsi que des places de stationnement dédiées et/ou gratuites.

Investir dans des transports publics plus propres.

On achète en priorité des véhicules électriques (aides CEE disponibles & obligation d'achat de 90% en 2030 et 100% électrique en 2035). On développe les « **bus à haut niveau de service** », qui roulent sur une voie séparée comme les tramways et on met des **parkings relais** en bout de lignes.



Favoriser l'intermodalité.

Les habitants peuvent ainsi combiner plusieurs modes de déplacements. On rend aussi l'offre de transports en commun plus attractive. On met en place, par exemple, un service de type « **compte mobilité** », qui permet d'accéder à tous les transports alternatifs à la voiture avec une seule application pour l'information et le paiement.

Encourager les habitants qui utilisent des moyens de déplacement vertueux et innovants.

On fait notamment connaître les **véhicules intermédiaires**, chaînon manquant entre le vélo et la voiture, dix fois plus légers qu'une automobile ordinaire et donc économes en énergie et en ressources. On incite les habitants à les essayer et on aide financièrement leur acquisition.

Faciliter la conversion vers la mobilité électrique.

Pour contribuer au plan d'électrification des usages, on installe des **bornes de recharge** pour véhicules électriques. Des formations, éligibles à des dispositifs de financement publics, permettent de mieux accompagner le déploiement de ces bornes et de connaître les dispositifs d'aides existants (notamment le programme CEE ADVENIR). On informe sur les **aides** à l'achat ou à la location de véhicules électriques (légers, lourds ou rétrofit) et incite les citoyens à passer à l'action en montrant l'exemple : parc de véhicules 100 % électrique, formations à l'usage, communication sur les performances et les dispositifs d'aides (primes CEE notamment).

Intégrer l'enjeu biodiversité dès la conception des infrastructures de mobilité.

Pour chaque aménagement, on évalue les impacts écologiques, limite l'artificialisation et privilégie des infrastructures légères. On favorise la **perméabilité des sols** et végétalise les abords des cheminements avec des essences locales peu exigeantes en entretien.



Ils le font déjà !

1

Transformation d'un axe structurant pour les mobilités durables

Dijon Métropole (259 000 habitants)

L'agglomération réaménage une entrée majeure de son centre pour apaiser la circulation et redonner la priorité aux piétons. Les trottoirs sont élargis, les voies automobiles réduites à une seule file, et 70 arbres sont plantés pour créer de l'ombre et rafraîchir l'espace public. Grâce aux puits de Stockholm, les arbres sont mieux irrigués et les eaux pluviales mieux gérées. L'aménagement rend les chemins piétons plus confortables en été, encourageant la marche et les trajets à vélo au quotidien.

2

Système de transport collectif innovant

Saint-Denis de la Réunion (150 000 habitants)

Un téléphérique urbain relie depuis 2022 cinq stations entre le centre-ville et les hauts quartiers, en moins de 15 minutes. Ce mode de transport en hauteur permet de contourner les embouteillages fréquents dus au relief et à l'urbanisation en pente. Le système transporte jusqu'à 1 200 personnes par heure et par sens, avec une fréquence toutes les 30 secondes aux heures de pointe. Connecté au réseau de bus, il réduit l'usage de la voiture, améliore l'accessibilité des quartiers enclavés et limite les émissions liées aux transports dans une ville dense et contrainte par son relief.

3

Désimperméabilisation d'une piste cyclable

La Rochelle (80 000 habitants)

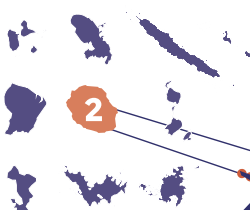
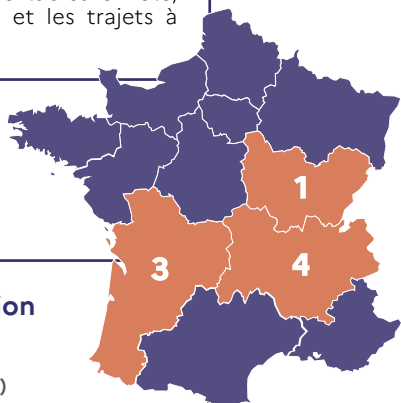
Dans son schéma cyclable, cette collectivité a réalisé une piste perméable aux eaux de pluie dans le but de rafraîchir les sols et de réduire les îlots de chaleur dans la ville. Cette nouvelle piste permet de limiter la surcharge du réseau pluvial en laissant les eaux s'infiltrer directement dans le sol et favorise le développement d'une micro-biodiversité des sols. Les cyclistes bénéficient également de cette innovation, car ils sont protégés des éclaboussures !

4

Concertation des habitants autour d'une zone de rencontre en centre-ville

Amplepuis (5 000 habitants)

Cette commune a lancé une expérimentation d'aménagement temporaire pour apaiser son centre-ville en partageant mieux l'espace entre automobilistes, cyclistes et piétons. Le dispositif repose sur des aménagements éphémères composés de marquages ludiques au sol et de mobilier urbain provisoire. L'objectif est d'évaluer l'adhésion des habitants avant d'envisager une pérennisation de la zone de rencontre, où la vitesse serait limitée à 20 km/h pour favoriser la sécurité et la cohabitation des usagers.



DÉPLOYER DES SOLUTIONS DE MOBILITÉ ALTERNATIVE EN ZONE RURALE



Pourquoi

est-il important de développer d'autres modes de transport en milieu rural et périurbain ?

Les collectivités jouent un rôle clé pour limiter le recours automatique à la voiture individuelle, et notamment pour accompagner les habitants des zones périurbaines et rurales, contraints d'utiliser leur véhicule au quotidien. C'est un enjeu pour le climat, la qualité de l'air, le pouvoir d'achat des habitants.

Poursuivre dans cette logique contribuerait également à accroître la perte de la biodiversité, en fragmentant les milieux naturels et en contribuant à

l'artificialisation des sols. Développer des alternatives à la voiture en zone rurale ne répond donc pas seulement à des impératifs climatiques et sociaux, c'est aussi un levier pour maintenir les services rendus par la nature, indispensables à la qualité de vie des habitants.

Pour y parvenir, la planification est une étape clé pour simplifier les déplacements et diversifier l'offre de solutions de mobilités pour les habitants.



Chiffres clés

- **75 %** de l'énergie utilisée par nos voitures sert à transporter des sièges vides^[1].
- **1,1 M** de trajets du quotidien en covoiturage intermédiaire en mars 2026, la barre du million de trajets mensuels en covoiturage a été franchie en France^[2].
- **163 000** en avril 2025, c'est le nombre de points de recharge électrique ouverts au public en France. Une évolution de + 30 % en un an^[3].
- **60 %** des trajets domicile-travail de moins de 5 km sont effectués en voiture, seulement 5 % à vélo^[4].



1. Observatoire national du covoiturage quotidien, 2025.
2. Observatoire national du covoiturage quotidien, 2026.
3. Baromètre national des infrastructures de recharge ouvertes au public, 2025.
4. Source : INSEE, INSEE Première n° 1835, 2021.

En tant qu'élu(e), je peux...

- **Faire de l'accès à une mobilité durable pour tous une priorité de mon mandat**, en intégrant la préservation de la biodiversité dans les aménagements.
- **Déployer un plan vélo motivant** : pistes cyclables, aides à l'achat, location longue durée de vélo électrique, parkings sécurisés près des gares.
- **Faire connaître et tester des véhicules intermédiaires.**
- **Faciliter le covoiturage et les services d'autopartage** pour optimiser l'usage des voitures.
- **Prendre des mesures directes, ou engager un dialogue avec les gestionnaires de voirie, pour sécuriser les mobilités** : réduire la vitesse autorisée pour les véhicules et limiter le transit des poids lourds.
- **Encourager le passage aux véhicules électriques** : installer des bornes de recharge, informer les habitants sur les avantages de ces véhicules et les dispositifs d'aides à l'achat existants et convertir son parc de véhicules en 100 % électrique pour l'exemple.
- **Modifier des plans de circulation** pour limiter le trafic de transit et améliorer la sécurité des piétons aux abords de lieux publics.





Et en pratique, on peut faire quoi ?

Répondre aux besoins de mobilité des habitants.

... en réalisant une enquête sur les habitudes des habitants et leur profil socio-économique, la géographie du territoire et ses pôles d'activité. On identifie les « **zones blanches** » et les sources d'insatisfaction sur les offres de transport existantes. On peut mettre en place en réponse, par exemple, un service de transport à la demande, flexible. Les services de mobilité solidaire comme le transport d'utilité sociale (le TUS, organisé par des associations et s'appuyant sur des voitures de chauffeurs bénévoles) permettent d'aider les plus contraints à accéder à une mobilité autonome.

Encourager la mobilité partagée.

... en aménageant des aires de **covoiturage** aux abords des routes fréquentées. On développe des services de covoiturage et d'autopartage.



Pour aller plus loin...

... consulter le guide Territoires ruraux et péri-urbains : des clés pour réussir son projet de mobilité - ADEME / CEREMA, 2025 (<https://www.cerema.fr/fr/actualites/territoires-ruraux-peri-urbains-cles-reussir-son-projet>).

Soutenir la circulation de véhicules à faibles émissions.

... en installant des **stations de recharge** pour voitures électriques, afin de contribuer au plan d'électrification des usages. La collectivité investit aussi dans une flotte électrique et peut proposer aux habitants d'utiliser une partie des véhicules quand le personnel ne s'en sert pas.

Diversifier les solutions de mobilité individuelles grâce aux véhicules intermédiaires électriques.

Dans les territoires ruraux, les trajets sont nombreux et plus longs que dans les zones urbaines. Certains déplacements de proximité, sur des dessertes locales, peuvent être adaptés à l'usage de véhicules électriques dits intermédiaires, légers et peu consommateurs en énergie (petites voitures électriques, quadricycles légers, voire vélos-cargos en cœur de bourg). On les fait connaître en expérimentant leurs usages sur le terrain.

Prendre des mesures pour développer l'usage du vélo traditionnel ou électrique.

Avec des **véloroutes** et des voies vertes, des parkings sécurisés (notamment en gare), une flotte de vélos électriques en libre-service, un service de réparation...

Coordonner ses efforts, unir ses moyens

À l'échelle d'une petite commune rurale, agir seule sur les questions de mobilité reste souvent difficile : faibles moyens financiers, ingénierie limitée, distances importantes ou encore faible densité d'usagers compliquent la mise en place de solutions efficaces. Porter activement le sujet à l'échelle intercommunale — communauté de communes, territoires de projets comme les PETR ou les Parcs naturels régionaux lorsqu'ils existent — permet de mutualiser les moyens, de penser les déplacements à l'échelle des bassins de vie réels et de construire des services plus cohérents pour les habitants. Cette coopération permet aussi aux petites communes d'accéder plus facilement aux financements, à l'ingénierie technique et à des projets plus ambitieux en matière de transition écologique.



Ils le font déjà !

1

Véhicule intermédiaire pour déposer les enfants à l'école

Tressin (1500 habitants)

Dans cette commune, le conseil municipal a fait le choix d'un véhicule intermédiaire pour assurer le ramassage scolaire : un quadricycle à assistance électrique construit majoritairement en bois, et pesant seulement 200 kg pour 9 passagers. Conduit par un adulte, propulsé par les enfants, ce vélobus circule chaque matin dans le village. Le dispositif permet non seulement de réduire les trajets en voiture, mais aussi de favoriser l'exercice physique et de donner le goût des mobilités actives.



2

Auto-Campagne : des véhicules électriques en partage dans trois villages

Communauté de communes Terres de Saône (14 000 habitants)

La Communauté de Communes des Terres de Saône a mis en place le dispositif Auto-Campagne afin de proposer une solution de mobilité accessible en milieu rural. Six véhicules électriques en autopartage d'une autonomie de près de 280 km réels — trois berlines et trois utilitaires — sont mis à disposition des habitants sur trois communes du territoire : Port-sur-Saône, Saint-Rémy-en-Comté et Fleurey-lès-Faverney.

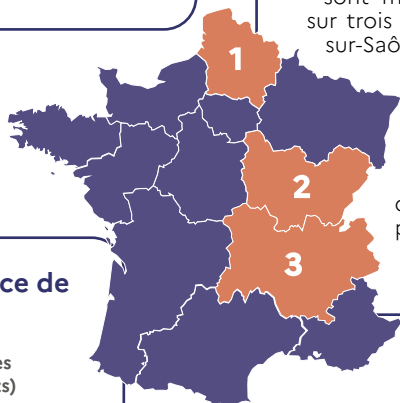
Les véhicules peuvent être réservés en ligne et utilisés 24h/24, à un tarif accessible. Ce service complète l'offre locale de transport à la demande et participe à la transition écologique des déplacements du quotidien.

3

La route bleue : service de covoiturage gratuit

Communauté de communes des Monts du Pilat (15 000 habitants)

La Communauté de Communes des Monts du Pilat a développé un service gratuit de covoiturage, sur l'axe majeur de la Route Départementale reliant Annonay à Saint-Étienne, en prenant appui sur une plateforme de covoiturage privée. Quelques 10 000 voitures empruntent cette route tous les jours. L'objectif : réduire le nombre de voitures sur cet axe, faciliter les trajets du quotidien, réduire les coûts de transport, la pollution et le nombre d'accidents.



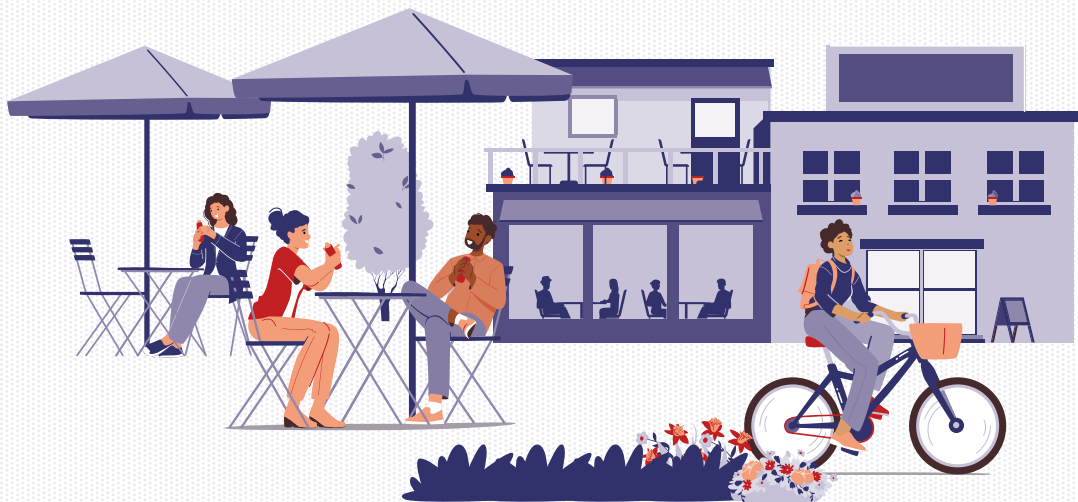
4

Schéma ambitieux de mobilité durable

PETR Pays de Balagne (30 000 habitants)

Trente-six communes rurales de Corse ont pu coordonner leurs efforts pour améliorer la mobilité, dans le cadre du Pôle d'équilibre territorial et rural Pays de Balagne. Grâce à un travail de concertation et à la mutualisation des moyens d'action, une voie verte de 24 km a été créée. Elle offre un itinéraire sécurisé pour les cyclistes entre deux pôles urbains. Plusieurs vélos à assistance électrique sont disponibles en location courte durée. Une trentaine de bornes de recharge pour véhicules électriques ont été réparties dans plusieurs communes, favorisant le passage à l'électrique. Une étude est également en cours pour implanter des navettes maritimes, qui pourraient compléter l'offre de transport collectif sur la côte.

RENDRE LE CŒUR DE VILLE PLUS ATTRACTIF



Pourquoi

agir sur le cœur des villes et des villages en matière de transition écologique est essentiel pour l'ensemble de mon territoire ?

Le centre des villes et des villages n'est jamais isolé du reste du territoire : ce qui s'y joue a des effets en chaîne sur l'ensemble de la commune et souvent de l'intercommunalité. Les centres-villes et centres-bourgs, porteurs de l'identité d'un territoire, concentrent les flux de mobilité, les services, la vie économique et sociale...

Rendre les cœurs urbains plus sobres, vivables et résilients implique de repenser les usages et ressources du

territoire : développer les mobilités actives, améliorer la qualité de l'air, renforcer les circuits courts et la vitalité commerciale, limiter l'artificialisation et l'étalement urbain.

Un centre-ville plus attractif améliore la santé et le bien-être des habitants, soutient l'adaptation au changement climatique et dynamise l'économie locale, en particulier dans les petites et moyennes communes.



Chiffres clés



- **68 %** des moins de 35 ans souhaitent davantage d'espaces piétons dans le centre de leur ville ^[1].
- **66 %** des Français estiment que la revitalisation du centre-ville doit faire partie des priorités dans le cadre des élections municipales ^[1].
- **x6** : ce sont les chances de survie supplémentaires d'un piéton renversé par un véhicule roulant à 30 km/h plutôt qu'à 50 km/h ^[2].
- Les émissions d'oxyde d'azote liées aux livraisons urbaines représentent **28 % des émissions totales**. L'usage de VUL électriques et de vélos-cargos permet de faire chuter ces émissions ^[3].
- La cyclologistique crée **2 fois plus d'emplois** par million d'euros de chiffre d'affaires que la moyenne des entreprises françaises (soit 28 emplois/M€ de CA) ^[4].

1. Centre-Ville en mouvement, 10^e baromètre du centre-ville et des commerces, 2025.

2. CEREMA, Aménager des rues apaisées : zones 30, zones de rencontre et aires piétonnes, 2020.

3. ADEME, Avis d'expert sur la transition de la logistique, 2025.

4. ADEME, Panorama de la cyclologistique, 2023.

En tant qu'élu(e), je peux...

- **Rafraîchir la ville** par la nature, par des sols vivants non artificialisés et une gestion sobre de l'eau pour garantir fraîcheur estivale, qualité de vie et santé.
- **Soutenir les commerces de proximité** et ouvrir des espaces à des projets citoyens (jardins partagés, expérimentations collectives) pour animer les rues.
- **Faire de la santé et du bien-être un pilier des politiques** d'aménagement et d'urbanisme du centre-ville.
- **Impliquer les habitants** pour mieux répondre aux besoins et prévenir les tensions.
- **Déployer un plan pour une logistique urbaine durable** : cyclo-logistique, révision des aires de livraison, solutions innovantes pour le dernier kilomètre.
- **Favoriser les petites surfaces logistiques mutualisées en centre-ville** pour rapprocher consommation et distribution.





Et en pratique, on peut faire quoi ?

Mettre en place une Opération de Revitalisation du Territoire (ORT).

... en signant une **convention entre l'État, l'intercommunalité, la commune et ses parties prenantes**. L'ORT vise à faciliter la **rénovation** du parc de logements, de locaux commerciaux et artisanaux, ainsi qu'à favoriser un renouvellement du tissu urbain en centre-ville. Signer une convention ORT confère de nouveaux droits juridiques et fiscaux à la commune et permet d'accéder à un accompagnement de l'État en matière de conseil et de mobilisation des partenaires financiers.

Se doter d'un plan d'action sur la logistique.

En réalisant un diagnostic des principaux flux logistiques sur le territoire et des besoins des acteurs locaux, on peut réduire les impacts du transport en centre-ville. Les chartes de logistique urbaine durables établies au niveau des intercommunalités sont à cette fin un outil central, sur lequel un plan municipal peut s'appuyer. On peut ainsi adapter les plans de circulation pour favoriser une logistique performante, identifier du foncier pour accueillir des **centres de distribution mutualisés**, revoir le placement des aires de livraison pour répondre aux besoins des commerces, accompagner le changement de motorisations via une réglementation incitative, etc. Par ailleurs, 70 % des marchés publics des collectivités génèrent des flux de transport de marchandises. Pour réduire l'impact de leurs flux logistiques, les collectivités peuvent donc avoir recours à la **cyclogistique**, passer à des flottes de véhicules décarbonés, contractualiser avec des prestataires de transport décarbonés ou labellisés (« ObjectifCO₂ », « mutualisation des flux », etc.).

Trouver des solutions pour lutter contre les îlots de chaleur en cœur de ville.

On peut s'appuyer sur la plateforme numérique plusfraichemaville.fr. Pour contrer les canicules, la végétalisation constitue une bonne réponse. Elle contribue à **rafraîchir** la ville et à préserver la **biodiversité**, tout en améliorant la santé et la qualité de vie des citoyens. Intégrer plus de nature dans les villes et les villages, c'est créer des zones d'ombre et de fraîcheur pour le confort des habitants et davantage d'habitats pour la biodiversité locale.

Appliquer les principes de « l'urbanisme favorable à la santé ».

... en croisant les enjeux locaux de santé publique (population vieillissante, population précaire, surpoids, santé mentale...) et les expositions environnementales favorables ou non à la santé (présence de nature, bruit, axes routiers, îlot de chaleur urbain...).

On peut identifier des actions présentant des co-bénéfices pour le bien-être des populations et la transition écologique. Par exemple : **renaturer** en priorité les quartiers prioritaires de la ville (QPV), mettre des **bancs** adaptés aux seniors sur les axes de marche pour faciliter leurs déplacements piétons, proposer des **marchés plein air** et des **jardins partagés** pour se reconnecter aux produits sains et de saison tout en créant du lien social...

Animer la vie de quartier en rendant la ville accessible à tous les usagers.

Pour renforcer la convivialité, on mise sur le soutien aux commerces de proximité, on aménage les espaces publics et les lieux de sociabilité. Réduire la place de la voiture, **sécuriser** les trajets à pied ou à vélo, connecter les quartiers par des **axes apaisés**... autant de mesures qui améliorent la qualité de vie. On accorde une attention particulière aux besoins des enfants, des personnes âgées et des personnes en situation de handicap.



En savoir plus sur les programmes Action cœur de ville (ACV) et Petites Villes de Demain (PVD)

Ces programmes peuvent offrir un soutien aux élus souhaitant dynamiser leur cœur de ville. Ciblent respectivement les villes moyennes et les communes de moins de 20 000 habitants, ces programmes offrent un accompagnement complet pour la réalisation de projets de territoires structurants. Pour en savoir plus, rapprochez-vous des services de la préfecture ou du sous-préfet référent de votre département.



Ils le font déjà !

1

Priorité aux piétons en cœur de ville

Roubaix (95 000 habitants)

Cette ville a engagé une transformation ambitieuse de son centre-ville en faveur de la marche et des mobilités actives. Une partie du centre a été piétonnisée, et des axes majeurs ont été réaménagés pour donner la priorité aux piétons, notamment grâce à des marquages au sol colorés.

La collectivité prévoit désormais la mise en place de « superblocks », c'est-à-dire des zones urbaines où plusieurs rues adjacentes deviennent des espaces largement réservés aux piétons et aux vélos. Cela permet de transformer ces quartiers en lieux calmes, sécurisés, où il est possible d'installer des bancs, des jardins partagés, ou des espaces de jeux, tout en réduisant fortement la pollution et le bruit.

Une logistique du dernier kilomètre propre et efficace

Dijon Métropole (160 000 habitants)

La collectivité expérimente une logistique urbaine durable via une plateforme mutualisée pour le dernier kilomètre. Le dispositif inclut des aires de livraison repensées, des modes de livraison décarbonés, et la mutualisation des flux pour les commerçants du centre-ville.

La métropole a noué un partenariat fort avec un opérateur logistique pour développer la cyclo-logistique, en favorisant l'utilisation de vélos-cargos pour des livraisons silencieuses, zéro émission, et adaptées aux rues étroites du centre historique. Cette stratégie vise à réduire la congestion, améliorer la qualité de l'air et dynamiser l'activité économique locale.

3

Transformation du cœur de village en écoquartier

Volonne (2 000 habitants)

Depuis plusieurs années, la commune a transformé son cœur de village en écoquartier, limitant la circulation automobile et développant les mobilités actives. Les trottoirs ont été élargis, des zones de rencontre à 20 km/h instaurées, et des espaces publics végétalisés créés pour améliorer le confort et la biodiversité. La commune a également installé des arceaux à vélo, des parkings en entrée de village pour désengorger le centre, et construit de nouveaux logements sociaux et services de proximité.

Cette démarche, labellisée « écoquartier niveau 4 », a renforcé l'attractivité du village, favorisé le maintien des commerces et amélioré la qualité de vie.

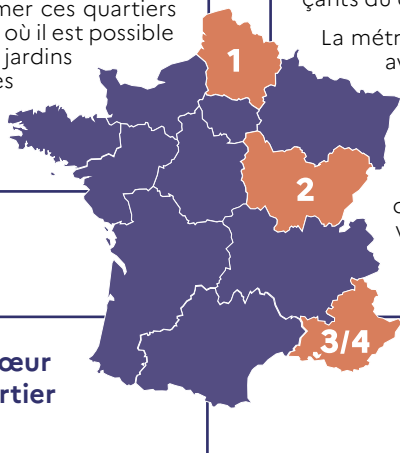
Transformation d'un parking en oasis de fraîcheur

Mouans-Sartoux (10 000 habitants)

Cette commune a transformé un parking classique en espace multimodal végétalisé. Grâce à la désimperméabilisation, l'intégration d'arbres en pleine terre et une gestion douce de l'eau de pluie, l'aménagement limite les îlots de chaleur et améliore le confort d'été. Ce nouvel aménagement rafraîchit le cœur de ville et renforce le cadre de vie tout en maintenant du stationnement.

2

4



AMÉNAGER EN PRÉSERVANT LES TERRES



Pourquoi

limiter l'artificialisation des sols est indispensable pour la transition écologique ?

L'artificialisation des sols progresse en France près de quatre fois plus vite que la croissance de la population. Ce phénomène coûte cher aux communes et à leurs habitants : réseaux à étendre, équipements sous-utilisés, perte de terres agricoles et de services rendus par la nature, aggravation des risques naturels (inondations et ruissellement), amplifiés par le changement climatique.

Préserver et restaurer les fonctions des sols, en tant que milieux vivants, est

essentiel pour l'approvisionnement alimentaire, la lutte contre le changement climatique, la régulation des flux, la qualité des eaux et la biodiversité.

L'objectif de sobriété foncière et de « zéro artificialisation nette » permet aux territoires de reprendre la main sur leur développement grâce à des stratégies foncières sobres et maîtrisées. Agir maintenant, c'est protéger les ressources, sécuriser l'avenir économique et répondre aux attentes des citoyens.



Chiffres clés

- **± 20 000 hectares d'espaces**, naturels, agricoles et forestiers, sont consommés chaque année en France : c'est **2X la superficie de Paris**, à un rythme **4X plus important que la croissance de la population** ^[1].
- **3 millions** de logements sont vacants en France ^[2].
- **170 000 ha de friches** sur le territoire peuvent permettre de lutter contre l'étalement urbain ^[3].
- **62 %** des sols européens sont déjà dégradés ^[4].

1. Observatoire de l'artificialisation des sols, 2023.

2. INSEE, INSEE Première n° 1979, 2024.

3. CEREMA, Base de données sur les friches, 2023.

4. Observatoire européen des sols, 2025.



En tant qu'élu(e), je peux...

- Réutiliser les friches et autres parcelles déjà artificialisées, plutôt que de consommer de nouvelles terres pour construire.
- Utiliser les bâtiments et équipements existants, plutôt que d'en construire de nouveaux, en multipliant les activités dans un même lieu à des horaires différents.
- Étudier nos sols avant tout nouveau projet d'aménagement pour mieux en préserver les fonctions essentielles.
- Mettre en place une concertation locale pour décider collectivement d'une stratégie sur les enjeux liés au foncier (prise en compte de la trame verte et bleue, disponibilités pour l'aménagement, incidences du changement climatique sur l'évolution des zones inondables et du trait de côte...).
- Favoriser des mesures de protection des zones à enjeux agricoles et écologiques dans les documents d'urbanisme.





Et en pratique, on peut faire quoi ?

Lutter contre la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers

... en priorisant les projets **sur des terrains déjà artificialisés** : friches, parkings, dents creuses, bâtiments vacants. On peut par exemple transformer un ancien supermarché en logements, surélever des bâtiments pour ajouter des étages, ou réaménager une zone d'activité vieillissante. Cela limite les coûts de réseaux et redynamise les centralités.

Identifier les zones à préserver ou à renaturer

... en lançant un **diagnostic** des sols à l'échelle de la commune ou de l'intercommunalité. Cela permet de savoir où les sols jouent un rôle crucial pour la biodiversité, le rafraîchissement urbain, l'agriculture, la régulation du cycle de l'eau, le stockage du carbone, etc.

En fonction des informations disponibles dans **GéoRisques**, on complète ce diagnostic avec une vision des parcelles présentant une pollution potentielle. On identifie également les zones qui seront amenées à être inondables d'ici la fin du siècle en raison du changement climatique ou qui seront concernées par le recul du trait de côte.

Prendre en compte les enseignements du diagnostic dans la planification territoriale

... dans **les documents d'urbanisme** (par exemple dans le SCoT ou dans le PLUi/PLU, à la fois dans les PADD et dans le règlement). On peut ainsi indiquer les zones où réaliser ou non des opérations de création de logements, de zones commerciales, le tout en fonction des caractéristiques pédologiques (et notamment ses fonctions écologiques) et de la présence ou non d'une pollution avérée.

Rendre les espaces plus utiles et plus vivants

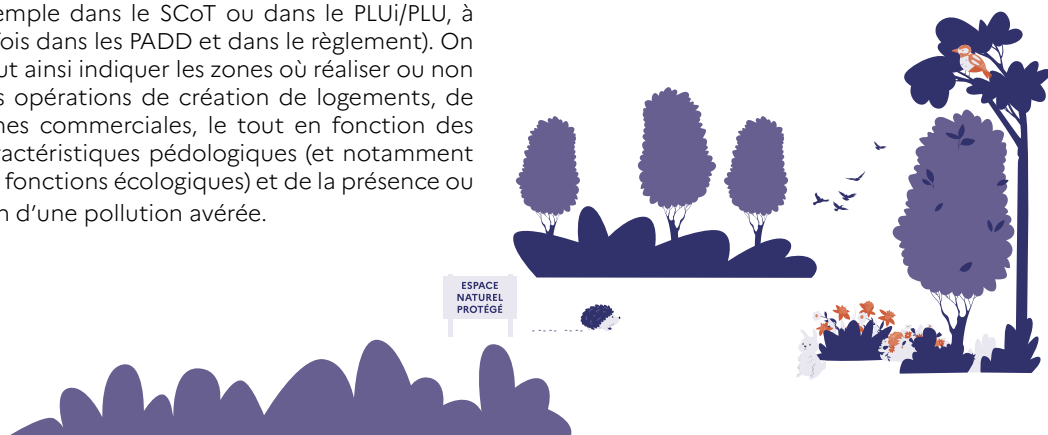
... en privilégiant la **mixité d'usage** : une cour d'école peut devenir un parc ouvert le week-end, une salle associative peut être partagée entre plusieurs publics. On favorise les bâtiments réversibles, capables de s'adapter à différents usages dans le temps (bureaux transformables en logements, parkings convertibles...). Ces choix réduisent l'impact sur les sols tout en répondant aux besoins.

Mobiliser les financements disponibles pour accompagner cette démarche.

Et on ajuste la fiscalité locale pour encourager le **recyclage urbain** plutôt que l'étalement (exonérations ciblées, modulation de la taxe d'aménagement, taxe sur le locatif saisonnier...).

Élaborer une stratégie foncière en impliquant les habitants et les acteurs locaux dans la décision locale.

Pour sensibiliser les citoyens et éclairer les décisions, on organise des ateliers de **concertation**, des animations thématiques (balades urbaines, outils comme la fresque du sol ou le quizz ZAN). On fait de la sobriété foncière une démarche collective, au service du cadre de vie et de l'avenir du territoire.





Ils le font déjà !



1

Actions concrètes vers le Zéro Artificialisation Nette

Ris-Orangis (30 000 habitants)

Tirant parti d'une expérience réussie de reconversion d'une friche de 18 hectares en un écoquartier d'environ 1 000 logements (intégrant habitat social, espaces naturels et parcelles d'agriculture urbaine), cette commune francilienne a souhaité mener une démarche globale de réduction de l'artificialisation des sols sur son territoire. Une cartographie, fondée sur un diagnostic territorial innovant et une étude agro-pédologique (166 observations réalisées avec 21 profils de sols et 145 sondages à la tarière), a permis de définir pour l'ensemble du territoire les zones à renaturer, préserver ou redensifier.

2

Réhabilitation d'une friche industrielle en tiers-lieu culturel et durable

Communauté d'agglomération
Ardenne Métropole (121 000 habitants)

Ardenne Métropole mène un ambitieux projet de réhabilitation d'une ancienne friche industrielle emblématique, située en cœur de ville. Le programme prévoit la dépollution du site, la restauration de bâtiments patrimoniaux, et l'aménagement de nouveaux espaces (bureaux, salle de concert, hébergements, etc.). L'objectif est de transformer cette friche en un lieu à vocation culturelle, touristique et économique, tout en limitant l'artificialisation des sols. Le projet, soutenu par les élus et les habitants, s'appuie sur une forte dynamique partenariale avec les acteurs locaux, notamment l'association organisatrice d'un festival de musique devenu un événement majeur du territoire.

3

Stratégie territoriale concertée

Communauté de communes
Sèvre et Loire (49 000 habitants)

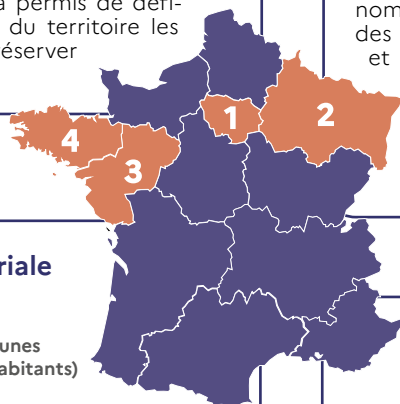
Cette intercommunalité rurale a initié une démarche exemplaire afin d'intégrer les enjeux de préservation des sols dans l'aménagement de son territoire. Le projet est structuré autour d'un dispositif de concertation et de sensibilisation ambitieux aux enjeux liés à l'objectif ZAN (Zéro Artificialisation Nette), via la mobilisation d'un comité local sur l'habitat de demain. Une stratégie foncière du territoire, établie sur le fondement d'études préalables, vise à prioriser l'enveloppe urbaine existante, et mise également sur la renaturation de six sites pilotes sélectionnés.

4

Protection des terres agricoles et de la biodiversité dans le Plan Local d'Urbanisme

Porspoder (2 000 habitants)

Cette collectivité s'est appuyée sur la connaissance du territoire découlant de l'Atlas de la Biodiversité Communale déjà réalisé. Elle a identifié des terres agricoles à protéger dans son Plan Local d'Urbanisme (en révision) pour assurer une activité locale et a créé un nouveau zonage dans le règlement du PLU. Ces zones correspondent à des espaces agricoles qui représentent des continuités écologiques (haies, talus...) et qui sont protégées de toute construction ou destruction. Cela permet à la commune de concilier les activités du territoire tout en préservant des éléments essentiels de la biodiversité locale.



ADAPTER SON TERRITOIRE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE



Pourquoi faut-il améliorer la résilience des habitants et des entreprises face aux risques climatiques ?

Les effets du changement climatique s'intensifient sur tous les territoires. Sécheresses, canicules, inondations, feux de forêts ou recul du littoral transforment nos ressources et nos façons d'habiter les territoires. Protéger les habitants, aujourd'hui et demain, implique d'anticiper, de prévenir les risques et de proposer des solutions concrètes. Ces actions permettent de préserver la vitalité du territoire, de limiter les coûts d'assurance et de lutter contre l'écoanxiété.

De nombreuses solutions d'adaptation offrent des co-bénéfices pour les habitants et acteurs économiques : amélioration du cadre de vie, préservation des ressources naturelles et de la biodiversité, attractivité et résilience économiques... Un diagnostic partagé des vulnérabilités locales, appuyé par une stratégie d'adaptation progressive, fédère les acteurs. Intégrer un « réflexe adaptation » dans les projets — voirie, espaces verts, urbanisme — est une priorité pour prévenir plutôt que subir.



Chiffres clés

- **× 100** : c'est l'augmentation possible du coût des dommages annuels moyens associés aux inondations et submersions marines d'ici 2100 en l'absence d'adaptation^[1].
- **40 à 50 nuits tropicales/an** : la moitié nord de la France pourrait connaître jusqu'à 50 nuits par an où la température ne descend pas sous les 20 °C d'ici 2100, en cas de réchauffement à +4 °C^[2].
- **+ de 8 Français sur 10** considèrent que leur territoire devra engager des mesures importantes d'adaptation face au changement climatique^[3].

1. De 0,2 à 20 milliards d'euros/an en France. Source : Troisième Plan National d'Adaptation au Changement Climatique, 2025.

2. Hors montagne, Manche et Bretagne – scénario TRACC. Source : Troisième Plan National d'Adaptation au Changement Climatique, 2025.

3. ADEME, Les représentations sociales du changement climatique - 25^e vague du baromètre, 2024.

En tant qu'élu(e), je peux...

- **Cartographier les risques** (selon la trajectoire de réchauffement de référence pour l'adaptation au changement climatique – TRACC) **et identifier les enjeux prioritaires et les populations les plus vulnérables** avec l'aide du portail Drias <https://www.drias-climat.fr/>
- **Sensibiliser les habitants** : Journée nationale de la résilience, semaine de l'adaptation au changement climatique dans les écoles, zones d'activité, médiathèques...
- **Installer des équipements de géothermie réversible et des réseaux de chaud-froid** en priorité dans les lieux fréquentés par des personnes vulnérables (établissements de santé).
- **Créer des îlots de fraîcheur** en désimperméabilisant les surfaces bitumées et en multipliant les espaces végétalisés.
- **Prévenir les risques liés aux crues ou au ruissellement lors de pluies intenses**, en mettant en œuvre un schéma de gestion des eaux pluviales et en privilégiant l'infiltration à la parcelle.
- **Mobiliser les Solutions fondées sur la Nature** : zones naturelles d'expansion de crue, restauration et préservation des zones humides, désimperméabilisation et restauration de la porosité





Et en pratique, on peut faire quoi ?

S'appuyer sur les ressources existantes et s'inspirer des bonnes pratiques pour construire sa stratégie et concevoir ses projets.

On se base sur la **trajectoire de réchauffement de référence pour l'adaptation au changement climatique** – TRACC et on utilise la [démarche TACCT](#) pour réaliser un diagnostic climatique précis et construire un plan d'adaptation priorisé, adapté aux spécificités locales, en phase avec le PCAET intercommunal ainsi qu'avec les orientations nationales et régionales en matière d'adaptation. On consulte le [Centre de ressources pour l'adaptation au changement climatique](#) qui permet de s'outiller et de monter en compétence. On peut également s'inspirer des retours d'expériences d'autres collectivités et concevoir chaque étape de son projet (choix des solutions, budgets nécessaires, financements, etc.) sur la plateforme [Plus Fraîche Ma Ville](#).

Prioriser l'action pour prévenir les risques pesant sur les populations les plus vulnérables et les activités les plus exposées aux effets du changement climatique.

Certaines catégories de population (patients des établissements de santé), secteurs du territoire (habitat en zone inondable) ou activités économiques très liées aux évolutions du climat (tourisme hivernal, certaines activités agricoles...) peuvent être particulièrement concernées en fonction des collectivités.

En se renseignant sur l'exposition de sa commune (www.georisques.gouv.fr), on s'engage dans **une démarche de diagnostic et d'actions cohérentes à l'échelle intercommunale** (programme de prévention des inondations — PAPI, stratégie territoriale pour la prévention des risques en montagne — STEPRIM). Il est possible de bénéficier **d'aides** financières importantes de l'État (fonds Barnier). On s'abonne aux services officiels sur le risque d'inondation (APIC, Vigicrues, Vigicrues Flash) et on installe l'application mobile **Vigicrues** à paramétrer. On se prépare à gérer une crise en établissant un **plan communal de sauvegarde (PCS)**.

De très nombreuses solutions existent pour répondre aux enjeux mis en évidence par le diagnostic : on peut s'appuyer sur la végétalisation et la renaturation pour lutter contre les vagues

de chaleur, restaurer des zones humides, aménager des bassins de rétention et des chaussées perméables pour limiter les inondations, inciter aux changements de pratiques, etc.

Engager les parties prenantes de son territoire dans l'adaptation au changement climatique et la prévention des risques naturels.

On **sensibilise** les habitants sur les **risques** majeurs auxquels ils sont exposés (dans le cadre du document communal d'information sur les risques majeurs - DICRIM) et sur les actions qu'ils peuvent mener à leur échelle (économies d'eau, vigilance en période de feux, prévention des risques sanitaires liés à la chaleur, réduction individuelle de l'exposition au risque d'inondation) et aux **enjeux** auxquels le territoire doit faire face dans un contexte de changement climatique (évolution des risques naturels). On incite les entreprises de son territoire à intégrer l'enjeu d'adaptation dans leur stratégie de développement. On réalise des exercices de crise, en impliquant la population.

Créer une dynamique pérenne et évolutive.

On **forme** les agents et élus aux enjeux climatiques et aux outils d'adaptation. On intègre le réflexe adaptation dans les services communaux et les projets d'aménagement. On met en place un suivi régulier et un système d'évaluation pour ajuster la stratégie en fonction des retours d'expérience et des évolutions scientifiques.

En savoir plus sur la Mission Adaptation

La Mission Adaptation propose aux collectivités un **point d'entrée unique, pour les aider à diagnostiquer leurs vulnérabilités climatiques**, construire une stratégie et mettre en œuvre leurs actions d'adaptation au changement climatique. Elle s'appuie sur les expertises conjointes de plusieurs opérateurs de l'État (ADEME, CEREMA, ANCT, Météo-France, Agences de l'Eau, OFB, ANAP) et de la Banque des Territoires.

Pour solliciter la Mission Adaptation, adressez-vous au guichet départemental de l'ingénierie ou rendez-vous directement sur <http://www.mission-adaptation.fr>



Ils le font déjà !

1

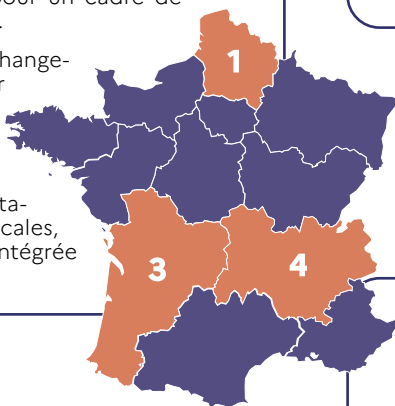


Réduction des îlots de chaleur

Saint-Omer (15 000 habitants)

Une communauté d'agglomération, sa ville-centre et son agence d'urbanisme, avec le projet européen Cool Towns, ont uni leurs forces pour comprendre, anticiper et réduire les îlots de chaleur. À la clé : des mesures de terrain, des enquêtes de sensibilité, des études microclimatiques, des simulations fines... et des aménagements concrets pour un cadre de vie plus respirable.

Symbole de ce changement : une cour d'école entièrement repensée, avec des revêtements clairs et drainants, la plantation d'essences locales, et une gestion intégrée des eaux de pluie.



3

Adaptation du littoral

Saint-Jean-de-Luz (15 000 habitants)

Face à une érosion accélérée de la falaise, cette commune littorale a choisi d'abandonner les solutions temporaires pour engager une stratégie durable de repli des activités vers l'intérieur des terres, accompagnée par la renaturation des rivages. Les premiers jalons de cette adaptation à long terme sont déjà visibles : parkings relais et mise en place d'une navette littorale pour limiter la circulation automobile, réaménagement du sentier côtier avec végétalisation de l'ancien tracé, renaturation des plages pour freiner l'érosion sableuse, et discussions en cours pour la relocalisation du camping, pivot de la recomposition touristique.

2

Restaurer des forêts pour prévenir les risques liés au changement climatique

Houailou (4 000 habitants)

Pour limiter les risques d'inondation et l'érosion des sols, la commune a lancé un projet de remodelage du relief et de plantation de plus de 100 espèces locales sur des zones prioritaires – lieux de captage d'eau potable, anciens sites miniers et sites patrimoniaux. Quarante hectares ont ainsi été reboisés avec des essences locales, adaptées aux conditions climatiques, sur 7 sites. Les habitants participent au suivi et à l'entretien, afin de garantir la pérennité des bénéfices en matière de réduction des risques face aux événements climatiques extrêmes.



4

Adaptation au changement climatique en ruralité



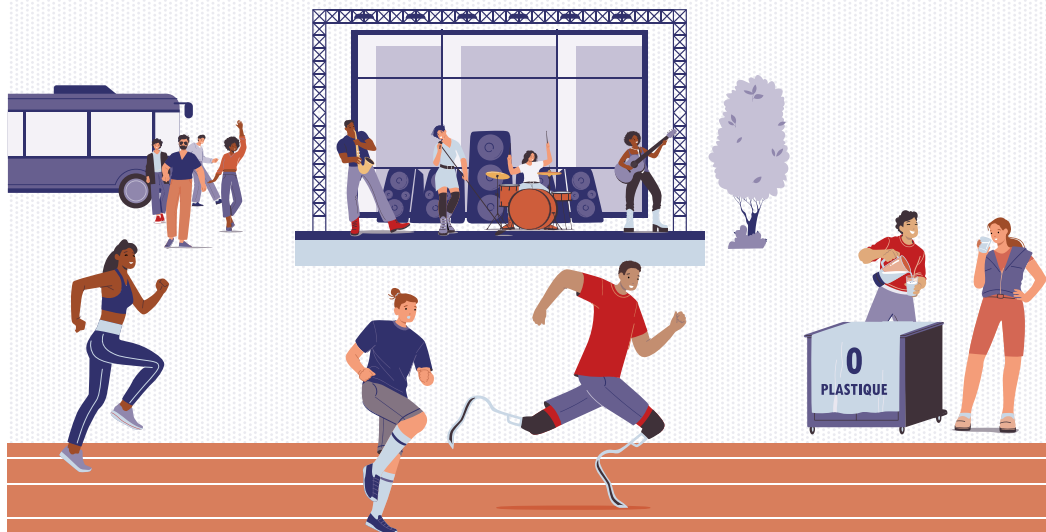
Communauté de Communes des Baronnies en Drôme Provençale (21 000 habitants)

Face aux risques climatiques, cette intercommunalité rurale d'Auvergne-Rhône-Alpes a décidé d'agir. Objectif : construire une stratégie d'adaptation sur mesure avec ceux qui vivent et font le territoire.

Grâce à la démarche TACCT, la collectivité a lancé une démarche participative pour poser un diagnostic partagé et co-imager des actions concrètes. Trois ateliers participatifs ont été organisés, chacun portant sur un enjeu d'adaptation prioritaire :

- La dégradation de la santé des habitants et des estivants due au changement climatique ;
- La mise en danger des systèmes économiques et touristiques due aux conditions climatiques extrêmes ;
- La sécurité des habitants face aux risques aggravés d'incendies et la raréfaction de la ressource en eau.

S'APPUYER SUR LE SPORT ET LA CULTURE POUR ACCÉLÉRER LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE



Pourquoi faire dialoguer sport, culture et transition écologique est un pari gagnant ?

Le sport et la culture jouent souvent un rôle central dans la vie locale. S'appuyer sur le dynamisme des clubs, des associations et des autres acteurs des secteurs culturels et sportifs permet de faire avancer localement la transition écologique, en agissant sur la consommation énergétique des équipements, la réduction des déchets lors des événements, la promotion des déplacements en modes actifs, l'usage de matériel plus durable, la préservation de la biodiversité...

Agir dans ces domaines est donc essentiel pour limiter les pressions sur l'environnement et préserver les écosystèmes. Moteurs de convivialité, sport et culture sont aussi de puissants vecteurs de sensibilisation, touchant un public large et intergénérationnel. En agissant sur ces leviers concrets, les élus peuvent allier attractivité, sobriété et exemplarité au service d'un territoire durable, résilient et respectueux de la biodiversité.



Chiffres clés



- **Près de 70 %**, en moyenne, **des gaz à effet de serre** émis dans le cadre d'un festival de musique sont liés au transport (dont 58 % liés à la mobilité du public)^[1].
- **10 %** de la **consommation énergétique totale d'une commune** est attribué aux piscines publiques, équipements sportifs énergivores gérés à **90 %** par les collectivités^[2].
- **+ de 1 Français sur 2** pratique un sport de nature^[3].

1. SMA-FEDELIMA, Rapport Déclic, Analyse de 18 bilans carbone de structures représentatives du secteur des musiques actuelles, 2024.

2. Ministère des Sports, Plan de sobriété énergétique du sport - Un an d'action, 2023.

3. INJEP, Les sports de nature en France - Points de repère et tendances 2020, publié en 2021.

En tant qu'élu(e), je peux...

- **Rénover énergétiquement les bâtiments sportifs et culturels** via une meilleure isolation, des équipements performants, tout en intégrant les enjeux de gestion de l'eau, de confort d'été, de biodiversité (toitures végétalisées, corridors écologiques) et de réduction de l'artificialisation des sols.
- **Soutenir des événements écoresponsables**, en exigeant le respect de la charte des 15 engagements écoresponsables et en apportant des solutions d'infrastructures temporaires et réemployables.
- **Mobiliser les fédérations sportives autour des bonnes pratiques en matière de climat et de biodiversité.**
- **Encourager le réemploi et la réparation du matériel sportif et culturel**, via des ressourceries ou brocantes dédiées.
- **Programmer une offre culturelle engagée**, en lien avec les artistes, pour nourrir une nouvelle relation à l'environnement.





Et en pratique, on peut faire quoi ?

Rénover et construire durablement les équipements sportifs et culturels

... en priorisant les bâtiments les plus économes (piscines, patinoires, gymnases) : **isolation** thermique, systèmes économes en énergie (LED, panneaux solaires, pompes à chaleur), **matériaux biosourcés**, gestion des eaux de pluie, ventilation naturelle, toitures végétalisées.

Privilégier les infrastructures existantes pour les événements

... pour éviter **l'artificialisation** des sols, on réduit les déchets (tri sur site, vaisselle réutilisable, gobelets consignés).

Favoriser les prestataires durables via une restauration bio et locale.

Agir sur la mobilité.

C'est le **premier poste d'impact carbone** des événements.

- On choisit des lieux accessibles en transports en commun ;
- On encourage le covoiturage via des plateformes locales ou des partenariats ;
- On met en place des navettes, des pistes cyclables et des parkings vélos sécurisés ;
- On récompense les déplacements verts avec des réductions sur les billets ou un accès prioritaire ;
- On communique clairement sur les options de mobilité durable mises en place (réseaux sociaux, affiches) ;
- On accompagne les fédérations et clubs avec des ateliers, formations et guides pratiques pour intégrer l'écoresponsabilité, et en désignant des ambassadeurs pour diffuser les bonnes pratiques.

Protéger la biodiversité lors des activités de pleine nature

... en **sensibilisant** les pratiquants aux impacts sur la faune et la flore, en créant ou en renforçant des zones de quiétude en partenariat avec les gestionnaires d'espaces naturels, en adaptant les parcours et dates des événements pour respecter les cycles de vie des espèces et en intégrant des **panneaux pédagogiques** sur les espèces et habitats sensibles.

On crée des **événements culture-nature** : installations en forêt, expositions itinérantes, résidences artistiques sur les thèmes du climat et de la biodiversité, avec des animations pédagogiques (jeux, fresques, ateliers, parcours interactifs).

On valorise les initiatives exemplaires pour inspirer d'autres acteurs locaux.

Mutualiser et réutiliser les équipements.

On met en place des points de collecte pour le **matériel réutilisable** et **partage** entre clubs, écoles et associations via des inventaires communs ou des plateformes de mutualisation.

On encourage le **réemploi** et la **réparation** des produits sportifs et culturels en sensibilisant les pratiquants à l'importance de prolonger la durée de vie des équipements et en organisant des ateliers, tutoriels et partenariats avec des artisans pour faciliter leur entretien et réparation.





Ils le font déjà !

**1**

Construction d'un complexe sportif écoresponsable

Saint-Quentin (50 000 habitants)

Cette ville a inauguré, en 2022, un nouveau complexe sportif dédié à la gymnastique et au tennis de table. Visant l'excellence environnementale, l'équipement se caractérise par une performance thermique supérieure à la réglementation actuelle et un bilan carbone neutre grâce au raccordement de l'équipement au réseau de chaleur urbain du quartier et à l'utilisation de matériaux biosourcés (paille pour l'isolation et bois pour l'ossature du bâtiment).

2

Sensibilisation par l'art et le paysage

Communauté de communes
Touraine Vallée de l'Indre (21 000 habitants)

La communauté de communes s'empare de la conservation et valorisation de son paysage en organisant chaque année une programmation culturelle et artistique gratuite dédiée à ce thème. Cette démarche vise à favoriser la réflexion des habitants du territoire et des touristes autour des caractéristiques qu'ils attachent à ce paysage, mais aussi des enjeux qu'ils y perçoivent. L'organisation de ces animations culturelles se déroule sur six mois et contribue à la sensibilisation et à la protection du paysage et du patrimoine de cette collectivité.

3

Charte des éco-manifestations et accompagnement des organisateurs

La Rochelle (75 000 habitants)

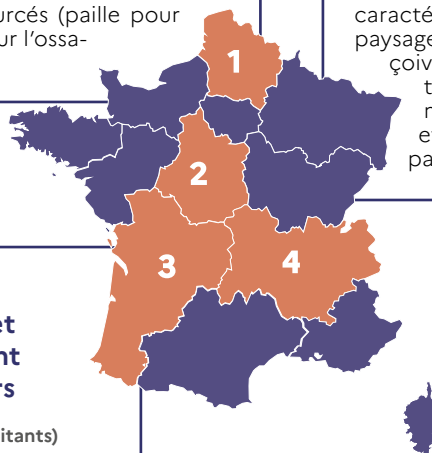
Pour encourager l'organisation d'événements plus durables, la ville a mis en place une charte des éco-manifestations, avec l'objectif que 100 % des grands événements respectent des critères écoresponsables d'ici 2026. Les organisateurs sont accompagnés avec des conseils pratiques pour limiter les déchets, pour encourager les mobilités douces, etc. Des équipements réemployables comme les gobelets consignés, des cendriers ou des racks à vélo sont prêtés gratuitement par la ville.

4

Recyclerie Sportive – Mutualisation et réemploi des équipements sportifs

Grenoble (160 000 habitants)

La Recyclerie Sportive est une antenne de l'association nationale du même nom. Elle vise à réduire les déchets dans le milieu du sport et à rendre les équipements sportifs plus accessibles. Les adhérents peuvent y trouver, à des tarifs solidaires, des équipements d'occasion fonctionnels, allant des vêtements de sport aux casques, skis, vélos ou petits accessoires. Les produits en vente sont issus de dons ou de la récupération d'invendus. Un atelier de co-réparation est également ouvert deux fois par semaine pour permettre à chacun de réparer et réutiliser ses propres équipements.



PLACER LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE AU CŒUR DE L'ÉCOLE ET DE L'ÉDUCATION



?

Pourquoi

est-il important de proposer des cadres d'apprentissage sains, exemplaires, et propices à la découverte de l'environnement ?

Offrir aux élèves des lieux d'apprentissage agréables, protégés du froid comme de la chaleur, avec des bâtiments bien conçus, des espaces végétalisés et une bonne qualité de l'air, favorise leur santé, leur concentration et leur réussite. Les gestes quotidiens des équipes éducatives participent également à la sensibilisation des élèves.

Pour réussir la transition écologique, les collectivités doivent transmettre aux jeunes générations des clés de compréhension et éveiller leur curiosité vis-à-vis de leur environnement. Les implantations scolaires constituent des lieux d'expérimentation

concrète de la transition écologique sur les sujets du climat, de la biodiversité, de l'alimentation, des énergies... Les collectivités détiennent un levier fort pour contribuer à l'éducation au développement durable des élèves, en appui sur les programmes d'enseignement et les actions éducatives. Dans toutes les démarches de transition écologique qui concernent le bâti et la vie dans les établissements scolaires, il est important de veiller à l'information et la mobilisation des élèves, notamment des éco-délégués qui sont présents dans toutes les classes de collège et de lycée et dans de nombreuses classes d'école élémentaire.



Chiffres clés

- **+ de 5 000** projets de rénovation d'écoles ont déjà été engagés dans le cadre du programme Edurenov en mai 2025^[1].
- **1,5 tonne/an** : c'est le volume moyen du gaspillage alimentaire dans une école qui sert 100 repas/jour^[2].
- **+ de 90 000** élèves/an sont concernés par les projets mis en place dans les 1 500 aires éducatives (marine ou terrestre) de l'Hexagone et des Outre-mer^[3].

1. ÉduRénov tient son rythme de croisière », Localtis, Banque des Territoires, 2025.

2. ADEME, Le gaspillage alimentaire dans la restauration collective, Chiffres clés, 2024.

3. OFB, 2025.



En tant qu'élu(e), je peux...

- **Rénover les établissements scolaires** pour en améliorer la performance énergétique, le confort d'été et la qualité de l'air intérieur et transformer les cours en îlots de fraîcheur.
- **Privilégier les approvisionnements des cantines scolaires** en produits locaux, de saison, bio et moins carnés.
- **Apaiser les abords des écoles et favoriser les mobilités actives** (marche, vélo...) pour les trajets domicile-école.
- **Soutenir les établissements scolaires engagés en démarche globale de développement durable** reconnue par le label E3D délivré par le ministère de l'éducation nationale, et inciter les structures scolaires qui ne le sont pas encore à entrer dans la démarche.
- **Favoriser l'émergence d'aires éducatives** pour renforcer le rapport des élèves au vivant, développer leur connaissance de la biodiversité et des écosystèmes et les former à la participation et à la prise de décision collective.
- **Installer un conseil municipal des jeunes et dédier un budget** pour des actions en lien avec le climat et l'environnement.
- **Désimperméabiliser et végétaliser les cours des établissements scolaires** en associant à la construction du projet et à ses enjeux, les élèves, les enseignants et les familles.





Et en pratique, on peut faire quoi ?

Dans les écoles et centres de loisirs, rénover ou construire des bâtiments performants sur le plan énergétique.

Ces bâtiments doivent pouvoir conserver la chaleur l'hiver et la fraîcheur l'été, être agréables à vivre grâce à la végétalisation et à des espaces aérés ne nécessitant pas de climatisation.

On privilégie les **énergies renouvelables** (panneaux solaires, géothermie, pompes à chaleur...). On veille à la **qualité de l'air** intérieur (exemple via [la méthode ECRAINS](#)). On transforme les cours d'école en **îlots de fraîcheur**, en s'appuyant si besoin sur la plateforme [Plus Fraîche ma Ville](#). On implique les élèves dans les choix structurants liés au bâtiment.

Agir dans les cantines.

On lutte contre le **gaspillage** alimentaire, on privilégie les produits locaux, bio, de saison, et moins carnés, et on invite les producteurs à venir en parler avec les enfants. On sensibilise au lien entre **santé**, alimentation, environnement et biodiversité. Si possible, on installe un **composteur** et on associe les élèves à son entretien. On aménage un espace pour un **potager** pédagogique.

Apaiser le trafic aux abords des établissements scolaires et périscolaires.

Aux abords des lieux accueillant des enfants, on travaille avec l'équipe éducative, les élèves et les familles à des aménagements à hauteur d'enfants : **zones de circulation apaisée**, **rues scolaires** pour pacifier et sécuriser les abords des écoles... On encourage les **mobilités actives** : pédibus, itinéraires cyclables sécurisés, challenge de l'écomobilité, plan de mobilité scolaire (PDES).

Travailler avec l'équipe éducative et les parents pour limiter les impacts écologiques de la vie des établissements.

On promeut par exemple un usage responsable et raisonné du **numérique** (avec les ressources de la plateforme www.altimpact.fr, si besoin). Pour les événements scolaires, on vise le « **zéro déchet** » : vaisselle réutilisable, tri, décoration à partir de matériaux récupérés...

Faciliter la mise en place de programmes pédagogiques innovants.

On soutient les enseignants qui souhaitent engager leur classe dans une démarche d'**aire éducative** notamment en proposant aux élèves différents sites possibles. On mobilise le conseil municipal pour le suivi de la démarche et le recueil des propositions de la classe. On les intègre aux plans éducatifs de territoire et on soutient les interventions d'associations d'éducation à l'environnement (ressources adaptées à tous les niveaux scolaires, classées par objectifs de développement durable accessibles ici : <https://agirpourlatransition.ademe.fr/acteurs-education/>).

Mettre en place un conseil municipal des jeunes.

Un représentant par classe à partir du CM1 est élu par ses pairs. On crée une **commission climat et biodiversité**, à laquelle on attribue un petit budget pour mener des actions sur les déchets, la mobilité, le cadre de vie, l'éco-citoyenneté. On implique les jeunes dans les grands rendez-vous de l'environnement (Fête de la Nature, Jour de la Terre, Semaine du Développement Durable...).





Ils le font déjà !

1

Cours d'école végétalisés pour le bien-être des enfants

Mont-Saint-Aignan (20 000 habitants)

La ville a engagé un vaste projet de désimperméabilisation et de végétalisation des cours d'école d'un établissement accueillant un quart de ses effectifs scolaires.

Neuf ateliers ont été organisés avec les élèves, complétés par deux ateliers pour les adultes. L'ensemble des propositions a nourri l'esquisse finale du projet : 33 arbres ont été plantés (en complément des 16 existants), sélectionnés pour leur faible potentiel allergène, leur capacité à produire de l'ombre et leur résistance à la chaleur. De plus, l'aménagement respecte une logique d'économie circulaire : matériaux locaux, réutilisation de déblais, valorisation de troncs en mobilier et sculptures.

2

Gestion et protection d'un espace par les élèves d'une école primaire

Saint-Gervais (1 000 habitants)

La mairie a proposé aux élèves de l'école de participer au réaménagement d'un immense domaine sur le village. C'est ainsi que la classe de CE2-CM1-CM2 s'est engagée dans une démarche d'Aire Terrestre Éducative en choisissant une zone et en l'aménageant pour y préserver la biodiversité. Ils sont porteurs de ce projet et le partagent avec le reste des élèves de l'école pour que chacun puisse profiter de ce lieu comme espace d'apprentissages dans le cadre de l'école du dehors.

3

Chemins scolaires inclusifs pour sécuriser les trajets à pied

Laillé (5 000 habitants)

Cette commune a développé un réseau de parcours piétons reliant les quartiers résidentiels aux écoles et au collège, pour favoriser l'autonomie des enfants et apaiser la circulation.

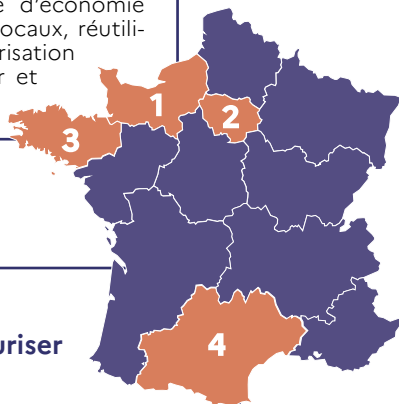
Le projet s'appuie sur les chemins existants, mis en valeur par une signalétique à hauteur d'enfants : chaque itinéraire est associé à une catégorie d'animaux (insectes, oiseaux, mammifères), facilitant l'orientation des plus jeunes, y compris ceux ne sachant pas lire. Les parcours ont été co-construits avec les habitants et complétés par le passage du centre-bourg en zone de rencontre (20 km/h).

4

Conseil Municipal des Jeunes engagé pour le climat et la transition

Castelnaudary (12 000 habitants)

Depuis février 2023, la ville s'est dotée d'un Conseil Municipal des Jeunes rassemblant plus de 30 élèves de CM1 et CM2 élus dans les écoles de la ville. Ils élaborent des projets en petits groupes, débattus ensuite en séance plénière. Sans maire, mais avec un président de séance tournant, les jeunes choisissent les commissions dans lesquelles ils souhaitent s'investir : sport, cadre de vie, environnement, lien intergénérationnel... Les jeunes ont ainsi proposé l'organisation d'un marché de Noël favorisant les cadeaux de seconde vie avec une association locale.



DÉVELOPPER UN TOURISME RESPONSABLE POUR VALORISER ET PRÉSERVER NOS ATOUTS



Pourquoi est-il important que les acteurs touristiques s'engagent dans la transition écologique ?

La façon dont nous voyageons impacte les territoires de destination, comme les territoires de transit, en générant de fortes pressions tant sur les ressources naturelles locales que sur les habitants, confrontés à un modèle de tourisme qui n'est pas durable.

De manière plus globale, le secteur du tourisme contribue au changement climatique avec 11 % des émissions de gaz à effet de serre françaises, dont plus des deux tiers sont directement liées au transport depuis le domicile

jusqu'au lieu de villégiature, ainsi qu'aux déplacements sur le lieu de vacances.

En tant que secteur clé de l'économie française (201 millions de touristes nationaux, 86 millions de touristes internationaux, 7 % du PIB et 2 millions d'emplois en 2022), le tourisme joue un rôle prépondérant dans la transition écologique, et un levier que les collectivités locales concernées doivent engager.



Chiffres clés

● **4,6 Md€ de retombées économiques directes** du tourisme à vélo (+ 46 % en 10 ans) et **33 800 emplois directs**^[1] (estimations).

● **11 % des émissions nationales de GES attribuées** au secteur du tourisme (dont **plus des 2/3 liés au transport - voyage + déplacements locaux**)^[2].

● Jusqu'à **+211 % d'eau** et **+287 % d'énergie** par an pour les territoires fortement touristiques^[3].

● Jusqu'à **34 % d'économies d'eau** et **17 % d'économies d'énergie** dès la 1^{re} année de leur certification pour les structures labellisées « Écolabel européen »^[4].

1. Direction Générale des Entreprises, Impact économique et potentiel de développement des usages du vélo en France, 2020.

2. ADEME, bilan des émissions de gaz à effet de serre du tourisme en France, 2024.

3. Commissariat général au développement durable, Tourisme durable : une solution pour voyager dans le monde de demain ? 2021.

4. ADEME, Hébergements touristiques : l'écolabel européen au service de votre performance, 2020.



En tant qu'élu(e), je peux...

- Organiser une visite terrain sur le thème du **Tourisme Durable à destination des professionnels** (Éduc'tour), en lien avec mon Office de tourisme.
- Mettre en place des navettes entre gares, bourgs et points d'intérêts de la commune.
- Organiser des échanges sur l'adaptation au changement climatique pour les professionnels du secteur touristique.
- Promouvoir l'**Écolabel européen** auprès des prestataires touristiques.
- Accueillir un événement qui valorise les atouts du territoire (culture, gastronomie, patrimoine matériel et naturel...) via la thématique environnementale (parcours vélo...).





Et en pratique, on peut faire quoi ?

Identifier les enjeux et valoriser les bonnes pratiques en matière de tourisme durable sur le territoire.

On se fait accompagner par des réseaux d'experts sur les sujets touristiques, planifier des actions, suivre les indicateurs...

On peut également valoriser la progression du territoire en matière de tourisme durable avec les **labels du programme T.E.T.E** (Territoire Engagé Transition Écologique).

Structurer et valoriser une offre de mobilité durable pour le déplacement des touristes vers et sur le territoire.

En s'appuyant sur l'expertise des offices de tourisme, on développe les **transports en commun** en permettant l'accès facile aux points d'intérêts locaux. Une façon de mieux répartir la fréquentation sur le territoire et d'élargir la saison en attirant de nouveaux vacanciers.

En saison ou lors des pics de fréquentation, on renforce le dispositif en mettant en place des **navettes** avec un système de **parking-relais**.

Une démarche utile dans tous les territoires, mais plus importante encore dans les espaces à fort enjeu écologique, où la surfréquentation automobile est susceptible d'engendrer de fortes pressions sur les milieux naturels (dérangements de la faune, fragmentation des habitats...) comme sur les habitants (mortalité routière).

Accompagner les acteurs touristiques du territoire (publics et privés) dans l'adaptation de leur activité au changement climatique.

On **sensibilise** la filière touristique locale aux enjeux du territoire en initiant une dynamique de travail collective.

La méthode **TACCT** et l'outil **Adaptour** sont bien adaptés pour monter un programme avec les professionnels du tourisme.

Pour maximiser l'engagement, on veille à mobiliser les acteurs à des horaires compatibles avec leur activité (matinées, jours de moindre activité...).

Fédérer les acteurs socio-professionnels clés du territoire.

On structure une **inter-filière touristique locale** en impliquant hébergements touristiques, restaurants, grands sites touristiques de loisirs, lieux culturels... que l'on mobilise sur les enjeux de transition écologique en promouvant par exemple **l'Écolabel européen** (en s'appuyant au besoin sur l'AFNOR) et le **label Accueil Vélo**.

Plus largement, on développe une nouvelle offre de tourisme (tourisme local et de proximité, *slowtourisme*, écotourisme...) afin de mieux répartir la fréquentation touristique sur le territoire, tout en respectant l'environnement et les populations locales. On fait reposer cette offre sur les atouts du territoire (savoir-faire locaux, paysages, patrimoine bâti, espèces patrimoniales, races locales) ainsi que sur des activités et événements organisés également pour les habitants.



Les labels tourisme durable

Green destination | label international destiné aux territoires pour valoriser les actions durables mises en place en matière de tourisme.



Écolabel européen | label européen pour les hébergements touristiques répondant à des critères de performance écologiques.



Accueil vélo | label national destiné aux acteurs touristiques qui assure une qualité d'accueil et de services pour les touristes à vélo.



Tourisme et handicap | label national destiné aux acteurs touristiques qui assure une accessibilité d'une offre adaptée pour les touristes en situation de handicap.





Ils le font déjà !



1

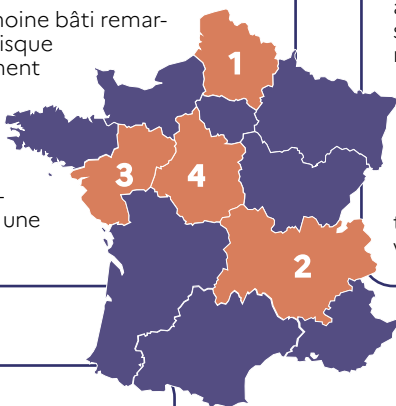
Adaptation du secteur du tourisme au changement climatique

Gerberoy (± 500 habitants)

Cette petite commune a réalisé un diagnostic ciblant les vulnérabilités du secteur du tourisme au changement climatique. Co-construit avec la mairie, l'office de tourisme et les acteurs locaux, ce diagnostic a permis de prioriser des mesures d'adaptation prioritaires pour garantir la résilience locale du secteur.

De nombreuses pistes ont été identifiées :

- ombrager, végétaliser et mieux réguler le stationnement, pour faire face à la récurrence des vagues de chaleur ;
- protéger le patrimoine bâti remarquable contre le risque de retrait-gonflement des argiles ;
- diversifier l'offre touristique en développant davantage d'activités ombragées sur une saison élargie.



2

Promotion de l'écotourisme et des séjours décarbonés

Communauté de communes du Trièves (10 000 habitants)

La communauté de communes a mis en place depuis plusieurs années une charte de l'écotourisme assortie de critères à respecter pour garantir l'engagement des professionnels de son territoire.

En parallèle, l'office de tourisme a développé une offre variée de séjours décarbonés combinant mobilité douce, immersion nature et découverte du patrimoine local : 14 circuits découverte accessibles à pied, à vélo ou en transport en commun sont présentés dans un guide *séjours sans voiture* qui contient l'ensemble des informations nécessaires pour faciliter les visites.

3

Acteurs du tourisme, ambassadeurs de la biodiversité locale

PETR Pays de Gâtine (66 000 habitants)

Cet établissement intercommunal a sensibilisé un ensemble d'acteurs touristiques du territoire en ciblant les hébergeurs (gîtes, chambres d'hôtes, accueil à la ferme...). En trois ans, quinze acteurs du tourisme ont pu bénéficier d'un inventaire de la biodiversité sur leur site, afin de mettre en valeur ses atouts et développer des modes de gestion adaptés.

De bénéficiaires, les hébergeurs deviennent ensuite des transmetteurs auprès des touristes et peuvent s'appuyer sur des livrets de bonnes pratiques conçus à l'attention des visiteurs pour en faire de meilleurs protecteurs de la biodiversité du territoire. Une chaîne vertueuse.

4

Pratique du vélotourisme sur le territoire par le déploiement de services

Communauté de communes Touraine-Est Vallées (40 000 habitants)

Traversée par l'itinéraire cyclable *La Loire à Vélo*, la communauté de communes a installé une aire de services pour les touristes à vélo.

Équipée de sanitaires, d'un point d'eau, de tables de pique-nique et de stations de gonflage et réparation, cette aire comprend également des box et consignes pour que les touristes puissent recharger la batterie de leur vélo à assistance électrique ou bien déposer leurs affaires le temps d'une promenade le long de la Loire ou d'une visite de la commune.

L'aire a été placée face à la gare TER — à proximité du Bureau d'Information Touristique — et est entourée de services et commerces, dont un réparateur de cycles.

DES FINANCEMENTS ÉQUILIBRÉS ET SOUTENABLES POUR LA TRANSITION



?

Pourquoi est-il indispensable de réfléchir localement à l'enjeu du financement de la transition écologique ?

L'accélération des investissements climat nécessite des politiques de transition écologique ambitieuses, reposant sur des solutions de financement équilibrées et soutenables. Chaque collectivité doit trouver le « bon mix » entre mobiliser plus d'autofinancement (recettes, économies), recourir à l'emprunt ou mobiliser des subventions externes.

Même si le financement peut sembler technique, il est essentiel de le rendre lisible, de débattre des choix en toute transparence avec les habitants, pour éviter que certaines idées reçues n'entravent la transition écologique à l'échelle locale.



Chiffres clés

- **+7 Mds€** /an d'investissements pour le climat à engager par les communes et intercommunalités pour répondre aux défis (sur la période 2024 à 2030, par rapport à 2022)^[1].
- **+4 points** en 6 ans : les investissements climat des collectivités sont passés de 9,5% en 2017 à 13% en 2023 du montant total des investissements (et devraient continuer d'augmenter)^[1].

1. I4CE, Panorama des financements climat des collectivités locales, 2024.



En tant qu'élu(e), je peux...

- **Lancer dès le début du mandat un plan d'investissement sur plusieurs années**, ambitieux et aligné sur les objectifs de notre plan climat, pour nous donner un cap concret, cohérent et résilient.
- **Mener à bien des projets bénéfiques pour l'environnement** s'avère souvent rentable à terme.
- **Passer au crible nos dépenses pour identifier celles nuisant à l'environnement**, et réorienter notre budget vers ce qui prépare l'avenir.
- **Comparer le coût des projets dans leur globalité** (investissement, coûts d'entretien et frais de fonctionnement, fluctuations des consommations, etc.) pour faire des choix éclairés en matière d'investissement écologique.
- **Ne pas chercher uniquement les classiques subventions publiques**, mais exploiter toute la gamme des financements « verts » (y compris privés) : certificats d'économie d'énergie, crédits carbone et biodiversité, mécénat environnemental (entreprises et leurs fondations...





Et en pratique, on peut faire quoi ?

Fixer d'abord des objectifs clairs pour la transition écologique.

On les transforme en projets d'investissement concrets, avec des coûts estimés. Cela permet d'intégrer la transition dans la planification financière de la commune. Une méthode co-construite par I4CE avec des collectivités, le « **PPI aligné Climat** » peut être utilisé pour faciliter cette démarche.

On raisonne en coût complet lorsqu'on étudie les investissements à venir. Cela veut dire qu'on prend en compte l'ensemble des coûts (installation, fonctionnement, entretien...) mais aussi **l'évolution possible des usages**. Par exemple, si les habitants consomment moins d'eau ou produisent moins de déchets, cela change le dimensionnement des projets à long terme, et peut venir remettre en cause l'opportunité d'un investissement au regard des coûts de fonctionnement.

Utiliser davantage le levier de l'endettement responsable.

Selon I4CE, **2 communes sur 3**, surtout de moins de 30 000 habitants, **ont encore une marge de manœuvre raisonnable et financièrement saine pour emprunter**. En plus des prêts classiques, certains projets écologiques peuvent bénéficier de prêts verts bonifiés, de financements participatifs, ou de montages spécifiques, comme le tiers-financement ou l'intracring (financement des investissements via les économies de consommation).

Questionner nos dépenses avec des outils comme le budget vert.

Il permet d'analyser chaque euro dépensé — en fonctionnement ou en investissement — à l'aune de son **impact environnemental**. Cela aide à réorienter les budgets vers des actions plus vertueuses.

Les communes de plus de 3 500 habitants doivent ajouter une **annexe environnementale** au compte administratif. Des méthodologies d'évaluation complémentaires peuvent être mobilisées de façon volontaire par les élus souhaitant affiner ces résultats.

Aller chercher toutes les ressources externes disponibles pour financer la transition.

Si certaines ressources sont bien connues des collectivités, notamment le Fonds vert et les dotations de l'État, d'autres ressources externes peuvent être mobilisées. Des instances existantes (les comités locaux de cohésion des territoires) ou des services numériques (Aides territoires : <https://aides-territoires.beta.gouv.fr/>) aident à avoir une **vision exhaustive des financements publics**.

Les financements privés (Certificats d'économie d'énergie, crédits carbone et biodiversité...) sont aussi une option à analyser. Les DREAL et DDT-M auprès des préfets de région et de département peuvent être consultées pour être orientées au mieux.

En savoir plus sur Aides-territoires

Aides-territoires est un service public numérique qui facilite la recherche d'aides, financières et d'ingénierie, pour les collectivités territoriales en regroupant les dispositifs auxquels elles peuvent prétendre sur un portail unique. N'hésitez pas à le consulter pour prendre connaissance des financements auxquels vous êtes éligibles : <https://aides-territoires.beta.gouv.fr/>





Ils le font déjà !



1

Nature 2050, un financement original pour restaurer des haies bocagères

Communauté de communes
du Pays-de-Pouzauges (23 000 habitants)

La collectivité mène un projet ambitieux de restauration des haies bocagères en partenariat avec les agriculteurs locaux.

Ce projet est soutenu par les financements du programme Nature 2050 qui repose sur un modèle de financement original basé sur l'engagement volontaire des acteurs économiques, publics et privés. Pour chaque contribution de 5 euros, le programme de la CDC Biodiversité s'engage à restaurer, à maintenir et à adapter 1 m² du territoire jusqu'en 2050.

Ce mécanisme permet de mobiliser des fonds privés pour des projets de restauration écologique, en complément des financements publics traditionnels.

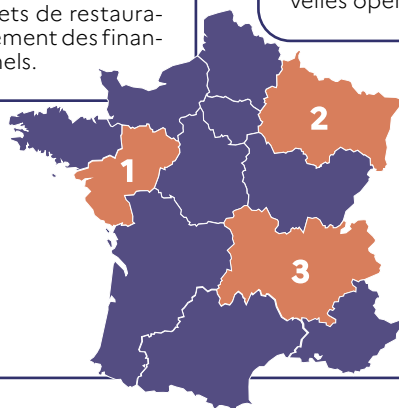
2

Financement innovant pour réduire la consommation énergétique des bâtiments publics

Saint-Louis (22 000 habitants)

Après avoir identifié les bâtiments les plus énergivores, la ville a lancé des actions, comme l'installation de LED, l'isolation et la régulation du chauffage.

Des travaux financés sans avance immédiate de fonds, grâce à un modèle financier innovant appelé « intracting » proposé par la Banque des Territoires. Il s'agit d'une aide pour financer la rénovation énergétique de bâtiments publics et, plus globalement, d'actions d'efficacité énergétique. Cercle vertueux, les économies générées par la baisse des consommations énergétiques sont ainsi réinjectées dans de nouvelles opérations.



3

Budget vert, l'intégration de l'écologie dans les choix financiers

Bourg-en-Bresse (41 000 habitants)

Dans cette commune, chaque euro dépensé est désormais passé au crible de son impact environnemental. Depuis plusieurs années, la ville a mis en place un budget vert : les dépenses de la commune sont analysées selon huit axes d'impact écologique, dès la construction du budget.

Cette méthode a été co-construite avec les agents, à partir de leurs retours et expertises métiers. Les agents gestionnaires identifient eux-mêmes l'impact environnemental de leurs projets, les comptables vérifient la pertinence de l'imputation, et un dialogue s'instaure en amont des réunions d'arbitrage entre la direction des finances et les autres directions. Le budget vert est désormais intégré dans le cycle de décision et présenté aux élus en même temps que le budget traditionnel.

ACCOMPAGNER LA TRANSITION JUSTE DU TERRITOIRE



Pourquoi

**est-il essentiel de considérer la transition écologique
comme un vecteur de transformation sociale du territoire ?**

Le changement climatique et la pollution menacent le bien-être de tous et creusent les inégalités. Certains territoires, secteurs d'activités ou types de public sont plus exposés au changement climatique. Les zones rurales, littorales ou à risque d'inondation, les secteurs agricole et touristique, ou encore les jeunes, les seniors et les ménages modestes sont susceptibles

de subir davantage ses impacts. Ne pas agir serait injuste, irresponsable et plus coûteux.

Conduire une transition juste, c'est accompagner solidairement ceux pour qui les changements sont les plus difficiles, et veiller à une répartition équitable des bénéfices pour renforcer la cohésion sur les territoires.



Chiffres clés

- **43 %** des Français sont prêts à accepter des changements importants de leur mode de vie s'ils sont partagés de façon juste entre tous les membres de notre société (et 17 % à condition qu'ils soient décidés collectivement, en ayant son mot à dire)^[1].
- **11 %** des ménages vivant en France métropolitaine sont en précarité énergétique^[2].
- De **170 à 250 000** emplois à créer d'ici 2030 : le secteur de la rénovation énergétique des bâtiments rencontre des difficultés pour recruter suffisamment de personnel qualifié^[3].
- **1 habitant sur 2** de grands centres urbains dispose d'un accès à un espace vert à moins de 5 minutes à pied^[4].

1. ADEME, Les représentations sociales du changement climatique - 25^e vague du baromètre, 2024. 2. ONPE, les chiffres clés de la précarité énergétique, 2024. 3. France Stratégie, Rénovation énergétique des bâtiments : quels besoins de main-d'œuvre en 2030 ?, 2023. 4. Insee, Filosofi 2019.

En tant qu'élu(e), je peux...

- **Expérimenter de nouveaux modèles pour rendre accessibles à tous les bénéficiaires de la transition écologique** : sécurité sociale de l'alimentation, tarification solidaire des transports ou des cantines, magasins coopératifs...
- **Permettre la participation de toutes les catégories d'habitants aux décisions**, en mettant en place des conventions ou jurys citoyens représentatifs, tirés au sort et indemnisés pour favoriser le dialogue démocratique autour de la transition écologique sur le territoire.
- **Anticiper les impacts socio-économiques de la transition**, en identifiant les publics et activités les plus affectés (transports, bâtiment, agriculture...) et en construisant des réponses locales adaptées.
- **Développer des espaces verts de proximité**, y compris en dehors des centres-villes et dans les quartiers prioritaires.
- **Investir dans des infrastructures partagées** : transports collectifs, réseaux de chaleur, énergies renouvelables citoyennes, fontaines d'eau, cours d'école végétalisées...
- **Améliorer le repérage et mettre en place un réseau de donneurs d'alerte pour les ménages en précarité** (énergétique ou alimentaire) et les personnes vulnérables face aux vagues de chaleur (via le registre communal) en lien avec les CCAS et les acteurs de proximité.





Et en pratique, on peut faire quoi ?

Saisir toutes les opportunités pour renforcer la cohésion sociale.

À l'intersection de l'emploi et du social, on peut par exemple **soutenir les acteurs locaux** qui assurent la collecte, la réparation, le réemploi, le recyclage de certains biens (électroménagers, surplus alimentaires, biens courants, etc.). Cela permet à la fois de favoriser l'accès à ces biens pour une partie de la population et de fournir une activité utile à des publics parfois très éloignés de l'emploi.

Favoriser les initiatives locales.

Elles peuvent être portées par les mairies, les CCAS, les tiers lieux et les associations pour contribuer à rendre **la transition accessible à tous**. Par exemple, on peut jouer sur la tarification des cantines publiques ou des transports en commun, mais aussi mettre en place des épiceries solidaires, des ressourceries, des **services mutualisés** d'autopartage ou de covoiturages par véhicule électrique, etc. On peut également favoriser les initiatives collectives renforçant le lien social autour de pratiques de nature (sorties, chantiers nature, jardins partagés).

Prévenir les risques d'oppositions.

On ne néglige pas le fait que la transition écologique implique des changements de grande ampleur qui causent parfois localement des difficultés à certains secteurs d'activité, ou peuvent être vécus comme des menaces et des régressions par certains habitants. Pour prévenir les risques de blocage et **décider démocratiquement** des réponses à apporter, on anticipe. On étudie les opportunités (par exemple en s'appuyant sur le calculateur en ligne territoires-emplois.org, qui permet d'estimer les emplois créés par des politiques de transition écologique à toutes les échelles territoriales), on identifie les besoins de compétences professionnelles nouvelles (afin de ne pas passer à côté d'emplois non délocalisables), on réalise des **études d'impacts socio-économiques**, et on crée des espaces de **débat** pour décider collectivement des accompagnements à mettre en place.

Accorder une vigilance particulière aux populations vulnérables.

Cela peut concerner les impacts du changement climatique et les enjeux d'accès à l'énergie, aux espaces de nature et à l'ensemble des services environnementaux. On peut s'appuyer par exemple sur l'outil **GEODIP** (geodip.onpe.org) de l'Observatoire National de la Précarité Énergétique (ONPE) pour géolocaliser précisément, à l'échelle de l'îlot, les zones de précarité énergétique concernant le logement et la mobilité. On pense également, à travers l'aménagement du territoire, aux moyens de rendre accessibles à toutes les catégories d'habitants les services rendus par la nature, en termes d'adaptation au changement climatique, de santé, de cadre de vie, de lien social... On lance des études pour **identifier et corriger les possibles inégalités socio-spatiales** liées aux points noirs de pollution et aux autres nuisances environnementales (olfactives, sonores, visuelles, etc.). Les zones urbaines les plus défavorisées sont plus à risque d'être des points noirs environnementaux.

Enfin, on **recense les personnes vulnérables** face aux vagues de chaleur via le registre communal prévu dans le cadre de l'article L121-6-1 du code de l'action sociale et des familles, et on met en place des mesures de suivi et de protection lors des vagues de chaleur.





Ils le font déjà !



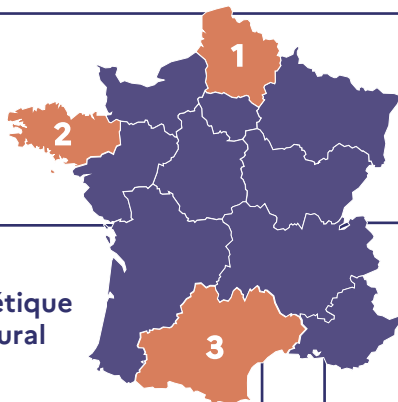
1

Accompagnement des reconversions et soutien de l'économie locale de la transition

Grande-Synthe (20 000 habitants)

Pour répondre aux conséquences sociales de la transition écologique, la ville a lancé une coopérative qui **propose un revenu de transition écologique aux habitants souhaitant se reconverter vers des activités durables**.

Soutenue par la commune, cette initiative vise à sécuriser les parcours de celles et ceux issus de secteurs en mutation (industrie, transport...) tout en développant de nouvelles activités non délocalisables. Grâce à un accompagnement, des formations et un appui financier, les porteurs de projets peuvent se lancer dans des métiers liés, par exemple au vélo, à l'agriculture urbaine, à l'économie circulaire ou à l'éducation à l'environnement.



2

Lutte contre la précarité énergétique dans le monde rural

Pohor Communauté (15 000 habitants)

La collectivité a mis en place une série d'initiatives dans le domaine de l'habitat comme de la mobilité.

En collaboration avec l'Agence Locale de l'Énergie du Centre-Ouest Bretagne (ALECOB), elle a lancé un **programme de porte-à-porte pour informer les habitants sur les aides publiques à la rénovation énergétique**, et les encourager à les solliciter.

Elle a également soutenu le déploiement d'un projet visant à offrir des solutions de mobilité durable et inclusive en milieu rural, destiné à faciliter l'accès aux services et aux emplois pour les habitants, en diminuant les coûts liés à la voiture individuelle.

3

Caisse commune de l'alimentation

Montpellier (307 000 habitants)



Initiative de la société civile, la Caisse commune de l'alimentation est un budget collectif soutenu par la collectivité et constitué de fonds publics et privés, ainsi que de contributions citoyennes. Son utilisation est définie par un **comité citoyen de l'alimentation**, composé d'une cinquantaine d'habitantes et d'habitants issus de 12 quartiers de la ville.

Elle gère une monnaie numérique appelée « Monnaie Alimentaire Commune » qui permet aux participants de faire des achats dans un **circuit alimentaire conventionné** par le comité, selon des critères de qualité. Dans le cadre de l'expérimentation, les participants peuvent y dépenser 100€ chaque mois pendant un an, en ayant cotisé à hauteur de leurs moyens.

CONSTRUIRE L'AVENIR DE SON TERRITOIRE



?

Pourquoi

Pourquoi est-il essentiel d'innover et d'expérimenter pour anticiper les transformations du territoire ?

La transition écologique transforme nos modes de vie, tandis que les crises climatiques, géopolitiques et sociales renforcent les incertitudes. Maintenir un cap à long terme impose un dialogue constant entre élus, citoyens, entreprises, chercheurs et enseignants.

Les scientifiques, malgré les incertitudes, apportent des repères utiles sur les limites, les risques et les trajectoires, en s'appuyant sur les retours

d'expérience d'autres territoires. Les acteurs locaux, quant à eux, portent des visions collectives à intégrer.

Face à l'ampleur des mutations, les réponses classiques atteignent leurs limites. Il devient essentiel d'expérimenter, d'innover, de s'appuyer sur les avancées scientifiques et de renforcer le dialogue local pour bâtir des stratégies de transition solides, adaptées et résilientes.



Chiffres clés

- **+4 °C en 2100** : l'État a fixé ce chiffre comme scénario de référence pour anticiper l'avenir. Cela se traduirait en moyenne par 10 fois plus de jours de vague de chaleur et 2 mois supplémentaires de sol sec.
- **60% des élus français** pensent qu'il faudra modifier de façon importante nos modes de vie pour limiter le changement climatique, **contre seulement 10%** qui pensent que le progrès technique permettra de trouver des solutions^[1].
- **1,4 milliard d'euros** : c'est le montant que déclarent avoir dépensé les collectivités territoriales en 2022 **au profit de l'enseignement supérieur et de la recherche**. Les communes et les intercommunalités comptent pour environ **¼ de ces dépenses**^[2].

1. ADEME, Les représentations sociales du changement climatique - 25e vague du baromètre, 2024.

2. Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, Le financement de la recherche et de l'enseignement supérieur par les collectivités territoriales entre 2020 et 2023, 2024.



En tant qu'élu(e), je peux...

- Expérimenter localement une solution innovante (urbanisme, mobilités, agriculture...), en intégrant un projet de recherche-action participative.
- Participer à une étude prospective pour anticiper les risques et opportunités auxquels le territoire devra faire face d'ici 2050.
- Organiser des ateliers de concertation avec les habitants pour recueillir leurs visions d'un avenir souhaitable à moyen et long terme pour le territoire.
- Cofinancer et suivre le travail de recherche d'un doctorant sur un enjeu prioritaire pour le territoire, en partenariat avec des établissements d'enseignement supérieur.
- Organiser localement un cycle de conférences avec des chercheurs pour aider les habitants à renforcer leur culture scientifique.





Et en pratique, on peut faire quoi ?

Lancer une démarche de prospective locale pour préparer l'avenir du territoire.

On profite d'une révision du PLU, du SCoT, du PCAET, d'un SAGE, de la clôture d'un Atlas de la Biodiversité Communale, etc., pour ouvrir une réflexion de long terme : on **analyse les grandes tendances**, on identifie les conséquences concrètes des bouleversements à venir (climatiques, économiques, démographiques...) pour le territoire, et on planifie les réponses à engager dès aujourd'hui ou à moyen et long terme.

On associe une **diversité d'acteurs** à la démarche : chercheurs, représentants de la société civile, agents de la collectivité, acteurs économiques et associatifs. L'association d'artistes et acteurs du monde de la culture peut également être un plus pour ce type de démarches. L'objectif est de « voir loin et voir large », en croisant les expertises et les regards pour enrichir les scénarios.

On implique l'ensemble des services et des élus dans le pilotage de la démarche, en prenant le temps nécessaire pour faire émerger une vision collective (prévoir entre 12 et 18 mois).

En associant les habitants via des **ateliers de concertation**, on engage une discussion autour de leurs aspirations et de leurs visions d'un futur souhaitable. On peut par exemple s'appuyer sur les scénarios Transition 2050 de l'ADEME, qui donnent à voir quatre chemins contrastés vers une France neutre en carbone en 2050.

Expérimenter de nouveaux modèles sur le territoire, en s'appuyant sur les acteurs de la recherche et les habitants.

On participe à un **consortium mêlant collectifs et scientifiques** pour répondre à des appels à projets de recherche-action participative sur des thèmes prioritaires pour la collectivité. On mobilise les acteurs associatifs ou économiques du territoire pertinents. Au besoin, on peut s'appuyer sur des organismes institutionnels de médiation, comme les **Boutiques des Sciences**, ou toutes autres structures rattachées à des universités ou centres de recherche, chargés de faciliter la co-construction de **projets de recherche-action participative**.

Soutenir et orienter des travaux de recherche.

On peut solliciter des **étudiants** de niveau licence ou master, en lien avec leurs responsables pédagogiques, pour commencer à qualifier les besoins, les attentes et la faisabilité. On cofinance et on suit l'activité d'un doctorant (via une thèse CIFRE ou une thèse ADEME par exemple) qui travaille sur un enjeu important / une spécificité pour le territoire.

Organiser des colloques, séminaires, ateliers.

Ceci afin de permettre aux habitants de consolider leur **culture scientifique** et de tenir compte des enseignements des recherches récentes dans leurs pratiques quotidiennes. On incite les acteurs territoriaux à participer à des programmes de sciences participatives ou à s'impliquer dans des projets de recherche-action participative.





Ils le font déjà !

1

Imaginer demain autrement : la créativité au service du territoire

Marcoussis (8000 habitants)

Pour imaginer son avenir à l'horizon 2038, cette commune a mobilisé plus de 600 habitants dans une démarche participative inédite, mêlant théâtre-forum, ateliers dans les écoles, débats publics ou encore marchés d'idées organisés lors de fêtes locales.

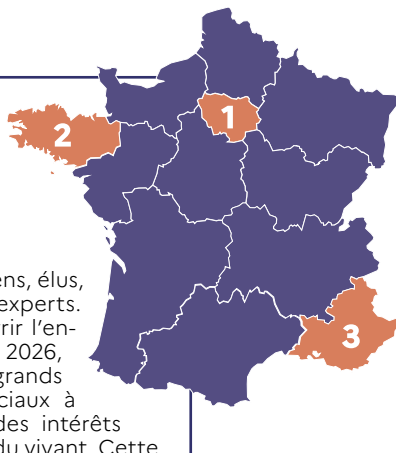
Portée par une volonté politique forte, cette dynamique a permis de toucher un public diversifié et de faire émerger des enjeux en matière de transition écologique, de lien social ou encore de cadre de vie. Le projet s'est conclu par un court-métrage participatif, coécrit par des citoyens, des élus et des agents, projeté dans le cinéma de la commune.

2

Comité citoyen, pour penser la ville en 2050

Ploufragan (11000 habitants)

La démarche associe citoyens, élus, associations locales et experts. Lancée en 2022 pour couvrir l'ensemble du mandat jusqu'en 2026, elle vise à anticiper les grands enjeux écologiques et sociaux à venir en tenant compte des intérêts des générations futures et du vivant. Cette démarche inédite de démocratie prospective, animée par une vingtaine d'habitants volontaires dès 16 ans, a valu à la commune une reconnaissance nationale.



3

Appui de la communauté scientifique locale pour reterritorialiser les filières agricoles et alimentaires

Communauté de commune Pays d'Apt-Luberon (29000 habitants)

Pendant un an, l'intercommunalité a mobilisé élus, services techniques, entreprises et syndicats agricoles du territoire pour questionner le potentiel productif local et la possibilité de tendre vers l'autonomie et la souveraineté alimentaire.

La communauté scientifique et l'ADEME ont d'abord aidé les élus et services de la collectivité à exploiter l'état des lieux du système agri-alimentaire conduit (ressources, gisements, etc.). Une réflexion a ensuite été menée pour réduire les impacts environnementaux des filières agricoles du territoire tout en proposant une gouvernance alimentaire compatible avec la politique foncière locale.



Élus pour agir

LE RÉSEAU DES ÉLUS RÉFÉRENTS
TRANSITION ÉCOLOGIQUE
ET ÉNERGÉTIQUE



Vous êtes élu(e)*

Vous êtes concerné(e) par la transition écologique ?

Vous aimeriez être orienté(e) pour trouver des solutions ?

AVEC LE BON RÉSEAU, C'EST PLUS FACILE D'AGIR

Quel que soit votre niveau d'expertise en matière de transition écologique, rejoignez le réseau Élus pour agir et bénéficier de Webinaires - Visites - Rencontres - Formations...



Décryptez les enjeux de la transition écologique
avec les meilleurs experts de l'ADEME et de ses partenaires



Bénéficiez de solutions concrètes et d'informations
sur les dispositifs de financement ;



Découvrez des acteurs et partenaires
que vous pouvez solliciter pour avancer ;



Échangez avec vos pairs et profitez
de leurs retours d'expérience.

**PLUS DE 4 000 ÉLUS
ONT DÉJÀ ADHÉRÉ**

*Rejoignez-les !
(adhésion gratuite)*



**INSCRIPTION
GRATUITE**



[https://eluspouragir.
ademe.fr](https://eluspouragir.ademe.fr)

* avec ou sans délégation, de la majorité ou de l'opposition.

RESSOURCES UTILES POUR ENGAGER LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE DANS LES TERRITOIRES

À qui s'adresser ?

*En tant qu'élu local, les préfets et les sous-préfets sont vos premiers interlocuteurs pour solliciter un appui de l'État.
Ils pourront vous orienter vers les services locaux compétents.*

Les principaux programmes d'appuis aux collectivités des opérateurs de l'État

ADEME

- Réseau Élus pour Agir, dédié aux élus locaux : <https://cloud.contact.ademe.fr/inscription-elu-referent>
- Programme Territoire Engagé Transition Écologique : <https://www.territoiresentensions.fr>

OFB : Programme Territoires engagés pour la nature (<https://engagespourlanature.ofb.fr/territoires>)

ANCT : <https://anct.gouv.fr/accompagnement-en-ingenierie-sur-mesure>

CEREMA : <https://www.cerema.fr/fr/collectivites-territoriales>

ANAH : <https://www.anah.gouv.fr/nos-aides-aux-collectivites>

Banque des Territoires : <https://www.banque-desterritoires.fr/collectivites-locales>

Informations généralistes sur la transition écologique

Sujets transversaux de la transition écologique : <https://www.notre-environnement.gouv.fr>

Enjeux **climat, air, énergie** :

- <https://agirpourlatransition.ademe.fr/collectivites>
- <https://fondschaieur.ademe.fr/collectivite>
- Portail cartographique des EnR : <https://planification.climat-energie.gouv.fr/>

Enjeux de **biodiversité** :

- <https://biodiversite.gouv.fr/je-suis-une-collectivite>
- <https://www.ofb.gouv.fr/elus-et-collectivites>

Enjeux liés à l'**eau** et aux **milieux aquatiques** : <https://www.lesagencesdeleau.fr/>

Enjeux d'adaptation au changement climatique :

- <https://www.adaptation-changement-climatique.gouv.fr/>
- <https://fr.zone-secure.net/170194/2079850/#page=1>

Enjeux liés à l'**économie circulaire** et à la **prévention des déchets** : <https://economie-circulaire.ademe.fr/economie-circulaire-et-collectivites>

Monter en compétence technique

- Formations du CNFPT : www.cnfpt.fr/se-former/decouvrir-offres-thematiques/accelerer-transition-ecologique-national
- Formations ADEME : formations.ademe.fr/accueil.html
- Formations OFB : formation.ofb.fr/
- Formations CEREMA : www.cerema.fr/fr/activites/services/formation
- Librairie ADEME (librairie.ademe.fr), et sa section adressée aux collectivités : librairie.ademe.fr/2924-collectivites-et-secteur-public
- Centres de ressources de l'Office Français de la Biodiversité : professionnels.ofb.fr/fr/centres-de-ressources
- Catalogue des données pour la transition écologique : ecologie.data.gouv.fr/

Inspirations & retours d'expérience d'autres collectivités

- capitale-biodiversite.fr/recueils-actions
- agirpourlatransition.ademe.fr/collectivites/financez-vos-projets/recherche-retours-experience
- anct.gouv.fr/projets
- cerema.fr/fr/mots-cles/retour-experience

Financements disponibles...

- <https://aides-territoires.beta.gouv.fr/>

L'OFFICE FRANÇAIS DE LA BIODIVERSITÉ EN BREF

L'Office français de la biodiversité (OFB) est au cœur de l'action publique en faveur de la biodiversité, dans l'Hexagone et les Outre-mer. À travers ses trois grandes missions complémentaires : « Connaître », « Accompagner », « Protéger », il contribue à la surveillance, la préservation, la gestion et la restauration de la biodiversité terrestre, aquatique et marine ainsi qu'à la gestion équilibrée et durable de l'eau. Il joue un rôle essentiel face aux pressions comme la destruction et la fragmentation des milieux naturels, les diverses pollu-

tions, la surexploitation des ressources naturelles, l'introduction d'espèces exotiques envahissantes ou encore les conséquences des dérèglements climatiques. L'OFB est sous tutelle du ministère de la Transition écologique, de l'Énergie, du Climat et de la Prévention des risques et du ministère de l'Agriculture, de la Souveraineté alimentaire et de la Forêt.

Notre raison d'être : « Protéger le vivant, préserver notre avenir ».



Scannez pour en savoir plus

L'ADEME EN BREF

Au cœur des missions qui lui sont confiées par le ministère de la Transition écologique, le ministère en charge de l'Énergie et le ministère en charge de la Recherche, l'ADEME - l'Agence de la transition écologique - partage ses expertises, coordonne le financement et la mise en œuvre de projets de transformation dans plusieurs domaines : énergie, économie circulaire, décarbonation, industrie, mobilité, bâtiment, qualité de l'air, alimentation, adaptation et sols. Elle mobilise les citoyens, les acteurs économiques et les

territoires, et leur donne les moyens de progresser vers une société économe en ressources, plus sobre en carbone, plus juste et harmonieuse. Résolument engagée dans la lutte contre le changement climatique et la dégradation des ressources, l'ADEME conseille, facilite et aide au financement de nombreux projets, de la recherche jusqu'au partage des solutions. Elle met ses capacités d'expertise et de prospective au service des politiques publiques. L'ADEME est un Établissement public à caractère industriel et commercial (EPIC).



Scannez pour en savoir plus



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



CLÉS POUR AGIR

DEMAIN MON TERRITOIRE

L'urgence environnementale figure parmi les principales sources de préoccupation des Français. À leur échelle, tous œuvrent à faire mieux en matière de protection de l'environnement et préservation des ressources et de la biodiversité. Mais on le sait, sans action volontariste au plus près des territoires, le défi est plus compliqué à relever.

Avec ce recueil « Demain mon territoire », l'ADEME et l'OFB souhaitent partager des clés pour que les élus puissent intégrer cette dimension environnementale lors des nouveaux mandats et proposer des actions concrètes pour leur territoire.

Chacune des 23 fiches de ce recueil valorise des solutions mises en place dans des communes et intercommunalités de différentes tailles où elles ont donné des résultats. Elles montrent qu'il est possible d'envisager une ville plus sobre en carbone, avec des gains en matière de lien social, de qualité de vie et de dynamisme économique. Ce pari d'un avenir meilleur, nous pouvons tous le tenir. Plus encore, avec vous.



ademe.fr

012838



9 791029 725432